This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

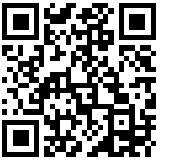

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493081

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

Digitized by Google

AS
162
.1363
V.41-42

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Quarante-deuxième Volume.

ANNÉE 1864-1865. — Nos 1 et 2.

Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

CHEZ P. DUBOIS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24,

ET CHEZ PAUL GIRET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5.

MDCCCLXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRE

SUR UN

ANCIEN ROULEAU DU LIVRE D'ESTHER

Conservé dans la Bibliothèque publique de la ville de Reims,

et son

RAPPORT A LA CHRONOLOGIE SACRÉE ET PROFANE,

Lu à l'Académie

PAR

M. Guillaume-Henri BLACK,

Président de l'Institut chronologique de Londres, Membre de la Société des antiquaires de Londres et de leur conseil, et ancien Conservateur assistant des archives publiques de la Grande-Bretagne.

MESSIEURS LES ACADÉMICIENS RÉMOIS,

Il n'a pas échappé aux critiques et philologues, qui ont dévoué leur attention aux manuscrits de l'Ecriture Sainte, qu'il y a dans les exemplaires hébraïques, ou manuscrits, ou bien imprimés, quelques caractères de plus ample ou de plus minute forme que les autres. Leur antiquité est très-grande,

Digitized by Google

puisque le Talmud fait mention de leur existence dans le second siècle, et la Masora, tant celle qui est dite la Grande que la Marginale, distingue ces caractères avec beaucoup de curiosité, et contient, dans ces annotations de la plus ancienne critique, deux catalogues des grandes lettres, ordinairement appelées les majuscules.

Mais le but de ces caractères jamais n'était expliqué, ni par les anciens, ni par les modernes. Leur propos original était inconnu. Seulement on supposait qu'un *sens secret était caché sous ces lettres obscures.*

Après des longues et pénibles recherches et expériments pour trouver leur véritable usage, j'ai fait la découverte, dans l'été passé, qu'elles doivent être entendues comme indicatives chronologiques du temps de l'écriture des divers livres, ou du moins des faits dont il y a mention dans ces archives de la Providence divine.

Mes recherches et leurs résultats ont été communiqués, de temps en temps, à l'Institut chronologique de Londres, dont je suis président, et quelques-uns de mes articles sont imprimés pour circulation parmi les savants qui font leur étude de la chronologie. J'ai le plaisir de présenter à vous des exemplaires, comme j'ai fait à l'Institut de France, auquel j'ai communiqué, cette présente semaine, un epitome de mes expériences et découvertes.

Ayant nécessité de visiter votre ancienne ville, à un autre propos, je trouve dans votre bibliothèque publique un rouleau d'Esther, qui me donne occasion pour démontrer à vous la première de mes découvertes, et pour recommander ce précieux rouleau à vos spéciaux regards.

Digitized by Google

Il consiste en onze pièces de vélin pur et fin, et contient tout le texte de ce petit livre, qui est lu annuairement sur un rouleau, moins ou plus semblable à celui, dans les synagogues juives, à la fête appelée de Purim. Il y a 51 petites pages, de 10 lignes chacune ; et les divisions des paragraphes et toutes autres péculiarités sont examinées en celui. Le caractère est ce qu'on appelle *Askenazi* ou allemand, et l'âge de l'écriture est du treizième siècle.

Dans la Bibliothèque Impériale, à Paris, sont conservés cinq rouleaux d'Esther ; mais nul est si ancien : car leur antiquité ne surmonte pas le siècle quinzième ou seizième. On conserve plusieurs exemplaires, de diverses formes et âges, dans autres les plus considérables bibliothèques de l'Europe ; et j'ai dans ma collection de manuscrits des exemplaires plus curieux et importants que je n'ai vu ailleurs.

Dans le texte de ce livre, il y a trois majuscules, c'est à savoir, un *heth* dans le premier chapitre, un *vau* dans le neuvième, et un *tau* dans le dernier chapitre. Les rouleaux communément ont ces caractères dans la première et dernière page ou colonne, et dans la ligne plus inférieure de la colonne qui contient des noms des fils d'Aman. La signification de ces lettres, quand elles desservent pour des numéros, est respectivement $8 + 6 + 400$, dont le total est 414.

J'ai fait usage de ce nombre total comme une date abbreviée sur l'ère judaïque vulgaire, et je l'ai compté pour 3,414, selon la coutume de faire omission d'un chiffre pour les milliaires. La règle pour réduire cette époque à la chrétienne est de le soustraire de 3761,

Digitized by Google

qui est l'an 1er de Jésus-Christ. La réduction est très-facile : il résulte l'an 347 avant Jésus-Christ. Cet an, dans les tableaux chronologiques les plus ordinaires et exacts, est le même que l'année douzième du roi perse Artaxercès III, surnommé *Ochus* : qui, par conséquent, doit être le vrai mari de la reine Esther; car cette année est expressément dite le temps des évènements décrits en ce livre.

Josephus, historiographe juif, et Eusèbe Hiéronyme, et Sulpice Sévère, parmi les anciens chrétiens, et tous autres auteurs, ont donné pour l'Ahasuérus de l'Ecriture, ou Cyrus fils de Xerxès, ou Artaxercès I ou II, ou quelque autre personnage, contre toute la probabilité historique. Mais Artaxercès III vécut depuis la mort de Daniel, d'Ezra ou Esdras et de Néemie, qui ne sont pas mentionnés comme vivants dans le temps d'Ahasuérus et d'Esther.

Poursuivant cette première découverte, j'ai trouvé plusieurs autres *chronogrammes* dans les livres bibliques, dont leurs vraies dates, et plusieurs très-importants résultats ont été obtenus. Toute la chronologie du texte sacré et du monde aussi, reçoivent une lumière qui jamais n'était expectée, par l'explication de ces caractères par tant de siècles enveloppés en obscurité. Voyez mes papiers imprimés, ci-joints.

Pour sa grande antiquité, donc, je recommande votre rouleau d'Esther à l'attention spéciale des savants Rémois et de la France.

Digitized by Google

DE LA POLITIQUE D'ATHÈNES

PENDANT

les trentes années qui suivirent la bataille de Platée

Par M. GOGUEL, membre correspondant.

---

1. *Grandeur d'Athènes après la guerre de l'Indépendance. Thémistocle et Aristide.*

Thémistocle, après la bataille de Marathon, avait comme deviné le rôle important qu'Athènes serait appelée à jouer sur la mer, et, le premier, il avait proclamé la nécessité de transformer sa cité natale en une puissance maritime de premier ordre (1).

Seul d'entre les hommes d'Etat de la Grèce, il avait compris (2) que le grand roi, alors maître de l'Asie, de la Thrace et des îles, réclamerait une satisfaction sanglante pour l'affront infligé à ses armes dans la plaine de Marathon, et serait fatalement amené à diriger contre le Grèce et l'Attique en par-

(1) THUC., I, 93.
(2) PLUT., *Them.*, 8.

Digitized by Google

ticulier, une expédition dont le succès serait d'autant plus assuré, qu'il disposerait de combattants et de vaisseaux innombrables. D'un autre côté, il paraissait peu probable que la Grèce, alors profondément divisée et privée de tout lien politique, fût capable d'agir avec une parfaite unité d'action et de se lever au moment du danger, comme un seul homme, pour défendre son indépendance, une seconde fois menacée. Plusieurs Etats grecs n'avaient-ils pas déjà livré la terre et l'eau aux envoyés de Darius? Il fallait donc prévoir le cas où Athènes se verrait forcée d'accepter la lutte en dehors de la coopération ouverte ou tacite d'un nombre plus ou moins considérable d'Etats helléniques, et, pour faire face à une telle éventualité, il ne fallait rien moins qu'une flotte nombreuse et bien équipée, capable de protéger les côtes de la patrie commune, pendant qu'une armée de terre occuperait et défendrait les défilés conduisant à l'intérieur. Une victoire navale devait avoir, selon lui, un double résultat; d'un côté, l'ennemi, craignant de se voir privé brusquement de ses communications avec l'Asie, ne songerait point à continuer la lutte; de l'autre, il était à prévoir qu'on verrait se soulever, en vue de reconquérir leur indépendance, non-seulement les Grecs établis sur les côtes de l'Asie-Mineure, mais encore d'autres peuples de ce continent, et même l'Egypte, où n'avait cessé de fermenter un vieux levain de nationalité.

Thémistocle poursuivait-il alors un autre but que celui de conjurer les dangers dont la Grèce pouvait être menacée du côté de l'Asie, et songeait-il déjà, comme le prétend Plutarque (1), à assurer l'hégé-

(1) *Themist.*, 4.

Digitized by Google

monie d'Athènes sur la Grèce entière ? Il est permis d'en douter, un plan pareil n'ayant pu être conçu qu'à une époque postérieure, alors qu'Athènes était devenue un état maritime important.

Les efforts de Thémistocle furent couronnés d'un plein succès, mais ce ne fut pas sans une lutte ardente. Cette lutte qui s'engagea entre la jeune Athènes et l'Athènes du passé, entre les partisans du progrès et les conservateurs, qui se cramponnaient aux vieilles traditions avec une opiniâtreté digne d'un meilleur sort, se termina par la défaite de ces derniers et l'exil de leur chef. La journée de Salamine fit voir combien les prévisions de Thémistocle avaient été justes et fondées, et l'on put dès lors apprécier le parfait bon sens du peuple athénien, qui ne craignit pas de condamner à un exil temporaire Aristide, un de ses plus nobles enfants, malgré l'estime générale dont il jouissait. Athènes était devenue la première puissance maritime de la Grèce, et il n'y a rien d'exagéré dans l'éloge qu'Hérodote fait de ses habitants, quand il leur attribue la délivrance des peuples grecs, quoique, comme il a soin de nous le dire, une telle assertion fût de nature à attirer sur lui la haine de ses contemporains (1).

Au moment où éclatèrent les guerres médiques, Sparte était regardée à juste titre comme la première puissance de la Grèce. En effet, elle se trouvait placée à la tête d'une imposante confédération, qui pouvait mettre sur pied jusqu'à 40,000 hoplites, et

(1) Herod., VII, 139.

Digitized by Google

dont les différents membres, en possession de toute leur autonomie, formaient à leur tour ou même renfermaient dans leur sein d'autres confédérations plus petites; de plus, la renommée de son influence et de sa prépondérance militaire était si bien établie que c'est à elle que s'adressaient en diverses occasions, les peuples opprimés, tels que les victimes de Polycrate, les Ioniens révoltés, et elle avait même déjà pénétré, vers le milieu du VI^e^ siècle, jusqu'à la cour de Sardes, ainsi que le prouve l'ambassade qu'envoya Crésus aux Spartiates, pour se conformer aux ordres de l'oracle de Delphes, et pour solliciter leur appui (1). Lors donc que les hostilités commencèrent, le commandement des contingents helléniques ne pouvait être placé en des mains plus sûres que celles de cette république; tous les Etats intéressés furent promptement d'accord à ce sujet; Athènes seule essaya, mais assez timidement, de se faire attribuer le commandement de la flotte, qui semblait lui revenir de droit, à cause du plus grand nombre de navires qu'elle avait fournis. Les alliés, en déférant ainsi à Sparte la conduite des armées de terre et de mer, avaient sanctionné par cela même sa supériorité, et écarté, pour toute la durée des hostilités, des tiraillements qui auraient pu avoir leurs dangers. Si les hommes d'Etat de cette république, comprenant leur véritable mission, eussent dès lors poursuivi une politique conforme aux intérêts de la Grèce entière, au lieu de cette politique étroite et toute péloponnésienne, dont ils ne se départirent point en toute

(1) Herod., I, 52. Comp. 56 et 83.

Digitized by Google

occasion, ils auraient sans doute réussi à maintenir leur autorité sur tous les membres de la grande famille hellénique, et par conséquent à rendre impossible la guerre civile qui éclata plus tard, et qui eut pour conséquence de miner avant le temps les principaux Etats et de précipiter leur ruine en les dépouillant peu à peu de leur indépendance.

Après la victoire de Platée, la Confédération générale fut renouvelée et confirmée en ce sens que ses différents membres dûrent envoyer, chaque année, à Platée des ambassadeurs, προβουλοι, chargés de délibérer sur les intérêts communs, et fournir pour les besoins de la guerre un contingent déterminé d'hommes et de vaisseaux ; il fut, en outre, convenu qu'on célébrerait tous les cinq ans, dans cette même ville, une fête commémorative en l'honneur de Jupiter libérateur (1). Lorsque les Grecs, après avoir repris l'offensive sur mer, eurent remporté la victoire de Mycale, qui coûta à l'ennemi sa flotte et son armée de terre, cet évènement glorieux fut comme le signal d'un soulèvement général des Grecs de la côte d'Asie. Il y avait donc lieu de prévoir que Xerxès ne reculerait devant aucun sacrifice, afin de ramener sous son obéissance ces contrées qu'il lui importait de conserver, sous peine d'être exclu de la mer Egée. Tel ne fut pas l'avis des Spartiates ; trouvant sans doute que la guerre avait duré assez longtemps, et généralement assez peu disposés à prendre part à des expéditions lointaines, ils déclarèrent tout-à-coup qu'il ne serait pas possible de protéger d'une

(1) Plut., *Arist.*, 21.

Digitized by Google

manière efficace ces villes grecques, qui venaient de reconquérir leur indépendance, et ils proposèrent en conséquence aux Ioniens d'abandonner leurs cités et de s'établir dans la Grèce centrale, au milieu des Thessaliens, des Béotiens, des Locriens et d'autres peuples qui n'avaient pas combattu pour la liberté (1). Les Athéniens repoussèrent avec énergie ces propositions comme peu dignes et peu sages, alléguant surtout que livrer ces contrées aux Perses, ce serait renverser de gaîté de cœur le plus ferme boulevard qu'on pût avoir contre l'ennemi commun. Ils n'eurent pas de peine à faire adopter aux confédérés leur manière de voir, et cette conduite, tout-à-fait conforme aux intérêts helléniques, en même temps qu'elle leur concilia la reconnaissance des Ioniens, leurs frères d'origine, suscita en leur faveur chez ces populations un instant menacées dans ce qu'elles avaient de plus cher, des sympathies d'autant plus vives, que la méfiance à l'égard des Spartiates ne fit que s'accroître avec le temps. Le premier pas était fait pour arriver à l'établissement de la Confédération de Délos.

La flotte grecque fit voile vers le Bosphore pour détruire les ponts de Xerxès que l'on croyait encore debout; on espérait par là se rendre maître des points de communication qui reliaient l'Europe à l'Asie. Mais ces ponts n'existaient déjà plus. Les Lacédémoniens, qui ne cherchaient, depuis la bataille de Mycale, qu'un prétexte plausible pour s'en retourner chez eux, se séparèrent alors de leurs confédérés, en disant qu'il leur semblait que le but de l'expédition avait été

(1) Herod., IX, 106.

Digitized by Google

atteint. Les Athéniens, au contraire, au lieu de suivre leur exemple, se dirigèrent vers la Chersonèse, qui leur avait appartenu avant la guerre, et où, avec l'aide des Ioniens et des populations de l'Hellespont, qui furent pour eux des alliés fidèles et persévérants, ils s'emparèrent de la place importante de Sestos, après un siége difficile; ce glorieux fait d'armes accompli, ils ramenèrent la flotte à Athènes (1), emportant comme trophée les chaînes dont Xerxès avait prétendu lier l'Océan.

Athènes, semblable au phénix, sortit radieuse et toute rajeunie de ses cendres. A peine les familles de ses citoyens furent-elles de retour de Trézène, d'Egine, de Salamine et des autres asiles où elles s'étaient réfugiées, qu'on se mit à l'œuvre pour relever les murs; jeunes et vieux, hommes et femmes, tous répondirent à l'appel de Thémistocle; on prit tout ce qu'on trouva, pierres tumulaires, colonnes des temples et même les statues des héros et des dieux, non-seulement pour relever les édifices publics et privés, mais encore pour reconstruire l'enceinte fortifiée, qui devait mettre la ville à l'abri de nouvelles invasions. Cependant les Spartiates, informés de ce qui se passait par des émissaires d'Egine, envoyèrent une députation pour s'opposer à l'érection de murailles de pierre, prétextant qu'il ne convenait pas de fortifier en dehors de l'isthme un point quelconque qui pourrait servir plus tard de citadelle aux barbares. Ce n'était qu'un conseil, mais les Athéniens y virent une sommation, que, dans le moment même, il était

(1) Thuc., I, 89.

Digitized by Google

imprudent de braver. Thémistocle, jugeant qu'il importait avant tout de gagner du temps, se fit envoyer à Sparte en qualité d'ambasseur chargé de transmettre la réponse d'Athènes ; il sut si bien traîner les choses en longueur et amuser les autorités, qui n'entendaient rien à de pareilles ruses, que celles-ci ne conçurent aucun soupçon jusqu'au moment où les murailles furent assez avancées pour mettre la ville à l'abri de toute insulte. Alors l'ambassadeur changea tout-à-coup de langage, et les Spartiates, dissimulant leur ressentiment, se gardèrent bien de recourir à la force (1).

Cependant, pour qu'Athènes restât en possession de l'empire de la mer, une enceinte fortifiée et une flotte, quelque considérable qu'elle fût, étaient loin de suffire ; il lui fallait avant tout un port militaire vaste, fortifié, bien situé et muni d'arsenaux et de chantiers. Cette nécessité n'avait pas échappé à la perspicacité de Thémistocle ; ce port, qui était devenu indispensable, on ne pouvait, selon lui, l'établir nulle part mieux qu'au Pirée, qui offrait trois bassins creusés par la nature, et où déjà quelques années auparavant, alors qu'il exerçait les fonctions d'archonte, il avait obtenu qu'on entreprît des travaux qui avaient été interrompus par la guerre. Il fit donc reprendre ces premiers travaux, que l'ennemi avait respectés, et grâce à la célérité prodigieuse qu'on mit à les construire, ces murailles nouvelles eurent bientôt atteint la moitié de la hauteur projetée (2). Ce nouveau port, autour duquel ne tarda

(1) Thuc., I, 92. Comp., I, 89-93.
(2) Thuc., I, 93.

Digitized by Google

pas à se grouper une seconde Athènes, fut établi dans de telles conditions de force et de sécurité, qu'on put aisément, par la suite, en confier la garde aux vieillards et aux enfants, pendant que les hommes valides couraient les mers avec la flotte. Mais comment se fit-il que Sparte ne protesta pas contre ces constructions gigantesques, qui dûrent lui paraître bien plus suspectes que les fortifications de la ville proprement dite ? Une protestation de ce genre, si elle avait eu réellement lieu, aurait sans doute été mentionnée par Thucydide. Il y a lieu, ce nous semble, d'accepter à cet égard l'explication que donne Diodore de Sicile ; selon cet historien, les Athéniens auraient cru prévenir toute opposition, de la part des Spartiates, en leur représentant que, dans le cas d'une nouvelle guerre, la flotte commune des Grecs pourrait regarder le port du Pirée comme un lieu de rassemblement parfaitement convenable, et y trouverait, au besoin, un refuge assuré.

La constitution d'Athènes subit aussi, à cette époque, une de ses modifications les plus importantes dans le sens de la démocratie ; ce fut le chef même du parti conservateur qui la proposa (1). Solon, on le sait, avait mis à la place de l'aristocratie héréditaire une autre aristocratie, celle de la richesse, par cela même qu'il avait réparti les citoyens dans quatre classes différentes, selon leur état de fortune, et qu'il avait exclu des charges et des honneurs ceux qui appartenaient à la dernière, et qui, pour cette raison, se trouvaient dispensés du service mili-

(1) Plut., *Arist.*, 22.

Digitized by Google

taire en dehors des murs de la cité. Or, cette classe comprenait non-seulement les citoyens les moins fortunés, qui formaient une masse imposante par leur nombre, mais encore les capitalistes, les marchands, les étrangers, qui ne possédaient point d'immeubles, ou dont les propriétés ne rapportaient qu'un revenu inférieur à 150 médimnes en grains ou en liquides. Aussi longtemps qu'Athènes fut un état continental et agricole, cette espèce d'interdiction qui frappait un grand nombre d'individus considérés et jouissant d'une aisance plus ou moins grande, se justifiait d'elle-même, car elle avait sa raison d'être. Mais, quand cette république eut subi une transformation presque complète, et que le commerce et la navigation furent devenus les principaux mobiles de sa puissance et de sa prépondérance sur mer, un pareil état de choses dut paraître anormal et injuste. Aristide, comme chef du parti conservateur, s'était opposé de toutes ses forces à cette transformation, parce qu'à ses yeux l'agriculture était comme la base, la condition nécessaire des principes qu'il défendait, tandis que le commerce ne peut se développer et fleurir que là où toutes les forces vitales peuvent s'épanouir librement sous l'influence de droits égaux pour tous, là où, par conséquent, l'élément démocratique l'emporte sur tous les autres. Mais il avait succombé dans cette lutte inégale, et, frappé par l'ostracisme, il avait dû prendre le chemin de l'exil. Maintenant que les changements auxquels il s'était vainement opposé s'étaient accomplis dans le gouvernement de son pays, et que, d'un autre côté, on avait vu les thètes de la dernière classe déployer dans la guerre contre les Perses des ver-

Digitized by Google

tus civiques auxquelles on était loin de s'attendre, cet homme, que ses concitoyens décorèrent du surnom de *Juste*, n'avait pas tardé à reconnaître qu'il était aussi équitable que nécessaire de ne pas laisser plus longtemps déshéritée de ses droits politiques toute une classe de citoyens qui fournissait à l'Etat ses meilleurs combattants. Aussi le vit-on, à la fin de sa vie, s'incliner devant les faits accomplis et les exigences du temps, et demander avec ses adversaires de la veille que toutes les charges publiques, y compris celle d'archonte, fussent rendues accessibles à tous les citoyens indistinctement.

2. *La Confédération de Délos. Aristide et Cimon.*

L'essor rapide et inattendu qu'Athènes venait de prendre fit sortir enfin Sparte de l'espèce d'apathie à laquelle elle semblait s'être condamnée depuis la bataille de Mycale. Craignant, dans sa jalousie à l'égard de sa rivale, que celle-ci ne la dépossédât de son hégémonie sur terre et sur mer, elle entreprit une expédition maritime à laquelle prirent part les états de la Grèce, y compris les Athéniens eux-mêmes et les Ioniens, qui venaient de recouvrer leur autonomie. La flotte commune se porta d'abord sur l'île de Chypre, alors partagée entre plusieurs petits souverains, qui ne se soutenaient qu'avec l'appui des Perses ; l'île entière ayant été affranchie, sans doute avec le secours des populations elles-mêmes, les Grecs remontèrent ensuite vers le Bosphore, avec l'intention de s'emparer de Byzance, qui était encore au pouvoir de l'ennemi et qui commandait l'entrée du Pont-Euxin ; cette ville fut prise

Digitized by Google

après une résistance opiniâtre, et les trésors qui s'y trouvaient accumulés tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

L'expédition était commandée par Pausanias, roi de Sparte, le héros de Platée. Cet homme, dont l'ambition était excessive, et qui déjà, après la bataille de Platée, s'était rendu coupable de plusieurs abus d'autorité, mit alors le comble à la haine qu'il inspirait, en affectant à l'égard des alliés des allures pleines de hauteur et d'insolence, en s'entourant d'un luxe tout oriental, et surtout en se ménageant des intelligences secrètes avec l'ennemi commun. Une telle conduite, qui formait un contraste frappant avec celle des généraux athéniens, compromit gravement l'autorité traditionnelle de Sparte, car les alliés, pleins d'admiration pour la probité d'Aristide et l'affabilité toute chevaleresque de Cimon, ne tardèrent pas à manifester ouvertement leurs préférences pour Athènes. Cependant il convient de chercher encore ailleurs la cause du changement qui s'opéra dans les sentiments des Grecs ; les Ioniens se sentaient tout naturellement portés vers les Athéniens, qu'ils regardaient comme leurs frères d'origine, et leurs sympathies n'avaient fait que s'accroître à la suite de la proposition qu'avaient faite les Spartiates de transplanter les Grecs d'Asie dans l'Hellade proprement dite. Ces populations, jalouses de leur indépendance, avaient vu dans cette proposition comme un aveu d'impuissance de la part des chefs de la Confédération hellénique, dans le cas où elles seraient exposées à de nouvelles attaques ; elles dûrent donc se mettre en quête d'un autre protecteur, et leurs vues se reportèrent tout naturelle-

Digitized by Google

ment sur Athènes, dont la prépondérance sur mer leur offrait toutes les garanties désirables. Des négociations furent donc entamées par les habitants de Samos, de Chio et de Lesbos, et il était à prévoir qu'elles aboutiraient. Pausanias, ne se sentant pas en état de recourir à la force pour conserver ce commandement suprême, dont il avait été investi jusqu'alors, et devant lequel les Athéniens eux-mêmes s'étaient inclinés, prit le parti de s'en retourner à Sparte avec les vaisseaux du Péloponnèse, pour y rendre compte de sa conduite (1). C'est de ce moment que date l'histoire de l'hégémonie maritime d'Athènes.

Les Spartiates envoyèrent, il est vrai, d'autres généraux pour remplacer Pausanias; mais, voyant que les alliés persistaient dans leur résolution, et qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de ressaisir le commandement que l'impopularité de leur roi leur avait fait perdre, ils résolurent d'attendre les événements et se retirèrent momentanément de la scène d'action. D'ailleurs, les éphores désiraient être délivrés à tout prix des embarras que leur causait la guerre contre les Perses; de plus, ils craignaient, non sans quelque raison, que leurs propres souverains, enivrés et enhardis par le succès, ne songeassent à empiéter sur leurs attributions censoriales et éminemment démocratiques. Peut-être aussi espérait-on à Sparte que les Athéniens et leurs alliés ne seraient pas assez forts pour continuer avec succès la lutte contre l'ennemi commun, et éprouvait-on quelque

(1) Thuc., I, 195. Plut., *Aristide*, c. 23.

Digitized by Google

joie secrète à les voir prodiguer en pure perte leurs forces et leurs ressources. Ce qui est certain, c'est qu'à partir de ce moment, Sparte se considéra de plus en plus comme la tête de la race dorienne, tandis qu'Athènes affecta plus particulièrement de se poser en protectrice de la race ionienne. On vit ainsi apparaître à la place du commandement suprême que Sparte avait jusqu'alors exercé sans partage, et de la grande Confédération hellénique, qui n'existait plus que de nom, deux confédérations puissantes, qui auraient pu aisément subsister en paix l'une à côté de l'autre, se complétant mutuellement, si les deux états placés à la tête de chacune d'elles avaient pu se contenter de ce qui faisait la force de chacune: Sparte, de la haute direction de la symmachie péloponnésienne, et Athènes, de son hégémonie sur les états maritimes qui s'étaient ralliés autour d'elle.

La Confédération nouvelle n'eut d'abord d'autre but que de continuer la lutte jusqu'à l'entier et complet affranchissement des populations qui parlaient la langue des Hellènes. Ce but une fois atteint, l'association devait cesser tout naturellement, à moins qu'un nouveau contrat n'intervînt. Il était donc à prévoir qu'Athènes ne consentirait pas aisément à se dessaisir d'une autorité aussi importante, et dont elle n'avait été investie que pour un temps et un but déterminé, mais qu'au contraire, elle s'appliquerait, dans l'intervalle, à établir entre elle et ses alliés des rapports de dépendance tels qu'il fût impossible à ceux-ci de provoquer la cessation du contrat et de réclamer leur ancienne autonomie; « car, dit Thucydide, il ne peut exister d'alliance solide qu'entre

Digitized by Google

des peuples qui se craignent mutuellement (1), l'alliance ne se formant naturellement, selon Aristote, qu'en vue de se procurer une assistance réciproque (2). »

Athènes, on ne saurait en disconvenir, se trouva, par suite de la nouvelle position qui lui fut faite, dans la nécessité de se maintenir à la tête de cette Confédération ; et, sans vouloir chercher à la défendre du reproche d'avoir abusé de son autorité, on peut facilement s'expliquer comment elle fut fatalement amenée à réduire la plupart de ses anciens alliés à la condition de sujets (3). Cependant il importe de ne pas perdre de vue, comme on l'a fait assez fréquemment, que les membres de l'association, la tâche commune une fois accomplie, pouvaient revendiquer sans conteste un droit qui leur appartenait, celui de la révolte, dans le cas où ils ne seraient pas remis en possession pleine et entière de leur autonomie, de sorte que toute tentative faite par l'un ou par l'autre pour recouvrer son indépendance après la cessation des hostilités, pouvait être regardée comme parfaitement légitime. Or, des tentatives de ce genre dûrent, les circonstances aidant, être d'autant plus fréquentes, que le patriotisme des Grecs dépassait rarement les limites de la cité natale ou du territoire de chaque état, et qu'il devait réagir en raison directe des entraves qu'il rencontrait en dedans de ces mêmes limites.

(1) Thuc., III, 11.

(2) Arist, *Polit.*, II, 1, 4 : Ποηθείας γὰρ χαριν η συμμαχια πείφυκεν.

(3) Voir Heeren, *Idées*,.. tom. VII, p. 192 et suiv.

Digitized by Google

Nous n'avons que fort peu de données sur l'origine, l'organisation et l'histoire de la nouvelle Confédération, de même que sur sa transformation en un empire athénien. Son centre politique et religieux fut établi dans le temple d'Apollon, à Délos, l'île sainte des Ioniens ; c'est là que devait se réunir, chaque année, l'assemblée générale, appelée à discuter les intérêts de la ligue, et surtout les graves questions, de paix et de guerre, et de contributions extraordinaires. Athènes avait la présidence permanente de cette assemblée, et était investie, en cette qualité, de la direction des opérations militaires. Aristide fut chargé du soin de fixer le chiffre des vaisseaux et des hommes à fournir par les divers états, suivant leur importance et leurs ressources, et il paraît s'être acquitté de cette tâche difficile de la manière la plus équitable et à la satisfaction de tous. La cotisation annuelle fut fixée à 460 talents, somme très-considérable, si l'on considère qu'une partie seulement des membres de l'association, sans doute les plus petits états, pouvaient se libérer moyennant une somme d'argent, tandis que les autres avaient à fournir des vaisseaux tout équipés. Les confédérés jouissaient, du reste, d'une complète autonomie, quant à leurs affaires intérieures, et, quoique la plupart fussent régis par des constitutions démocratiques, ceux d'entre eux chez lesquels dominait soit l'élément oligarchique, soit l'élément timocratique, n'en étaient pas exclus par cela même. Un tribunal arbitral connaissait de tous les différends qui pouvaient surgir, et tous les états avaient voix égale, quelles que fussent l'étendue et la puissance de chacun.

Le trésor fédéral, déposé à Délos, fut confié à la

Digitized by Google

garde des Athéniens, qui en abandonnèrent l'administration aux hellénotames, nommés directement par eux. On ne saurait dire au juste, car les renseignements manquent à cet égard, quelles étaient les fonctions et les attributions de ces magistrats; c'étaient sans doute, des trésoriers chargés de l'administration des contributions communes (1). De plus, il y a lieu de croire que, comme les autres magistrats préposés à la garde des trésors des dieux, ils étaient désignés par le sort, et qu'on les choisissait chaque année et de préférence dans la première classe, celle des pentacosiomédimnes, ou des citoyens les plus imposés. En effet, des fonctions aussi délicates, et pour lesquelles il fallait plutôt une grande probité que des talents éminents, semblaient justifier une pareille préférence, puisqu'alors la fortune privée de ces magistrats couvrait, en quelque sorte, leur responsabilité vis-à-vis de l'Etat.

Il y a lieu d'admettre, en tout cas, que ces hellénotames, comme tous les autres magistrats d'Athènes, avaient à rendre leurs comptes à l'expiration de leurs fonctions ; mais était-ce devant les autorités athéniennes, ou devant l'assemblée générale de Délos? c'est ce qu'il n'est pas facile de préciser. En admettant même que l'assemblée ait été appelée à réviser ces comptes, on est encore en droit de dire que les alliés se montrèrent peu sages en abandonnant ainsi aux Athéniens l'administration du trésor commun, et en mettant entre leurs mains une arme redoutable dont il leur serait facile d'abuser par la suite (2).

(1) Οἱ τοῦ χομιζομένου φόρου παρὰ Ἀθηναίοις ταμίαι. HESYCHIUS.

(2) Sur l'origine et l'organisation de la Confédération de Délos. THUC., I, 96-97 ; PLUT., *Aristide*, 24.

Digitized by Google

La nouvelle ligue maritime procéda bientôt après à l'exécution de son programme. Une expédition commandée par Cimon fut dirigée contre la Thrace, où les Perses étaient encore maîtres de plusieurs points importants, et la place forte d'Eïon, située à l'embouchure du Strymon, fut emportée après une vigoureuse résistance des assiégés commandés par Bogès. On fit ensuite voile vers l'île de Scyros, habitée par des Dolopes, qui infestaient ces parages et ne cessaient d'inquiéter les côtes de la Thessalie et de l'Eubée; les pirates furent réduits en esclavage, et l'île fut réunie au territoire d'Athènes et occupée par des colons envoyés de la métropole. La ville de Caryste, dans l'Eubée, habitée aussi par des Dolopes, tomba également au pouvoir des alliés à la suite d'une capitulation (1).

Pendant que ces évènements s'accomplissaient au grand avantage d'Athènes, Thémistocle et Aristide, dont l'un avait fondé la grandeur de sa cité natale et sauvé la Grèce, et l'autre, organisé la Confédération de Délos, si féconde en résultats importants, avaient disparu peu à peu de la scène politique, pour faire place à d'autres hommes appartenant déjà à une autre génération. Aristide, quoique vénéré de tous jusqu'à la fin de ses jours, se vit cependant préférer de plus en plus le fils de Miltiade, qui venait de poindre à l'horizon comme un nouveau météore; mais il s'était résigné sans peine à descendre du premier rang, où son rôle avait été si beau. Il n'en fut pas de même de Thémistocle, et une telle

(1) Thuc., I, 98.

Digitized by Google

différence dans la conduite de ces deux hommes d'Etat n'a rien qui doive nous surprendre, pour peu qu'on considère combien leurs caractères étaient différents. Thémistocle avait conscience de ce qu'il valait, et supportait difficilement que l'on parût oublier qu'il avait été le sauveur de ses concitoyens. Il avait élevé près de sa demeure un sanctuaire à la déesse du Bon-Conseil, comme pour éterniser à Athènes le souvenir des services qu'il avait rendus ; cette vanité excessive, qui lui était propre, et que les Lacédémoniens avaient cherché, mais en vain, à exploiter pendant le séjour qu'il fit au milieu d'eux à l'occasion de la reconstruction des murs d'Athènes; cette ambition jalouse et ardente, qui lui faisait dire que les trophées de Miltiade l'empêchaient de dormir, étaient encore surpassées par une avidité insatiable, qui le rendit plus d'une fois accessible à la corruption. Toutefois, il convient d'ajouter, sans vouloir le justifier, qu'on n'arriva jamais à l'acheter chaque fois que ses intérêts le trouvèrent en collision avec ceux de l'Etat; on pourrait même, sous ce rapport, le comparer à Mirabeau qui disait : « On peut me payer sans me corrompre. » Il ne faut pas s'étonner que les Spartiates l'aient accusé de complicité avec Pausanias sur de simples indications trouvées dans les papiers de ce dernier; cette accusation hasardée avait, en quelque sorte, sa raison d'être dans la haine qu'ils conservaient à l'homme qui avait été le vrai fondateur de la puissance maritime d'Athènes, et à qui cette ville était redevable des fortifications imposantes dont cette puissance avait été à la fois la cause première et la conséquence nécessaire.

Dans des époques d'agitations et de troubles, les

Digitized by Google

hommes politiques s'usent très-rapidement, surtout au sein des états démocratiques, où l'éclat et la grandeur d'un seul homme dirigeant la chose publique à son gré semblent, non-seulement incompatibles avec le principe d'égalité, qui est la base essentielle de l'Etat, mais encore pleins de périls pour la démocratie elle-même. C'est à ce point de vue qu'il convient d'envisager l'ostracime dont Thémistocle fut frappé à son tour (1); d'ailleurs, il importe de ne pas oublier que là où le peuple agit en souverain, il est communément porté, non-seulement à juger peu favorablement, et même contrairement à l'équité tout citoyen qui s'élève au-dessus de la foule par son mérite et des services rendus, mais encore à concevoir des doutes plus ou moins avoués au sujet de la durée et de la vitalité de son propre pouvoir. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris, comme cela arrive fréquemment, que les premiers citoyens d'Athènes aient été tour-à-tour condamnés à l'exil; il y aurait même quelque justice à réduire à leur juste valeur les déclamations auxquelles on n'est que trop porté à se livrer sur l'ingratitude systématique des Athéniens, et à attribuer de tels faits, quelqu'affligeants et regrettables qu'ils soient, aux exigences souvent impérieuses de la raison d'Etat.

(1) Plut.. *Thém.*, 21-22. Thuc., 135-138.

Digitized by Google

3. *Transformation de la Confédération de Délos en un empire athénien. Luttes des partis à Athènes. Cimon opposé à Ephialte et à Périclès.*

Quoique nous ne sachions que fort peu de chose des opérations militaires de la Confédération de Délos et des délibérations de sa diète annuelle pendant les premières années de son existence, puisque de telles questions ne rentraient point dans le plan que Thucydide s'était proposé en écrivant son histoire, il y a lieu cependant de croire que ces premières années furent loin d'être stériles en faits et en négociations. Les Ioniens de la côte d'Asie et des îles, amollis par leur luxe tout asiatique et par l'influence énervante de leur climat, peu habitués, en outre, à supporter les fatigues d'une guerre longue et opiniâtre par suite de l'oppression que les Lydiens et les Perses avaient fait peser si longtemps sur eux, demandèrent comme une faveur qu'on leur permît de remplacer par une augmentation de tribut les secours d'hommes et de vaisseaux qu'ils avaient à fournir, abandonnant ainsi de gaîté de cœur aux Athéniens le soin de continuer la guerre comme bon leur semblerait (1). Quel contraste entre ces Ioniens et les alliés doriens de Sparte, que toute demande d'argent ne manquait jamais d'alarmer, et qui se montraient toujours prêts à payer de leurs personnes ! Du moment où les Athéniens se virent appelés à supporter presque seuls les fatigues et les périls de la guerre, ils dûrent nécessairement en venir à mépriser

(1) Thuc., I, 99.

Digitized by Google

des alliés qui ne pouvaient que payer, et à considérer les sommes prélevées sur eux, non pas comme faisant partie du fonds commun, mais plutôt comme un tribut qui leur était dû. De là de nombreuses occasions de plaintes, et même des défections et des rébellions assez fréquentes. Le premier exemple de défection fut donné par l'île de Naxos, autrefois maîtresse de la mer Egée sous son tyran Lygdamis, et encore assez puissante, après la chute de cet homme, pour soutenir victorieusement un siége long et opiniâtre contre Aristagore de Milet, appuyé par 50,000 Perses et exilés (1). Mais, cette fois, l'île fut conquise et réduite après un siége qui paraît aussi avoir été long et difficile. Est-ce Athènes ou Naxos qui provoqua la lutte? On ne saurait le dire, car les sources font défaut; ce qui est certain, c'est que les Athéniens n'observèrent pas strictement les conventions fédérales; autrement Thucydide n'aurait pas pu dire « que ce fut le premier état confédéré qui fut, contrairement à l'usage, réduit à la condition de sujet (2). » De plus, il est plus que probable que la majorité des alliés fut d'un avis contraire à celui des Athéniens, puisque Thucydide, qui a toujours soin de nommer ceux d'entre eux qui assistèrent aux diverses expéditions (3), n'en mentionne aucun comme ayant pris part à cette réduction de Naxos, qu'il attribue, au contraire, uniquement aux Athéniens (4).

(1) Herod., V, 30.

(2) Thuc., I, 98 Πρωτη τε αὐτη πόλις ξυμμαχις παρα το καθεϛηκος εδουλιοθη.

(3) Thuc., I, 100.

(4) Thuc, I, 198.

Digitized by Google

Il a dû y avoir, en tout cas, dans les statuts de la Confédération de Délos, certains articles concernant les peines à infliger aux membres qui faisaient acte de défection ou de rébellion, une confédération quelconque ne pouvant exister et vivre qu'à la condition d'une règle commune qui en astreigne les membres ; cependant il est permis de croire que ces peines n'ont pu emporter pour ces derniers la privation de leur autonomie au profit de l'état dirigeant.

Tel fut le premier pas qu'Athènes fit dans la nouvelle voie où elle venait de s'engager, sous prétexte d'exécuter les ordres de la diète de Délos, et qui dut l'amener fatalement à transformer les confédérés en sujets. Toutefois, cette transformation, qui lui assura une espèce de royauté presqu'absolue, n'a pu s'opérer que par degrés et à la suite d'une longue série de faits isolés et semblables à la réduction de Naxos ; il serait donc difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser le moment où la Confédération se trouva absorbée par l'omnipotence d'Athènes. Ce qui contribua surtout à créer cette situation exceptionnelle au profit de cette république, c'est qu'aucun des états qui tentèrent de secouer le joug ne put jamais réussir à organiser une résistance commune, puisque plusieurs membres de l'association, comme nous l'avons vu, avaient contracté l'habitude d'abandonner à l'état dirigeant le soin de veiller à la défense commune, en se contentant de fournir de l'argent, au lieu d'hommes et de navires. Il ne pouvait donc plus être question d'un contrôle à exercer par l'assemblée générale de Délos sur la capitale toute-puissante de la Confédération, mais plutôt de l'absorption de celle-ci

Digitized by Google

par Athènes; or, ce dernier résultat ne pouvait être obtenu que par l'annexion successive des différents membres, et, comme l'a fort bien remarqué Thucydide, « après la réduction de Naxos, d'autres états eurent ensuite le même sort, suivant les circonstances(1). » A partir de ce moment, les alliés se trouvèrent partagés en deux catégories, celle des états indépendants, αὐτονόμοι, et celle des tributaires ou sujets, ὑποτελεῖς ou ὑπηκόοι.

Cimon, fils de Miltiade, contribua tout particulièrement à caresser chez les alliés, qui n'avaient d'autre désir que de cultiver en paix leurs héritages, cette tendance funeste à se tenir éloignés des expéditions armées auxquelles ils ne participaient plus que par une augmentation de tribut. Ce général, devenu l'homme le plus influent d'Athènes après le bannissement de Thémistocle, réunissait toutes les qualités nécessaires à un homme d'Etat; de plus, il appartenait à l'illustre famille des Philaïdes, et comme fils du vainqueur de Marathon, dont l'injustice populaire avait ceint la tête de l'auréole du martyr, il ne lui fut pas difficile de s'élever au premier rang. Il avait débuté d'une manière brillante au siége de Byzance, où, par sa modération autant que par sa bravoure, il avait su se concilier à tel point les sympathies des alliés que ceux-ci songèrent dès lors sérieusement à secouer la suprématie de Sparte. Cimon n'était pas, comme Thémistocle, habile dans l'art de la parole, mais il sut trouver dans le vaste champ ouvert à ses concitoyens sur mer plus

(1) Thuc., I, 98.

Digitized by Google

d'une occasion d'acquérir la popularité qu'il ambitionnait, et de servir tout à la fois la cause nationale des confédérés et les intérêts particuliers de sa patrie. La double et brillante victoire remportée par lui près de l'Eurymédon, en 466, sur les Perses qui avaient repris l'offensive, contribua surtout à accroître la puissance d'Athènes, en même temps qu'elle grandit sa réputation militaire et son influence politique. Outre que les villes grecques de la Lycie, de la Carie et de la côte d'Asie, qui étaient restées jusqu'alors au pouvoir de l'ennemi, avaient reconquis leur indépendance, d'innombrables sommes d'argent, provenant en grande partie de la rançon des prisonniers, étaient tombées entre les mains des vainqueurs et avaient été employées à l'entretien de la flotte et à l'embellissement d'Athènes. Mais un succès aussi brillant amena à sa suite de nouvelles complications; les alliés conçurent des alarmes d'autant plus sérieuses qu'ils voyaient les prétentions et l'arrogance des Athéniens grandir en raison directe de leur puissance.

Les Perses avaient réussi, malgré leurs défaites, à se maintenir dans la Chersonèse, et afin de s'y affermir, ils avaient même conclu des traités avec plusieurs tribus de la Thrace, au milieu desquelles ils occupaient encore un assez grand nombre de postes. Cimon, à la tête d'une flotte peu nombreuse, ayant fait rentrer sans peine sous la domination d'Athènes ces contrées, qui avaient appartenu autrefois à sa famille, cet accroissement de territoire fit craindre aux habitants de l'île de Thasos, qui avaient occupé jusqu'alors un rang important dans la Confédération, que les Athéniens, maîtres du fort d'Eïon, ne songeassent

Digitized by Google

à s'assujettir également les côtes de la Thrace, et à s'emparer ainsi des mines de Pangée, dont ils revendiquaient la propriété. Ils réclamèrent donc; mais, voyant qu'on ne tenait aucun compte de leurs réclamations, ils se détachèrent de la Confédération, après avoir entamé préalablement des négociations secrètes avec les peuples de la Macédoine et de la Thrace. Les Athéniens, à cette nouvelle, dirigèrent aussitôt une expédition contre eux, et, après les avoir vaincus dans un combat naval, vinrent mettre le siége devant leur capitale; dans le même temps, une autre expédition fut chargée de fonder une colonie athénienne à l'endroit qu'on appelait alors les *Neuf-Voies*, et qui se trouvait à une faible distance de l'embouchure du Strymon. Ce poste important, qui appartenait aux Edoniens, et était regardé comme le centre des relations avec l'intérieur de la Thrace et de la Macédoine, tomba, il est vrai, au pouvoir des Athéniens; mais, lorsque ceux-ci voulurent pénétrer dans l'intérieur des terres, ils rencontrèrent une vive résistance, et éprouvèrent même une défaite complète. Quant aux Thasiens, se trouvant à bout de ressources, ils implorèrent secrètement l'assistance des Spartiates, qui s'étaient déjà engagés à envahir l'Attique pour opérer une diversion en leur faveur, lorsque la Laconie fut tout-à-coup désolée par un épouvantable tremblement de terre, qui fut suivi d'un soulèvement général des hilotes (1). Abandonnés dès lors à eux-mêmes, et hors d'état de continuer plus longtemps une lutte aussi inégale, ils demandèrent

(1) Thuc., I, 100 101. Plut., *Cim.*, 14.

Digitized by Google

enfin à capituler ; leur ville fut démantelée, leurs vaisseaux furent enlevés , et ils dûrent renoncer à leur possessions sur le continent de Thrace , en même temps qu'ils devinrent sujets tributaires d'Athènes.

Tandis que Cimon remportait une victoire après l'autre, les Spartiates avaient lutté avec succès contre les Tégéates et les Argiens dans le Péloponnèse même, et, après avoir fait périr d'une mort ignominieuse le vainqueur de Platée, atteint et convaincu de haute trahison, ils avaient massacré un grand nombre d'hilotes, qu'ils accusaient d'avoir trempé dans ses projets criminels. Lors donc qu'arriva cette terrible catastrophe qui convertit la ville de Sparte en un monceau de ruines, les hilotes, et principalement ceux de la Messénie, profitèrent de cette occasion pour reconquérir leur liberté (1). Les Spartiates les battirent, il est vrai, et les contraignirent de se retirer en Messénie, sur la montagne sacrée d'Ithôme ; cependant la résistance longue et désespérée qu'ils opposèrent à leurs anciens maîtres mit ceux-ci dans la nécessité de s'adresser non-seulement à leurs alliés du Péloponnèse, mais encore aux Athéniens, qui passaient pour le peuple le plus habile dans l'art des siéges (2), et qui étaient encore censés faire partie de la grande Confédération hellénique , dont Sparte s'était regardée jusqu'alors comme la tête.

Après le bannissement de Thémistocle, les luttes intérieures avaient cessé à Athènes, ostensiblement du moins , et tout paraissait céder à l'ascendant de

(1) Plut., *Cim.*, 16.
(2) Thuc., I, 102.

Digitized by Google

Cimon. Affable et hospitalier, autant par caractère que par calcul, ce général habile avait su gagner la multitude par ses procédés pleins de bonté, et l'aristocratie par ses manières toutes chevaleresques (1). Comme chef du parti conservateur, qui ne voulait point aller au-delà des réformes opérées dans la constitution par Clisthènes, et qui regardait l'égalité de tous les citoyens, telle qu'elle avait été établie par Aristide, comme la dernière limite des concessions à faire, il espéra détourner le courant des exigences populaires, qui devenait de jour en jour plus fort, en procurant au peuple une plus grande somme de jouissances (2), et en poursuivant avec vigueur les hostilités contre les Perses. Or, de tels moyens n'avaient quelque chance de réussite, qu'aussi longtemps que Cimon ne se trouverait pas en présence d'adversaires assez influents et assez habiles pour exploiter les évènements au profit de leurs idées et de leurs desseins. Mais ce qui surtout le rendait fort, c'est l'attitude qu'il avait su prendre dans les questions de politique extérieure. Athènes se trouvait alors placée à la tête d'une association qui dépendait encore, nominalement du moins, de la grande Confédération des Hellènes, dont l'origine remontait aux guerres de l'indépendance, et dont Sparte n'avait pas cessé de revendiquer la présidence. En présence de la puissance toujours croissante de cette république,

(1) Plut., *Peric.*, 7.

(2) Parmi les moyens qu'il employa, citons les festins qu'il donna, et surtout la permission accordée à tous les citoyens de jouir de ses vastes propriétés, enfin les embellissements qu'il fit dans Athènes.

Digitized by Google

et des progrès qu'elle faisait journellement dans les voies d'une souveraineté incontestée, on dut se demander plus d'une fois si le moment n'était pas venu d'opter entre l'une et l'autre confédération. Les démocrates les plus résolus penchaient tous vers ce parti extrême ; selon eux, la nouvelle Confédération de Délos, une fois transformée en un empire athénien, pourrait se suffire à elle-même, et il était hors de doute que l'avenir lui appartiendrait, dût même le concours de Sparte lui faire défaut. D'un autre côté, le gouvernement de Sparte, avec ses formes aristocratiques, comptait parmi eux des adversaires d'autant plus redoutables, que les prétentions formulées à Athènes par le parti modéré et les fauteurs de l'oligarchie ne manquaient jamais de trouver des oreilles complaisantes sur les rives de l'Eurotas ; or, de tels rapports étant de nature à entraver leurs projets, il importait de rompre à tout prix ces liens de solidarité qui les gênaient. D'ailleurs, n'y avait-il pas lieu d'espérer qu'on arriverait aisément, avec l'aide d'une propagande démocratique, à reculer, même sur le continent, les limites opposées jusqu'alors à la domination athénienne, à isoler par cela même Sparte, et à obtenir ainsi, par la force des choses, une hégémonie embrassant tous les états de la Grèce? De tels projets étaient loin d'être chimériques, et, les circontances aidant, leur réalisation n'était pas impossible; il suffirait, pour s'en convaincre, de se rappeler la courte période de splendeur que traversa, un siècle plus tard, la ville de Thèbes, sous l'habile et puissante direction d'Epaminondas.

Cimon pensait différemment. Avec la rare sagacité dont il était doué, il n'était pas homme à circon-

Digitized by Google

scrire la patrie hellénique dans les limites étroites de la cité natale ; sa sollicitude, au contraire, s'étendait sur la Grèce entière, dont il voulait le bien-être et l'indépendance, et qui n'avait déjà que trop longtemps souffert des luttes sanglantes et fratricides de ses enfants. On avait pu se convaincre, au début des guerres médiques, que l'unité qu'il rêvait n'était pas impraticable ; n'avait-elle pas produit alors des résultats glorieux ? Fallait-il donc renoncer de gaîté de cœur à la réaliser d'une manière définitive, pour embrasser une politique ambitieuse et étroite, qui ne pouvait tout au plus que servir des convoitises individuelles, tout en créant des dangers de tout genre pour l'avenir ?

Il est vrai qu'Athènes était devenue une puissance maritime redoutable, et qu'en s'appuyant sur ses nombreux alliés, elle pouvait aisément se passer de la coopération des Spartiates et des autres Grecs du continent. Mais n'était-il pas à craindre que, lorsque la grande Confédération hellénique n'existerait plus, et qu'Athènes ne croirait plus devoir dissimuler ses prétentions à une suprématie de plus en plus absolue, l'ennemi commun, qui avait été refoulé vers l'Est, mais non annihilé, ne profitât de cette situation nouvelle pour triompher plus vivement de ses adversaires en semant et en entretenant parmi eux des germes de division ? D'un autre côté, s'il était de toute impossibilité qu'Athènes consentît à abandonner la nouvelle ligue qu'elle avait fondée, son intérêt bien entendu semblait exiger qu'elle se fît recevoir sans aucune arrière-pensée de domination dans la confédération commune, dont elle deviendrait dès lors un membre très-influent et pré-

Digitized by Google

paré à tout évènement. Cette fusion était d'autant plus facile que, chez les Grecs, les associations moins considérables conservaient toute leur liberté d'action au sein de confédérations plus étendues ; c'est ainsi que certains états, faisant partie de la Confédération du Péloponnèse, avaient eux-mêmes d'autres états dans leur dépendance, sans qu'il en résultât aucun préjudice pour l'association elle-même ; c'est ainsi encore que la Confédération du Péloponnèse, avec ses ramifications diverses, faisait elle-même partie de la grande Confédération hellénique. D'ailleurs, les liens qui rattachaient les divers états à cette dernière étaient de telle nature, que l'autonomie et l'indépendance de chacun se trouvaient suffisamment sauvegardées ; son but n'était-il pas de protéger la patrie commune contre les attaques du dehors ?

Cimon, on le voit, professait des principes plus larges et plus généreux que ses adversaires ; de plus, il n'était pas homme à les cacher ou à les déguiser, car il ne craignait pas de vanter en toute occasion les vertus des Lacédémoniens (1), espérant sans doute rapprocher par des éloges aussi désintéressés les deux peuples dans une estime réciproque. Et, comme s'il eût voulu manifester avec plus de force encore ses opinions panhelléniques, il avait donné à ses fils les noms significatifs de Lacédémonios, de Thessalos et d'Eléïos.

Tels étaient les deux partis entre lesquels Athènes se trouvait divisée, et dont celui de Cimon était le plus fort, quand les Spartiates implorèrent son se-

(1) Plut., *Cimon*, 16.

Digitized by Google

cours contre les hilotes révoltés. Ces deux partis s'étaient déjà mesurés une première fois, lorsque Cimon, après avoir réprimé le soulèvement des Thasiens, avait négligé, on ne sait trop pour quel motif, peut-être les moyens lui manquèrent-ils, d'enlever au roi de Macédoine une grande étendue de pays. Les adversaires du général s'étaient emparés en toute hâte de ce prétexte pour exciter le mécontentement du peuple et l'accuser de s'être laissé acheter par l'or de ce prince (1). Mais Cimon jouissait encore alors à Athènes d'une autorité trop incontestée, et l'on y connaissait trop bien ses prodigalités, ainsi que le peu de cas qu'il faisait de son immense fortune, pour qu'une accusation pareille pût avoir le moindre succès. Il fut acquitté, selon les uns; condamné, selon les autres, à une amende considérable.

L'appel fait par les Spartiates eut des conséquences beaucoup plus graves pour Cimon et ses amis. Les démocrates avancés, comme s'ils eussent perdu tout souvenir du concours empressé et efficace que les Spartiates avaient prêté à Athènes contre Hippias et les Barbares, éprouvèrent tout d'abord une sorte de joie secrète à la nouvelle des dangers sérieux que courait leur rivale détestée. L'intérêt bien entendu d'Athènes n'exigeait-il pas qu'on laissât Sparte ensevelie sous ses ruines, et même qu'on profitât de sa détresse pour lui porter le dernier coup ? Mais Cimon réussit à faire prévaloir, en cette occurrence, les sentiments d'honneur et de confraternité qui l'a-

(1) PLUT., *Cimon*, 14.

Digitized by Google

nimaient. Il ne faut pas, avait-il dit, laisser la Grèce boiteuse, ni ôter à Athènes un contre-poids nécessaire(1). » Un corps de troupes considérable fut envoyé sous sa conduite dans le Péloponnèse, pour y prendre une part active au siége d'Ithôme. Cependant la bonne intelligence ne dura pas longtemps entre les Spartiates et les Athéniens ; les premiers, peu rassurés par la présence de tels alliés, que leur caractère remuant et entreprenant pouvait pousser d'un moment à l'autre à se jeter du côté des assiégés, et voyant, en outre, que malgré leur habileté bien connue à battre les murailles, le siége traînait en longueur, crurent devoir les congédier en les remerciant de leurs services, tandis que tous les autres alliés restaient devant Ithôme (2). C'était, il faut le dire, de la part des Spartiates, une résolution bien grave et qui ne laissait pas que d'avoir ses dangers ; voilà pourquoi il est permis de supposer qu'ils n'agirent pas à l'étourdie, et que leurs soupçons, car ils dûrent en avoir, n'étaient pas tout-à-fait sans fondement. Il est vrai que les sentiments bien connus de Cimon étaient de nature à leur offrir toutes les garanties désirables ; mais ne pouvait-il pas arriver que des sentiments tout-à-fait opposés vinssent à se manifester parmi les troupes qu'il commandait (3)? D'ailleurs, il y a lieu de croire que les adversaires de cet homme

(1) Plut., *Cim.*, 16.

(2) Thuc., I, 102. — Plut., *Cim.*, c. 14.

(3) Il suffirait, pour s'en convaincre, de se rappeler la conspiration qui fut près d'éclater parmi les troupes athéniennes avant la bataille de Platée, et qui fut déjouée par l'attitude ferme et prudente d'Aristide. — Plut., *Aristid.*, c. 13

Digitized by Google

d'état, profitant de son éloignement, étaient parvenus à s'emparer de la direction des affaires, et que la nouvelle de ce changement de situation s'était aussitôt répandue à Sparte ; dans de telles circonstances, n'était-il pas à prévoir que les Athéniens s'empresseraient de remplacer Cimon par un autre général qui serait muni d'instructions toutes différentes ? Quoi qu'il en soit, les Spartiates dûrent avoir des motifs plausibles et déterminants pour agir de la sorte ; autrement ils se seraient bien gardés de renvoyer ainsi de gaîté de cœur, au milieu de circonstances aussi difficiles, des alliés si puissants et dont ils avaient été les premiers à solliciter l'intervention. Une telle conduite eût été de la folie.

4. *Athènes aspire à devenir en même temps une puissance continentale. L'élément démocratique l'emporte. Périclès.*

Le retour des troupes qui avaient été envoyées dans le Péloponnèse fut comme le signal d'un revirement complet de politique, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Les Athéniens, cédant à leur indignation, et prêtant l'oreille aux suggestions des chefs du parti démocratique, ne se contentèrent pas de rompre avec les Spartiates ; ils conclurent une alliance avec les Argiens, les ennemis les plus acharnés de Sparte, et firent entrer les Thessaliens dans cette nouvelle ligue. La grande Confédération hellénique se trouva dès lors dissoute (1), et la Grèce fut divisée pour toujours.

(1) Thuc., I, 102.

Digitized by Google

Les Mégariens, qui avaient jusqu'alors fait partie de la Confédération du Péloponnèse, recoururent également à l'alliance d'Athènes, avec l'espoir d'être soutenus par elle contre les Corinthiens avec lesquels ils étaient en guerre au sujet de la délimitation de leurs frontières (1). Les Athéniens les invitèrent aussitôt à relier par des murs leur ville au port de Nisée, sur le golfe Saronique, et occupèrent bientôt après ce poste important, ainsi que le port de Pégées, situé sur le golfe de Corinthe ; par cette double mesure, ils restaient maîtres de la mer des deux côtés de l'isthme, et se trouvaient ainsi mieux préparés à recevoir toute attaque qui pourrait provenir du Péloponnèse. Pendant ce temps, le parti démocratique, devenu prépondérant, introduisait des réformes importantes dans la constitution ; cependant, aussi longtemps que Cimon resterait à Athènes, sa présence ne pouvait que gêner et embarrasser ; Ephialte et Périclès, dont l'influence grandissait de jour en jour, le sentirent, et dès lors ils songèrent sérieusement à l'éloigner.

Une insurrection venait d'éclater en Egypte, excitée par Inarus, roi de Lybie, et l'Egyptien Amyrtée. Cimon, sur la proposition de Périclès, fut envoyé dans ce pays à la tête d'une flotte considérable, avec la mission de prêter aide et assistance aux chefs de la révolte. Cimon accepta ce mandat avec un véritable empressement, car il n'avait pas tardé à s'apercevoir que son influence avait baissé considérablement, et la nouvelle position qui lui était faite dans sa patrie n'était pas de nature à satisfaire celui dont

(1) Thuc., I, 103.

Digitized by Google

naguère encore les conseils et les ordres avaient été goûtés comme des oracles. D'ailleurs, il entrevoyait dans cette expédition lointaine la perspective de nouveaux lauriers ; les luttes de la tribune, qui convenaient moins à ses goûts et à son caractère, avaient probablement pour lui moins d'attraits (1).

Ephialte était un démocrate ardent et passionné, mais en même temps un citoyen honnête et un orateur distingué. On admet généralement, sur la foi de Plutarque, que, dans ses attaques contre l'Aréopage, il ne fut qu'un instrument aux mains de Périclès, à l'hétairie duquel il appartenait. Mais il y a plutôt lieu de croire qu'à cette époque encore il était réellement à la tête du parti des réformes, et en quelque sorte le précurseur de Périclès, puisque, dans le cas contraire, ce ne serait pas lui, mais plutôt ce dernier, qui aurait péri victime des ressentiments politiques ; comment admettre, en effet, qu'un homme, qui n'eût été qu'un instrument, eût pu être l'objet d'un assassinat politique, crime alors presque inouï dans les annales athéniennes?

Périclès, qui descendait par sa mère de la famille des Alcméonides, était, comme fils du vainqueur de Mycale, de Xantippe, l'adversaire né du fils de Miltiade ; cette inimitié qui les séparait, comme elle avait déjà séparé les pères, se révéla tout d'abord au moment où Cimon fut accusé de s'être laissé gagner par l'or du roi de Macédoine; ce fut Périclès lui-même qui se chargea du rôle d'accusateur. Lorsque cet homme d'état débuta dans la carrière

(1) Plut., *Cim.*, 4.

Digitized by Google

politique, il n'eut pas de peine à se décider quant au parti auquel il devait se ranger. Le parti des optimates était loin d'avoir ses sympathies, car il avait à sa tête un homme dont le père avait été mortellement offensé par le sien, et qu'il ne pouvait espérer assouplir à ses plans ambitieux. Ce n'est pas, du reste, que Périclès se soit senti plus particulièrement entraîné vers les hommes du parti populaire (1), ni qu'il ait jamais montré un grand empressement à flatter les caprices de la multitude ou à s'y soumettre aveuglément en vue d'une vaine popularité. Il était, au contraire, par sa naissance autant que par l'éducation qu'il avait reçue, par l'élévation de son caractère autant que par la tournure de ses pensées, un aristocrate consommé, mais, hâtons-nous de le dire, un aristocrate dans la meilleure acception de ce mot. D'ailleurs, l'histoire de la Grèce a fort peu d'hommes d'état à nous offrir, qui, comme Cimon à Athènes, et, plus tard, Callicratidas à Sparte, aient embrassé la patrie hellénique tout entière dans leurs vues et dans leurs affections. Le patriotisme des Grecs était généralement d'une nature plus étroite, et dépassait rarement les limites de la cité natale; tel fut, à n'en point douter, celui de Périclès. Pendant les quarante années que ce grand citoyen dirigea en véritable souverain les affaires de sa patrie, son but unique et constant fut de l'élever au plus haut point de splendeur, et de lui assurer par la voie des conquêtes morales et matérielles, même en lui faisant courir, dans un avenir plus ou moins prochain, les chances

(1) Plut., *Périclès*, 7.

Digitized by Google

d'une guerre civile, une suzeraineté durable sur les autres états de la Grèce. Or, pour atteindre ce but, il ne pouvait se servir d'aucun autre parti que celui de la démocratie radicale, puisqu'il ne fallait pas s'attendre à ce que Sparte consentît jamais à abdiquer son rôle d'arbitre dans les affaires de la Grèce, ni à ce que le parti conservateur pût, un jour, se décider à engager avec Sparte une lutte d'extermination. Cimon, au temps de sa toute-puissance, s'était constamment appliqué à détourner l'activité inquiète du peuple athénien, qui avait conscience de sa force, et qui ne pouvait se résigner au repos, vers des expéditions lointaines, à la poursuite de l'ennemi commun : mais le zèle pour les guerres médiques s'était sensiblement refroidi, et l'admiration, dont les combattants de Marathon avaient été l'objet jusqu'alors, n'était, pour ainsi dire, plus de mode. La nouvelle génération, conduite par Périclès, avait reporté toute son activité vers les affaires du dedans, et la Grèce se teignait du sang de ses propres enfants.

Ephialte et Périclès ne pouvaient donc réaliser avec quelques chances de succès leur programme de politique extérieure, qu'en obtenant préalablement des réformes importantes à l'intérieur. Il s'agissait avant tout d'affermir la démocratie sur des bases solides et durables, et, pour y arriver, il importait tout d'abord d'expulser de l'Aréopage, leur dernier retranchement, des adversaires qui, pour avoir cédé momentanément la place, étaient cependant bien loin d'avoir abdiqué tout-à-fait. Il fallait ensuite gagner la multitude par l'appât d'avantages matériels considérables, surtout en l'intéressant d'une manière sensible dans le partage des revenus de l'Etat.

Digitized by Google

On rétablit d'abord, du moins pour les pauvres, l'ancien usage des entrées publiques au théâtre, afin que tout citoyen pût assister aux représentations ; le théorikôn, qui servait à payer la place, fut modifié en ce sens que les deux oboles à percevoir furent prélevées désormais sur la caisse de l'Etat, et que chacun fut parfaitement libre d'en faire l'emploi qui lui conviendrait le mieux. D'autres secours furent, en outre, accordés, dans ces trois jours de fêtes, aux citoyens pauvres, afin que chacun d'eux fût en mesure de prendre part aux réjouissances publiques.

Il est hors de doute que la moralité publique est en danger partout où les revenus de l'Etat sont destinés, en partie, à concourir aux réjouissances populaires; mais, pour ce qui concerne le théorikôn, il est certain que cette mesure peut aisément se justifier. Si le théâtre, chez les Grecs, n'avait eu en vue, comme celui de notre temps, que d'exciter la gaîté ou les larmes d'un public curieux et avide d'émotions, une telle libéralité eût été, il faut le dire, des plus contestables. Mais, dans l'ancienne Grèce, le théâtre avait une mission beaucoup plus élevée, essentiellement religieuse dans la tragédie, politique dans la comédie; dans la première, on reproduisait sur la scène les grandes actions des ancêtres, et principalement celles qui remontaient jusqu'à un passé fabuleux et intéressaient même les dieux ; dans la seconde, c'étaient, au contraire, les évènements du temps présent et les incidents de chaque jour qui se déroulaient aux yeux des spectateurs. Si la tragédie, à cause de son caractère religieux et grâce à la puissance et à la perfection de son langage, était appelée à exercer une salutaire in-

Digitized by Google

fluence sur l'esprit et le cœur des auditeurs, la comédie, de son côté, suppléant à l'absence des discussions politiques, s'emparait, comme pour en faire l'objet de ses plaisanteries, des questions les plus graves et les plus irritantes du moment, en même temps qu'elle contrôlait et marquait du sceau de la publicité la conduite et les opinions des personnages les plus saillants.

D'un autre côté, il paraissait convenable que les citoyens moins fortunés pussent obtenir ainsi la faculté de se procurer des jouissances intellectuelles aux frais de l'Etat. On ne saurait nier qu'une mesure telle que le théorikôn, quelque légitime qu'elle parût, devait nécessairement entraîner à sa suite un abus des plus graves, puisqu'elle avait pour double conséquence de créer au profit de l'individu un droit à la jouissance, et d'imposer à l'Etat l'obligation onéreuse d'y satisfaire Cette remarque s'applique tout spécialement à d'autres largesses qui furent faites en même temps, et qui n'avaient aucune portée morale, ni aucun rapport avec le développement du goût et de l'intelligence au sein des masses. C'est donc avec raison qu'Aristote a pu dire : « Dans une république qui a des revenus, il ne faut pas faire ce que font aujourd'hui les démagogues, car ils distribuent aux citoyens pauvres ce qui se trouve de reste, mais ceux-ci l'ont à peine reçu, qu'ils retombent dès le lendemain dans la détresse. Une telle manière de venir au secours des indigents rappelle le proverbe du tonneau percé (1). »

(1) Arist., *Polit.*, VI, 4.

Digitized by Google

Le parti démocratique, après s'être concilié de la sorte la faveur de la multitude, se crut assez fort pour pouvoir porter, en l'absence de Cimon, un coup décisif à l'institution la plus vénérable des temps anciens, à l'élément conservateur le plus vivace, le seul qui fût resté debout après les diverses transformations qu'avait déjà subies la constitution d'Athènes (1).

Solon, en dotant sa patrie d'institutions essentiellement démocratiques, avait fort bien compris qu'il existait une lacune importante dans la constitution qu'il venait d'établir. Tous les rouages fonctionnaient, il est vrai, d'une manière satisfaisante, et il n'était pas à prévoir que le char de l'Etat rencontrât quelque part un obstacle. Mais, dans le cas où ce char viendrait à être entraîné sur une pente trop rapide, au moyen de quel frein serait-il possible de l'arrêter dans sa course désordonnée? Il y avait évidemment là un danger qu'il importait de prévoir et de conjurer d'avance.

Les principaux tribunaux d'Athènes étaient, outre l'Aréopage, le Palladium, le Delphinium, le Prytanéïum et la Phréatte; dans tous, c'étaient les éphètes, au nombre de cinquante, qui étaient appelés à siéger; ils étaient choisis parmi les citoyens de mœurs irréprochables, et âgés de cinquante ans, suivant Suidas. Dracon leur avait attribué le droit de juger toute espèce de délits, même les plus graves. Solon, qui avait trouvé dans l'Aréopage le contre-poids, le frein dont il avait besoin, avait cru devoir retirer aux éphètes le droit de siéger dans cette haute cour de justice, tout en les maintenant dans les autres tri-

(1) Plut., *Péric.*, 9.

Digitized by Google

bunaux; et, à partir de ce moment, l'Aréopage seul eut le droit de connaître des crimes les plus graves, tels que meurtres commis avec préméditation, accusations d'incendie, d'empoisonnement suivi de mort, parricide, meurtre commis par le mari sur l'adultère pris en flagrant délit, enfin les homicides commis hors de l'Attique (1), et il ne fut plus composé, en grande partie, que d'anciens archontes qui s'étaient honorablement acquittés de leurs fonctions. Le grand législateur, en reconstituant ainsi cette cour suprême, dont les membres furent nommés à vie, contrairement à ce qui avait lieu pour les autres magistratures, avait pensé avec raison qu'un corps aussi auguste, et investi de fonctions aussi redoutables, devait avoir également à rechercher les causes des crimes qu'il était appelé à réprimer, afin d'en prévenir le retour. De là, le pouvoir censorial qui fut attribué à l'Aréopage, et en vertu duquel il pouvait traduire chaque citoyen à sa barre, l'appeler à rendre compte de sa conduite, accorder des récompenses à la vertu, réprimer l'immoralité et l'impiété, et faire précéder l'application des peines d'avis bienveillants et de menaces. Les juges, outre la faculté qu'ils avaient de s'affranchir des formalités ordinaires, avaient même le droit de rechercher les délits essentiellement moraux et religieux qui échappaient d'ordinaire à la juridiction des autres tribunaux, soit qu'aucune loi ne leur fût applicable, soit qu'il ne se présentât personne pour soutenir l'accusation. « De tous nos tribunaux, s'écrie Démosthènes, le plus éminemment athénien, le plus vénérable est l'Aréo-

(1) Dém. *contre Aristocrate, contre Boœtos.*

Digitized by Google

page, sur lequel la Fable et l'Histoire nous rapportent tant de traits éclatants... C'est le seul tribunal auquel ni la royauté, ni l'oligarchie, ni la démocratie n'ont jamais osé enlever le jugement des affaires de meurtre. Jamais personne, ni accusé condamné, ni accusateur repoussé dans sa plainte, n'a pu le convaincre d'injustice (1).»

Le législateur, prévoyant, en outre, que la démocratie illimitée, qui n'était pas dans ses vues, serait une conséquence nécessaire des principes posés dans sa constitution, si on ne songeait pas à lui opposer dès l'abord une digue assez puissante, avait encore investi les membres de l'Aréopage, qui n'avaient de comptes à rendre qu'aux dieux, du pouvoir d'intervenir spontanément dans la conduite des affaires publiques, chaque fois que l'Etat aurait à traverser quelque crise difficile, et d'opposer formellement, en leur qualité de gardiens suprêmes des lois, leur véto aux décisions du Sénat, de l'Assemblée du peuple et des autres autorités constituées (2). Toutefois, il n'était pas entré dans sa pensée que les décrets du Sénat et de l'Assemblée du peuple dussent préalablement être soumis à l'Aréopage, et qu'ils eussent besoin de la sanction de ce tribunal pour avoir force de loi, car alors il eût conféré à ce corps le caractère d'un sénat ou d'une haute chambre législative, et non plus d'une cour de justice. Ce n'est que dans des cas fort rares, où le peuple, mal inspiré où mal conseillé, était sur le point d'adopter

(1) Dém. *contre Aristocrate.*

(2) Plut., *Sol.*, 19 : Την δ'ανωφουκην επιτκοπον παντων και φυλακα των νομιων εκαθιτεν.

Digitized by Google

des mesures contraires à la dignité de l'Etat, qu'on pouvait voir l'Aréopage se présenter au sein de l'Assemblée, faire usage de ses lumières et de sa prudence, et la ramener à la raison.

L'Aréopage était donc comme la clef de voûte de l'édifice dans la constitution de Solon ; placé au-dessus des opinions vacillantes du jour, il avait pour mission de maintenir et de rétablir, au besoin, l'équilibre entre les divers pouvoirs (1), et d'opposer une digue infranchissable aux tentatives plus ou moins aventureuses de la démocratie. Dans les gouvernements populaires, les hommes qui sont au pouvoir sont toujours plus ou moins enclins à changer les lois existantes, à en créer de nouvelles, et cette tendance est le plus souvent tellement irrésistible, qu'une institution, comme le conseil des Cinq-Cents à Athènes, ne pouvait suppléer d'une manière efficace à l'absence d'un sénat, déployant une certaine énergie, et muni de pouvoirs étendus. L'Aréopage lui-même n'était pas suffisamment armé pour combler une telle lacune, car ses rapports avec le Sénat et l'Assemblée du peuple n'étaient déterminés que d'une manière fort vague. Les sénats de Sparte et de Rome, au contraire, étaient constitués de telle sorte qu'il leur était plus facile d'opposer aux agitations et aux ébranlements de tout genre qui pouvaient se produire une tout autre résistance que celle qu'on pouvait attendre de la constitution athénienne, même avant Périclès. Il est certain que ce qui contribua surtout à miner avant le temps la domination

(1) Plut., *Sol.*, 19.

Digitized by Google

d'Athènes, c'est qu'après que cette république eut rejeté sa dernière ancre de salut, la démocratie et l'Etat tout entier ne reposèrent plus que sur les épaules d'un seul homme, et que cet homme venant à disparaître, tout l'édifice devait nécessairement chanceler sur sa base et s'affaiblir de jour en jour davantage.

Périclès, en soutenant les attaques dirigées par Ephialte contre l'Aréopage, ne fit, au fond, que se conformer au programme de politique extérieure qu'il s'était tracé. Ce qui lui importait avant tout, c'était d'écarter les obstacles en tout genre que pouvaient lui susciter au dehors les partisans de l'aristocratie et les fauteurs de l'alliance spartiate. Alors seulement il pouvait espérer de créer une situation telle qu'il l'avait rêvée, et où sa parole serait toute-puissante; mais un tel résultat était impossible, aussi longtemps qu'il existerait à Athènes une magistrature placée au-dessus de la tribune aux harangues.

A peine Cimon fut-il parti pour l'Egypte, qu'Ephialte proposa de dépouiller l'Aréopage de ses attributions politiques et censoriales, sous prétexte qu'elles n'étaient pas en harmonie avec les besoins et les aspirations d'une démocratie, et de ne lui laisser que le jugement des homicides commis avec préméditation et la décision sans appel des contestations religieuses. Cimon, qui s'était hâté de revenir à Athènes pour prendre part à la lutte, s'efforça en vain de démontrer à ses concitoyens tout ce qu'il y avait d'illégal et d'inconstitutionnel dans de pareilles mesures, puisque l'Aréopage, au lieu de s'incliner devant elles, et de signer ainsi son propre arrêt de mort politique, avait cru devoir, au contraire, opposer

Digitized by Google

son véto, ainsi que la constitution l'y autorisait. Mais ses efforts restèrent infructueux; ses adversaires recoururent à l'ostracisme, et il dut prendre le chemin de l'exil (459). Eschyle lui-même, le grand poète des guerres médiques, était entré courageusement dans la lice, et avait mis son génie et sa réputation au service de cette antique institution; il fut tout aussi impuissant que Cimon, et redoutant un sort pareil à celui de son ami, il s'exila volontairement et se retira en Sicile.

Le bannissement de Cimon et l'affaiblissement de l'Aréopage avaient enlevé au parti aristocratique le peu d'influence qui lui était resté. Ses adversaires, dès lors en possession d'une autorité incontestée, se crurent assez forts pour signifier aux alliés que la Confédération de Délos n'existait plus que de nom, et allait inévitablement être remplacée par un empire athénien, dont ils ne seraient plus désormais que les rouages dociles et complaisants. Un premier pas fut fait dans cette voie, lorsque le trésor commun, déposé jusqu'alors à Délos, fut, sous un prétexte frivole, transféré à Athènes, et que, par suite de cette innovation, la diète cessa d'avoir ses séances régulières. Ce fut, il est vrai, Samos, et non Athènes, qui prit l'initiative de cette grave mesure; mais n'y a-t-il pas lieu d'admettre que la proposition en fut faite sous l'inspiration des hommes d'état athéniens? Cette hypothèse ne paraîtra nullement hasardée, pour peu que l'on tienne compte de l'état de dépendance où se trouvaient les alliés, et des ressources de tout genre dont Athènes pouvait disposer pour influencer leurs résolutions. Chose remarquable, ce sont ces mêmes Samiens, les auteurs de cette proposition imprudente,

Digitized by Google

qui levèrent bientôt après l'étendard de la révolte, afin de secouer le joug qu'Athènes faisait peser sur eux!

La translation du trésor fédéral et la cessation de la diète de Délos, qui en fut la conséquence nécessaire, achevèrent la transformation de la Confédération maritime au profit d'Athènes, et celle-ci, à partir de ce moment, tendit de plus en plus à se soustraire à tout contrôle. Toutefois, cette transformation ne laissa pas que de susciter des embarras de plus d'un genre. Les révoltes partielles, auxquelles elle donna lieu, pouvaient, il est vrai, être réprimées aisément aussi longtemps qu'Athènes n'aurait pas de guerre à soutenir; mais on pouvait prédire d'avance, pour peu que l'on considérât combien les états de la Grèce étaient jaloux de leur autonomie, que, dans la lutte qui allait éclater infailliblement entre la Confédération du Péloponnèse et les Athéniens, le premier échec que ceux-ci viendraient à éprouver sur mer serait le signal inévitable d'une défection générale.

Les Spartiates s'étaient trouvés autrefois dans une situation tout-à-fait semblable; mais ils avaient eu le bon esprit de s'arrêter en temps opportun au milieu de leurs succès, et on les avait vus adopter, en cette occurrence, une ligne de conduite diamétralement opposée à celle que suivait Athènes en ce moment. Après avoir vaincu les Argiens (6e siècle), ajouté à leur territoire les pays montagneux de Thyrée et de la Cynurie, qu'ils avaient enlevés à ces derniers, et être intervenus en faveur des Eléates contre Pyrrhus de Pise, ils passaient avec raison pour le peuple le plus puissant du Péloponnèse. Enivrés par leurs succès, ils voulurent encore étendre leur domination sur

Digitized by Google

l'Arcadie, comme ils l'avaient déjà fait pour la Messénie et les côtes méridionales et orientales de la péninsule, et c'est alors qu'ils vinrent se heurter contre les Tégéates, leurs plus proches voisins. Mais, tout-à-coup, et sans que rien pût faire prévoir un pareil dénouement, ils avaient renoncé à leur rôle agressif, quoique, comme Hérodote le dit expressément (1), ils eussent eu jusqu'alors l'avantage. Chilon était, à cette époque, l'homme le plus influent de Sparte, et c'est sans doute aux sages conseils de cet homme d'état, qui réforma la législation de Lycurgue, qu'il convient d'attribuer le brusque revirement opéré dans la politique extérieure de ses compatriotes. On s'était sans doute demandé à Sparte quelle serait la voie la plus sûre pour exercer une prépondérance durable sur les états de la Péninsule; fallait-il les dépouiller de leur autonomie et se les assujétir, ou seulement s'appliquer à les maintenir dans des rapports de respect et d'obéissance, en établissant chez eux des gouvernements dévoués à la politique spartiate? On avait eu la sagesse de s'arrêter à ce dernier parti, et les évènements qui suivirent firent bien voir lequel des deux peuples avait été le mieux inspiré : les Athéniens, qui avaient cru devoir s'assimiler leurs alliés en se les assujétissant, ou les Spartiates, qui n'avaient pas craint de laisser subsister la Confédération du Péloponnèse. Aussi la domination de Sparte excitait-elle plutôt la sympathie que la haine, et il était rare que les peuples ne répondissent pas à son appel, chaque fois qu'elle les invitait à

(1) Hérod., I, 68.

Digitized by Google

joindre leurs forces aux siennes pour guerroyer hors de la péninsule. Ce n'est donc pas sans raison qu'Hérodote a pu dire, en parlant des Spartiates, qu'à l'époque où Crésus sollicita leur assistance, la plus grande partie du Péloponnèse leur était déjà soumise (1).

4. *La Confédération athénienne l'emporte sur la grande Confédération hellénique.*

Est-ce à Cimon qu'il faut attribuer, ainsi que l'affirme Plutarque (2), le projet de construction des longues murailles destinées à relier Athènes au Pirée? Le fait est peu probable, puisque, d'après Thucydide (3), les constructions ne furent commencées qu'après la victoire remportée par Myronidès sur les Corinthiens et leurs alliés, c'est-à-dire à une époque où Cimon n'était plus à la tête des affaires. Ces travaux, qui provoquèrent une résistance assez vive à cause des dépenses considérables qu'ils occasionnèrent, complétèrent le système de fortifications d'Athènes, qui pouvait être regardé comme insuffisant aussi longtemps qu'il serait possible à une armée ennemie d'intercepter les communications de la ville avec la mer, en l'attaquant du côté de la terre ferme. Périclès eut ainsi la gloire de transformer la capitale du nouvel empire athénien en une forteresse vaste et

(1) Hérod., I, 68. — Thuc., I, 19.
(2) Plut., *Cim.*, 13.
(3) Thuc., I, 107.

Digitized by Google

imprenable, et qui pouvait être aisément isolée, au besoin, de la terre ferme.

Les Athéniens, informés que les états maritimes de Corinthe, d'Egine et d'Epidaure, qui s'étaient ligués contre Mégare, pour la punir de sa défection, se préparaient à envahir le territoire de cette ville, se hâtèrent de les prévenir en opérant une descente près d'Haliées. Repoussés d'abord avec perte, ils remportèrent bientôt après une victoire navale importante près de Cécryphalées, et entreprirent, après une action encore plus décisive, le blocus d'Egine. Les Corinthiens, après une tentative infructueuse devant cette île, se jetèrent tout-à-coup sur la Mégaride, dans l'espoir que les Athéniens ne pourraient s'opposer à leurs projets, la plus grande partie de leurs troupes étant alors employée en Egypte et devant Egine ; mais le général Myronidès, ayant levé en toute hâte un corps de troupes, composé en grande partie de jeunes gens et de vieillards, parvint à les arrêter dans les gorges de l'isthme et à les battre dans une rencontre sanglante (1).

Athènes, par son alliance avec Argos, avait pris une attitude menaçante dans le Péloponnèse. Sparte en conçut de l'alarme, et non sans raison ; afin de se créer un contre-poids utile dans la Grèce centrale, elle songea à relever de son abaissement la ville de Thèbes, qui avait perdu beaucoup de son importance par suite du rôle équivoque qu'elle avait joué à l'origine des guerres médiques. Une occasion favorable se présenta bientôt après ; les Phocidiens ayant attaqué la Do-

(1) Thuc., I, 105.

Digitized by Google

ride, l'antique berceau des Spartiates, ceux-ci, encouragés peut-être par le parti aristocratique d'Athènes, et bien qu'une grande partie de leurs forces fût employée au siége d'Ithôme, envoyèrent aussitôt au secours de leurs frères d'origine un corps d'armée considérable, qui contraignit les Phocidiens à renoncer à leurs prétentions, et à restituer les portions de territoire qu'ils avaient déjà enlevées aux Doriens. Cette intervention, couronnée d'un si prompt succès, répandit avec d'autant plus de raison l'alarme dans Athènes, que les Spartiates semblaient déclarer par là qu'ils n'avaient nullement renoncé à leur rôle traditionnel d'arbitres suprêmes dans les affaires de la Grèce. On alla même jusqu'à leur attribuer l'intention bien arrêtée de renverser, avec l'aide du parti conservateur, le gouvernement démocratique, tel que Périclès venait de le constituer. Mais telle n'était pas la pensée des Spartiates, qui, d'ailleurs, on le sait, étaient assez peu portés pour les expéditions lointaines et aventureuses. Ce qui est certain, c'est qu'à peine étaient-ils entrés en Béotie, qu'ils reçurent la nouvelle qu'une flotte athénienne se disposait à leur couper la retraite à travers la baie de Crissa, et ne leur laisserait d'autre moyen, pour regagner leurs foyers, que de se frayer un autre passage les armes à la main. Ils ne s'arrêtèrent donc en Béotie que le temps nécessaire pour faire reconnaître la suprématie de Thèbes par les cités récalcitrantes de cette contrée, et s'avancèrent ensuite résolûment au-devant des troupes athéniennes, auxquelles s'étaient joints les Argiens et quelques alliés tributaires. On en vint aux mains à Tanagra (456), et la victoire resta aux Spartiates, qui, loin de pro-

Digitized by Google

fiter de ce succès, se hâtèrent, au contraire, de s'en retourner chez eux, sans plus rien entreprendre. Cimon, du fond de son exil, avait demandé à prendre part au combat; ses offres généreuses ayant été repoussées, il s'était borné à inviter ses amis à se laver, à force de bravoure, de tout soupçon de connivence avec les Spartiates. Son appel avait été entendu, et cent hommes de sa tribu se firent tuer jusqu'au dernier, et contribuèrent sans doute par leur dévouement héroïque au rétablissement de la concorde à Athènes (1).

Sparte n'avait retiré aucun avantage immédiat de sa courte, mais brillante expédition au-delà de l'isthme; de plus, la suprématie de Thèbes, qu'elle venait de reconstituer, reposait encore sur des bases trop peu solides, pour qu'elle pût devenir un embarras réel pour Athènes. Mais un effet moral avait été produit; les Spartiates, en faisant ainsi acte de présence au-delà de l'isthme, avaient révélé de nouveau à la Grèce entière leurs prétentions fondées à une prépondérance militaire, et cela dans un moment où l'on devait le moins s'y attendre.

Quant aux Athéniens, loin de se montrer découragés après la défaite de Tanagra, ils avaient, au contraire, puisé dans cet événement de nouvelles forces et une plus grande assurance. Les partis avaient, comme d'un commun accord, renoncé à la lutte, et les anciennes dissensions semblaient éteintes; cette réconciliation fut mise à profit pour confiner les Spartiates avec leurs prétentions dans l'inté-

(1) Thuc., I, 107, 108. — Plut., *Cim.*, 17.

Digitized by Google

rieur du Péloponnèse, et assurer d'une manière définitive la suprématie d'Athènes sur les états continentaux de la Grèce centrale. Une propagande démocratique fut organisée, et, grâce à ce moyen extrême, qu'on avait cru devoir ajourner jusqu'alors, bien plus encore qu'à la victoire d'Œnophyta, remportée par Myronidès, le parti populaire devint prédominant en Béotie, dans la Phocide et dans la Locride opuntienne, et la Grèce centrale se trouva par cela même placée dans la dépendance d'Athènes (1).

La réconciliation des partis à Athènes fut marquée par le rappel de Cimon, qui eut lieu sur la proposition de Périclès lui-même (2). La noble conduite de ce général et de ses amis avait ravivé à tel point le souvenir des exploits et des qualités aimables du vainqueur de l'Eurymédon, que Périclès crut devoir, dans son propre intérêt, prévenir les intentions du peuple, en proposant spontanément cette mesure, qu'il n'était plus en son pouvoir d'empêcher, lors même qu'il eût tenté de s'y opposer. Il est hors de doute que ce rappel eut lieu immédiatement après la bataille de Tanagra ; cela ressort non-seulement du récit de Plutarque (3), mais encore de la situation même d'Athènes, après ce glorieux fait d'armes. C'était, il faut le dire, le moment le plus opportun qu'un homme d'état aussi consommé que Périclès pût choisir pour provoquer le rappel de son adversaire ; outre qu'une pareille proposition ne pouvait

(1) Thuc., I, 108. — Diod. de Sic., XI, 81-83.
(2) Plut., *Cim.*, 17.
(3) Plut., *Cim.*, 14. — *Pericl.*, 10.

Digitized by Google

que servir ses intérêts auprès du peuple, il était à prévoir que Cimon, appréciant tout ce qu'il y avait de généreux dans une pareille démarche, se trouverait, en quelque sorte, dans l'obligation de renoncer à toute opposition. Il n'est pas à croire que cet évènement n'ait eu lieu qu'après l'échec que les Athéniens éprouvèrent en Egypte, car c'eût été, de la part de Périclès, comme un aveu de son impuissance à dominer la situation sans le concours de ce général; de plus, par cela même que cette mesure aurait paru dictée par la nécessité, il n'en serait résulté pour celui qui en était l'objet aucune obligation morale de se désister à l'avenir de toute opposition à l'égard des projets de Périclès. Or, rien ne saurait prouver qu'après le retour de Cimon à Athènes, une nouvelle lutte ait été engagée entre ces deux hommes d'état.

Pendant que la concorde se rétablissait ainsi à Athènes, le blocus d'Egine était poussé avec une grande vigueur, au point que cette île, après une résistance qui avait duré neuf mois, voyant que les Spartiates ne faisaient rien pour sa délivrance, se décida enfin à capituler. Les habitants dûrent raser leurs fortifications, livrer leurs vaisseaux et payer un tribut (1). Les Athéniens, encouragés par ce nouveau succès, résolurent alors de prendre l'offensive contre les états du Péloponnèse. Une de leurs flottes, commandée par Tolmidas, fit le tour de la presqu'île, brûla les chantiers de Sparte à Gythion, et s'empara en Acarnanie de Chalcis, ville dépendante de Corinthe,

(1) Thuc., I, 108. — Diod. de Sic., XI, 78.

Digitized by Google

ainsi que de Naupacte qui appartenait aux Locriens, et où bientôt après vinrent s'établir les hilotes d'Ithôme, qui avaient obtenu, en vertu d'une capitulation, la faculté de sortir librement du Péloponnèse (455) (1). L'année suivante, les Sicyoniens furent battus, et plusieurs villes de l'Achaïe furent rattachées à l'alliance d'Athènes. Cependant les Athéniens échouèrent dans deux tentatives, entreprises, l'une, sous la conduite de Périclès, contre l'Acarnanie (2); l'autre, contre Pharsale en Thessalie, sous prétexte de rétablir un souverain qui en avait été chassé, mais en réalité pour s'emparer de cette contrée. Mais ces échecs n'eurent qu'une importance fort secondaire, comparés à la défaite désastreuse qu'éprouva en Egypte l'expédition chargée de soutenir la révolte d'Inarus; la flotte fut, en grande partie, détruite, et c'est à peine si quelques débris de l'armée de terre purent se réfugier à Cyrène (455) (3)

Des négociations furent entamées entre les états belligérants, grâce aux efforts persévérants de Cimon. Quoique Sparte eût trouvé, aussi bien qu'Athènes, son avantage à conclure une paix de longue durée, elle ne put cependant s'y résoudre, car elle se fût dès lors trouvée dans la nécessité de reconnaître la souveraineté d'Athènes comme un fait accompli. Les négociations n'aboutirent qu'à une trêve de cinq ans, dont les Athéniens profitèrent pour préparer une grande et dernière expédition contre les Perses, et

(1) Thuc, I, 108.
(2) Thuc., I, 111.
(3) Thuc., I, 109-111.

Digitized by Google

dont la destination fut en partie l'Egypte, en partie l'île de Chypre (449); ils voulaient, on le voit, dégager leur responsabilité vis-à-vis de leurs alliés. Cimon perdit la vie au siége de Citium; sa mort, dont on ne saurait préciser la cause, resta pendant quelque temps un secret pour la flotte, qui remporta une double victoire sur les côtes de Chypre, et reprit ensuite le chemin de la patrie (1). Ce brillant succès, par lequel les Athéniens célébrèrent en quelque sorte les funérailles de leur général, fut aussi le dernier fait d'armes des guerres médiques. A partir de ce moment, cédant de plus en plus à l'ascendant des démagogues, qui ne cessaient d'attiser la discorde, ils s'acheminent chaque jour davantage vers l'abîme de la guerre civile, où les précipitait fatalement une ambition aussi injuste qu'aveugle.

C'est à tort qu'on a cru devoir attacher le nom de Cimon à la paix qui mit fin aux hostilités (449), car elle ne fut conclue qu'après la mort de ce général. D'ailleurs, il n'est pas probable que Cimon, un des héros principaux des guerres médiques, eût jamais consenti à une telle transaction avec l'ennemi commun, quelque honorable qu'elle eût pu paraître. Les principales clauses portaient que toutes les cités grecques des îles et des côtes d'Asie conserveraient leur indépendance, à l'exception, de celles qui étaient situées à trois journées de marche dans l'intérieur des terres, et qui se trouvaient, par conséquent, enclavées dans le territoire ennemi. De plus, la mer Egée, devenue une mer grecque, devait rester fer-

(1) Thuc., I, 112.

Digitized by Google

mée pour toujours aux navires de guerre des Perses (1). Les Athéniens et leurs alliés s'engageaient, de leur côté, à ne plus inquiéter en aucune manière les possessions du grand roi.

La paix dite « de Cimon » est-elle bien un fait authentique ? Cette question, souvent agitée, n'a pu encore être tranchée d'une manière décisive. Les historiens qui penchent pour l'authenticité s'appuient plus particulièrement sur un passage d'Hérodote (2), où il est question d'un voyage que fit un certain Callias à la cour de Suse. D'après eux, ce voyage n'aurait pu être entrepris durant la guerre ; il y a lieu d'admettre, disent-ils, que les négociations entamées sous les auspices de Cimon avaient abouti, puisqu'il n'est plus question d'hostilités après la mort de ce général. Cet argument serait sans réplique si le voyage en question pouvait être rapporté en réalité à cette même époque. Or, ce n'est pas le cas, puisque d'autres historiens prétendent que le fait rapporté par Hérodote appartient à une époque de beaucoup postérieure aux années 428 à 425. D'un autre côté, le silence qu'observe Thucydide au sujet de cette paix, ne laisse pas que d'être fort suspect. Il est vrai qu'on a voulu expliquer ce silence, en disantque, ce traité n'ayant fait, au fond, que sanctionner des concessions importantes, qui avaient passé depuis assez longtemps à l'état de faits accomplis, savoir la reconnaissance par les Perses de l'indépendance des Grecs asiatiques du

(1) Plut., *Cim.*, 19.
(2) Diod. de Sic., XII, 4.

Digitized by Google

littoral et l'interdiction de la mer Egée aux navires de guerre de cette nation, Thucydide n'avait pas jugé nécessaire d'en faire une mention expresse. Une telle explication paraît, à bon droit, aussi singulière que peu vraisemblable ; lors même que cette paix n'eût fait que constater un état de choses qui existait déjà de fait, un évènement de ce genre devait être d'une telle importance pour Athènes, aussi bien que pour le roi de Perse, que Thucydide, en sa qualité d'Athénien, se serait bien gardé de le passer sous silence. Comment admettre, en outre, que le souverain de l'Asie, dont le prédécesseur avait réduit Athènes en cendres, eût pu se résoudre à souscrire à des conditions aussi humiliantes? Pourquoi ne verrait-on pas plutôt dans ce traité une sorte de convention tacite, qui ne changeait rien aux faits accomplis, et qui, par cela même qu'elle n'était tout au plus que l'œuvre des satrapes de l'Asie antérieure, pouvait être désavouée par le chef de l'empire à la première occasion favorable? C'est aussi ce qui arriva, lorsque le désastre de Sicile eut ébranlé la puissance d'Athènes jusque dans ses fondements; les satrapes Tissapherne et Pharnabaze reçurent immédiatement l'ordre de comprendre dans le tribut qu'ils avaient à fournir pour leurs provinces respectives, les sommes que les cités grecques ne payaient plus depuis longtemps.

5. *La Grèce s'alarme au sujet de la puissance toujours croissante d'Athènes.*

Athènes, qui avait réduit à l'état de sujets les

Digitized by Google

membres de la Confédération de Délos, se comporta d'une manière toute différente à l'égard de ses nouvelles acquisitions continentales ; celles-ci, en effet, furent placées vis-à-vis d'elle dans des rapports tout-à-fait semblables à ceux qui existaient entre Sparte et ses confédérés du Péloponnèse. C'est ainsi, par exemple, que la Béotie, la Phocide et la Locride furent rattachées à ses intérêts, non point par des garnisons, car les ressources n'y auraient pas suffi, mais par des gouvernements démocratiques. Toutefois, ces rapports de dépendance, quoique d'une nature plus conciliante, n'excitèrent pas moins partout des répugnances assez vives, là surtout où ces gouvernements imposés par Athènes avaient dégénéré en une démagogie turbulente et tyrannique.

Athènes, par suite de cet accroissement d'influence sur le continent hellénique, s'était créé une position prépondérante dans la Grèce centrale, et la suzeraineté qu'elle exerçait sur Trézène et l'Achaïe lui permettait d'étendre ses vues et son action sur les états du Péloponnèse. Mais cette république commit une faute très-grave en aspirant à une suprématie incompatible avec les véritables intérêts d'une puissance essentiellement maritime. Du moment où elle songea à étendre sa domination sur des contrées plus étendues et accoutumées de tout temps à une complète indépendance, elle fut fatalement amenée à disséminer ses forces et à s'affaiblir en pure perte ; il est d'ailleurs certain que cette tendance et l'accroissement de puissance qui en fut la suite, suscitèrent par toute la Grèce des alarmes et des haines qu'il ne serait bientôt plus possible d'apaiser ou de conjurer.

Digitized by Google

Cependant cette suprématie continentale n'était redoutable qu'en apparence ; on ne tarda pas à reconnaître combien peu solides étaient ses fondements : ce fut à l'occasion de la Guerre sacrée. On sait que cette guerre naquit d'une contestation qui s'était élevée entre les habitants de Delphes et les Phocidiens, qui prétendaient, les uns et les autres, avoir des droits exclusifs à l'intendance du temple d'Apollon. Les Delphiens invoquèrent l'appui de Sparte, et les Phocidiens, celui d'Athènes ; les Spartiates saisirent avec empressement cette nouvelle occasion de reparaître en armes dans la Grèce centrale, et de défier les Athéniens par une intervention énergique. Cependant, ceux-ci, qui n'avaient sans doute pas oublié leur échec de Tanagra, au lieu d'accepter le défi avec le même empressement, laissèrent, au contraire, leurs adversaires arranger les affaires à leur gré ; mais à peine les troupes du Péloponnèse furent-elles rentrées chez elles, sans avoir été inquiétées en aucune manière, qu'ils reprirent aux Delphiens l'intendance de l'oracle et en investirent les Phodiciens (448) (1).

Les Spartiates purent se convaincre, en cette occasion, qu'il fallait recourir à d'autres moyens que des interventions armées pour empêcher Athènes de consolider sa puissance dans la Grèce centrale. Le triomphe du parti populaire dans les villes de la Béotie avait poussé à s'expatrier un grand nombre de citoyens riches et considérés, dont l'opposition et la fortune avaient excité les passions et les

(1) Hérod., VII, 151.

Digitized by Google

convoitises de la multitude; Sparte offrit son appui à ces bannis de la faction aristocratique, qui, faisant cause commune avec les exilés de la Locride, de la Phocide et des îles d'Eubée et d'Egine, réunirent aussitôt une petite armée, bien décidés à rétablir chez eux l'ancien état de choses, et à faire cesser la suprématie d'Athènes. L'athénien Tolmida voulut s'opposer à leurs desseins, mais il fut vaincu par eux dans la bataille sanglante de Coronée (446) (1), et cette seule défaite suffit pour faire écrouler cette puissance continentale, qu'une seule victoire aussi avait suffi pour édifier. Puis survinrent d'autres désastres, qui se succédèrent coup sur coup : d'un côté, c'étaient l'Eubée et Mégare, qui se soulevaient; de l'autre, une armée spartiate, qui s'avançait jusqu'à Eleusis, dont elle ravageait le territoire. Athènes semblait perdue; mais, fort heureusement pour elle, elle venait de remettre les rênes de l'Etat aux mains d'un homme qui devait être à la fois l'instrument de sa splendeur et la cause indirecte de sa décadence.

On a dit qu'Athènes dut alors son salut à Périclès, qui réussit à acheter le roi de Sparte Plistonax, que les éphores avaient placé sous la direction de Cléandride, et qui consentit à se retirer sans avoir combattu Il est certain qu'Athènes se trouva dans une situation très-critique après la bataille de Coronée, et qu'il ne fallut rien moins que l'énergie et l'habileté d'un homme tel que Périclès pour conjurer la ruine dont elle était menacée; toutefois, il est bon

(1) Thuc., I, 113.

Digitized by Google

de ne pas oublier que la ville elle-même était inattaquable, surtout depuis l'achèvement des longues murailles (1); et qu'aussi longtemps que la mer restait ouverte à ses navires, le succès ne pouvait être que fort douteux pour Sparte. De plus, il y a lieu de croire que les généraux spartiates ne se faisaient aucune illusion sur sa véritable situation, qui était loin d'être désespérée; de là l'empressement qu'ils mirent à écouter les propositions qui leur furent faites; de là aussi le plein succès qu'obtinrent les négociations entamées par Périclès, et la retraite inattendue de l'armée du Péloponnèse, qui se dispersa aussitôt après son arrivée dans la péninsule. Les éphores de Sparte crurent qu'il était de leur devoir de rechercher et de punir les chefs de l'expédition, puisque le résultat n'avait pas entièrement répondu à leur attente; d'ailleurs, on sait que ces magistrats, qui étaient investis de fonctions censoriales et représentaient à Sparte l'élément démocratique, ne négligeaient aucune occasion de faire valoir leur autorité et d'humilier à leur profit les rois et les généraux (2). Les chefs de l'expédition furent, il est vrai, humiliés et privés de toute influence, mais il ne fut rien changé à la marche des affaires; les hostilités furent suspendues et on conclut une trêve de trente ans, dont les principales conditions furent loin d'être à l'avantage d'Athènes.

Mégare rentra dans la Confédération du Péloponnèse et les Athéniens abandonnèrent les deux ports de

(1) Thuc., I, 108.
(2) Thuc., I, 114. — Plut., *Pericl.*, 23.

Digitized by Google

Pégées et de Nisée, ainsi que Trézène et les villes qu'ils occupaient dans l'Achaïe (1). Cette trêve dut, en tout cas, paraître humiliante pour Athènes ; cependant il en résulta, d'un autre côté, pour cette république, un avantage inappréciable, c'est que Sparte reconnut formellement son hégémonie maritime. Les deux états contractants se promirent réciproquement de respecter et de faire respecter les confédérations à la tête desquelles chacun d'eux se trouvait placé, et chaque état de la Grèce fut libre désormais d'adhérer à l'un ou à l'autre (2). La Grèce fut dès lors partagée entre deux ligues rivales, et les cités grecques se virent réduites à la nécessité de s'allier à Athènes ou à Sparte, et de prendre parti pour l'une ou pour l'autre de ces puissances, dans le cas très-probable où de nouvelles hostilités viendraient à éclater, sous peine de périr au milieu de la conflagration générale qui s'ensuivrait.

Cimon et ses amis avaient fait un beau rêve, celui de l'unité de la Grèce ; mais il n'y avait plus à espérer que ce rêve pût jamais se réaliser. Le parti aristocratique avait échoué dans ses tentatives réitérées, et la conséquence nécessaire de cet insuccès avait été le fractionnement de la patrie commune, et dans un avenir plus ou moins prochain, la guerre civile qui allait tout engloutir. Si les grands états de la Grèce centrale avaient eu l'intelligence de leur situation, et qu'ils eussent songé à créer une troisième confédération, qui, au lieu de se laisser absorber par

(1) Thuc., I, 115.
(2) Thuc., I, 35.

Digitized by Google

Sparte ou Athènes, se fût, au contraire, appliquée à tenir la balance entre ces deux grandes puissances, non-seulement il aurait été possible de conjurer la guerre civile, mais on serait encore arrivé à fonder une association conforme aux véritables intérêts de la Grèce, et éminemment propre à rassurer les divers états, jaloux de leur autonomie. Une tentavive de ce genre eut lieu, il est vrai, après la paix Nicias, sous l'inspiration d'Argos ; mais elle échoua à la suite des suggestions perfides d'Alcibiade, qui parvint à réveiller l'ancienne haine d'Argos contre Sparte, et prit si bien ses mesures, qu'Athènes signa avec les Argiens, les Mantinéens et les Eléens, qui étaient les principaux membres de la nouvelle confédération, une alliance offensive et défensive pour une durée de cent ans. Le but de l'association était donc manqué, du moment où l'une des deux grandes puissances était appelée à en faire partie.

6. *Conséquences désastreuses du dualisme.*

L'histoire du brillant développement de l'hégémonie d'Athènes et de ses institutions démocratiques sous l'administration de Périclès, ne rentre pas dans le sujet que nous nous sommes proposé de traiter. Qu'il nous soit permis cependant d'émettre, à cet égard, quelques considérations finales.

Le partage de l'hégémonie entre Athènes et Sparte ne pouvait être considéré comme un acheminement sérieux vers une pacification générale ; c'était plutôt un appel formel à la guerre civile. En effet, par cela même qu'il était dit dans le traité que tout état

Digitized by Google

grec, encore libre d'engagement, pouvait entrer, selon ses convenances, dans l'une ou l'autre confédération (1), un vaste champ restait ouvert aux intrigues de la diplomatie; aussi vit-on, à partir de ce moment, les deux grandes puissances s'efforcer à l'envi l'une de l'autre de rechercher le plus d'alliances possible, afin d'obtenir de plus grandes chances de succès dans le conflit qui allait éclater infailliblement. Périclès ne fit, du reste, rien pour prévenir ce conflit; plein de confiance dans les ressources de son génie, il se crut assez fort pour diriger en toute sûreté, au milieu de la tempête, le vaisseau de l'état confié à sa seule direction. Mais eut-il jamais la pensée que ce vaisseau serait inévitablement entraîné vers un abîme, du moment où le pilote habile chargé de le guider viendrait à lui être ravi, sans laisser après lui un homme digne et capable de le remplacer? Ou bien, cet homme d'état, obéissant uniquement aux inspirations d'une politique étroite et à courte vue, avait-il adopté pour devise ces paroles qui furent fatales à plus d'un gouvernement : Après nous, le déluge ?

Le bannissement de Thucydide, fils de Mélésias, l'un des derniers champions de l'aristocratie, avait consacré le triomphe d'une démocratie illimitée; dès lors tout élément conservateur fut écarté, toute résistance fut brisée, et même les citoyens les plus pauvres furent appelés, moyennant de nouvelles largesses, à donner sans partage tout leur temps aux affaires publiques, sans avoir à redouter les atteintes

(1) Thuc., II, 65.

Digitized by Google

de l'indigence. N'étaient-il pas rémunérés pour tous les services qu'on leur demandait, soit à la guerre, soit dans l'assemblée du peuple, soit dans les tribunaux ? On peut même dire que la nouvelle organisation sociale, dont Périclès dota sa patrie, dépassa tout ce que l'imagination put jamais concevoir en fait de hardiesses gouvernementales, car ce n'était certes pas un état idéal, celui où presque le tiers des citoyens siégeait journellement dans les tribunaux. La multitude, investie définitivement du pouvoir souverain, mais hésitante et inconstante, et par conséquent incapable de faire un usage convenable de sa souveraineté, avait besoin d'un point d'appui sur lequel elle pût se reposer, d'un esprit supérieur qui pût régler sa marche et la préserver d'écarts inévitables. Ce n'était pas le principe démocratique, en tant que représentant l'universalité des citoyens, qui formait l'élément dominant dans l'Etat ; c'était plutôt l'incarnation de la démocratie dans la personne d'un seul homme, dont le trône était la tribune, et le diadème la couronne de l'orateur. Aussi, comme l'a fort bien dit Thucydide (1), le gouvernement populaire n'existait plus que de nom, le pouvoir était aux mains d'un chef. Et puis, pour nous servir des expressions mêmes de Valère-Maxime (2), la seule différence qui existât entre Pisistrate et Périclès, c'est que le premier était un tyran armé, tandis que le second n'eut pas besoin de recourir aux armes pour exercer la tyrannie. La démo-

(1) THUC., I, 35.
(2) VAL. MAX., VIII, 9.

Digitized by Google

cratie n'exista de fait à Athènes qu'après la mort du grand homme d'état. Après lui, plus de personnalité saillante; on ne vit plus que des démagogues plus ou moins éloquents, condamnés en quelque sorte à servir les caprices et les convoitises d'une multitude dont ils étaient tour-à-tour les idoles ou les victimes. L'assemblée du peuple ne fut plus qu'un vaste râtelier, où celui-là seul était assuré du triomphe, qui mettait le plus d'habileté à servir au peuple-vieillard les morceaux les plus propres à flatter ses appétits déréglés (1).

Un tel gouvernement, où un Cléon, un Hyperbolus, pouvaient s'ériger en maîtres de la tribune (2), était bien fait pour éloigner les bons citoyens de toute participation aux affaires publiques (3); et il était à prévoir qu'il viendrait un moment où les meilleurs esprits, pleins de dégoût à la vue de ce qui se passait, et désespérant de remédier à une telle situation, se réfugieraient dans le domaine de l'état idéal. Cette résignation politique se trouve exprimée avec autant de force que de justesse dans un des dialogues de Platon : « Le vrai philosophe ignore dès sa jeunesse le chemin de la place publique; il ne sait où est le tribunal, où est le sénat, où sont les autres lieux de la ville où se tiennent les assemblées. Il ne voit ni n'entend rien des lois et des décrets : il n'est présent que de corps dans la ville. Son âme, regardant toutes ces

(1) Aristophane, *Cheval*, v. 40-48.
(2) Aristoph., *Paix*, v 663-604.
(3) Aristoph., *Gren.*, v. 1446-1450.

Digitized by Google

choses comme indignes d'elle, se promène de tous côtés et s'élève jusqu'aux cieux, portant un œil curieux sur la nature intime des êtres dont se compose l'univers, et ne s'abaissant à aucun des objets qui sont tout près d'elle (1). »

(1) PLATON, *Thééthète.*

Digitized by Google

INSCRIPTION DE NABUCHODONOSOR

A BABYLONE.

COMMUNICATION DE M. J. OPPERT (1),

MEMBRE CORRESPONDANT.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans émotion que je me retrouve parmi vous à cette place que j'ai quittée depuis quatorze ans. Lorsqu'en 1851 je laissai derrière moi cette ville que les rois de France ont rendue si illustre, pour aller avec mes collaborateurs fouiller les ruines d'une des plus grandes cités de l'antiquité, j'emportai avec moi le souvenir du bon accueil que vous aviez bien voulu me faire, sans savoir si je pourrais jamais vous en remercier. Cette occasion s'offre aujourd'hui, et je la saisis avec empressement. Aussi ma première pensée me reporte naturellement à mes modestes débuts dans la ville de Reims, où j'ai préparé les travaux qui m'ont fait quitter inopinément l'enseignement secondaire.

J'ai pu profiter des circonstances pour commencer une étude en apparence bien aride, mais en réalité bien attrayante, et les résultats me consolent des

(1) Séance publique du 3 Août 1865.

Digitized by Google

jours d'exil que j'ai passés sur les bords de l'Euphrate. Vous voudrez bien me permettre de vous entretenir des splendeurs éteintes de cette civilisation, et de vous parler aussi de la science nouvelle qui nous permet de lire les antiques annales des rois de Ninive et de Babylone sur les monuments contemporains de leur gloire.

Je vous parlerai donc de cette grande cité de Babylone et de ces textes qui nous l'ont fait connaître. Vous savez déjà que la lecture de ces inscriptions dites cunéiformes repose sur des principes expérimentés et vérifiés dans leurs détails les plus importants. Vous savez aussi que, dans une occasion solennelle, ayant à choisir parmi les grandes découvertes de la science celle qui lui paraissait digne du prix biennal offert par l'Empereur, l'Institut de France a voulu consacrer ce prix à reconnaître la réalité du déchiffrement des inscriptions cunéiformes, et qu'il a jeté les yeux pour cela sur un des plus modestes savants qui se sont dévoués aux progrès de cette science nouvelle. Enfin, je suis heureux de le dire, ce qui rend aussi complet que possible le concours de votre ville de Reims en cette circonstance, un de ses illustres enfants, M. Paulin Paris, alors président de l'Institut, fut chargé de décerner publiquement le prix.

I.

Ce vaste sujet du déchiffrement des inscriptions cunéiformes mériterait un développement plus étendu que celui que je puis lui donner aujourd'hui. Ce sont, du reste, moins les procédés qui ont conduit à l'interprétation des inscriptions de Babylone et de Ninive

Digitized by Google

qui peuvent vous intéresser, que la grande lumière qui jaillit de leur explication sur les textes que nous avons, dès notre jeunesse, appris à entourer d'un profond respect. Depuis la rédaction de la Bible, la découverte des inscriptions d'Assyrie nous fournit la première preuve authentique, matérielle, de la véracité des récits des livres saints par des documents originaux et contemporains. Vous parlerai-je de ces textes écrits sur les murs de Ninive et de Calach, sur les briques de Babylone et d'Orchoé qui, dans une étendue très-développée, nous fournissent des documents historiques, géographiques, juridiques, particuliers et d'intérêt privé, jusqu'aux grammaires composées par les Assyriens pour instruire gratuitement, je le suppose, ceux qui, peu nombreux sans doute, devaient être destinés à l'enseignement de la jeunesse.

Tous ces textes, qu'on compte par milliers, grâce à la découverte de Ninive, sont écrits avec des caractères qu'on nomme *cunéiformes*. Ce mot, qui vient du latin *cuneus*, *coin*, peut porter à la critique, mais il est accepté et consacré à l'heure qu'il est. Ces caractères, apparemment dérivés, comme toutes les lettres, d'images, d'hiéroglyphes, étaient d'abord tracés dans la brique molle avec une sorte de burin taillé en biseau, dont nous avons trouvé des échantillons en ivoire à Babylone. Chaque trait tracé dans la matière donnait donc une empreinte en *forme de coin*, et quand plus tard on voulut se servir de cette écriture pour décorer les grands monuments en pierre, la forme du coin se prêtait encore merveilleusement au ciseau du graveur, dont chaque coup achevait l'élément de la lettre assyrienne.

Digitized by Google

Cette écriture bizarre était en usage chez différents peuples : chez les Assyriens, à Babylone et à Ninive, chez les Arméniens, dans les montagnes de l'Ararat, chez les Elyméens de la Susiane; puis les anciens habitants de la Médie l'avaient reçue de leurs ancêtres, des populations d'une provenance touranienne. Car cette écriture a dû être inventée par des habitants du nord de l'Asie, de la race des Tatares et Mongols, ce qui lui a fait donner aussi le nom d'*écriture anarienne*, ou écriture *étrangère aux Ariens*.

En dehors de cette écriture cunéiforme *anarienne*, l'élément écrit du coin avec lequel on pourrait également tracer des lettres françaises, avait servi à composer un alphabet aux anciens Perses, aux Darius, aux Xerxès, aux Artaxerxès. Ce système d'inscription est différent de l'assyrien, comme le sont le chinois et le français. L'une, l'*écriture anarienne*, est idéographique et syllabique, l'autre est alphabétique; on l'appelle *arienne*, parce que les Perses ariens l'ont employée. Les rois de cette nation avaient l'habitude, indispensable pour eux qui régnèrent sur tant de peuples différents, et précieuse pour nous, de rédiger leurs inscriptions en trois langues : l'une, le perse; l'autre, le médoscythique; la troisième, l'assyrien. Cette circonstance a permis aux savants de nos jours de déchiffrer les inscriptions de Babylone et de Ninive, qui étaient conçues dans le troisième système, et de révéler une civilisation qui était ensevelie dans un oubli millénaire.

Mais, pour arriver à ce résultat, pour déchiffrer les milliers de signes qui expriment en assyrien les idées et les syllabes, il avait fallu résoudre le premier problème, beaucoup moins compliqué, qui présentait le système composé seulement de 40 signes.

Digitized by Google

Vous me pardonnerez de ne pas insister sur cette question que j'ai eu l'honneur d'exposer devant vous, en 1851. Il a fallu vaincre les difficultés que présentait le système assyrien, dont on ignorait l'écriture et la langue ; il a fallu déchiffrer le sens des lettres, dont une seule indique souvent une idée; et après avoir transcrit le texte, il a fallu comprendre le sens des sons composant une langue jusqu'alors inconnue, et que nous savons aujourd'hui appartenir au rameau dit sémitique, c'est-à-dire être parent de l'hébreu et de l'arabe (1).

Cette langue de Ninive et de Babylone a pu être reconstituée grammaticalement, on a pu en recomposer partiellement le lexique, par des procédés et des méthodes sûrs. En pareille matière, on procède de l'inconnu au connu, et ainsi patiemment, mais sûrement, le sillon se trace de plus en plus prolongé, de plus en plus profond. C'est au moyen de cette étude que nous avons pu nous rendre un compte exact des splendeurs de la plus grande ville que jamais le soleil ait éclairée, en écoutant ce que nous enseigne celui même qui l'a faite si grande, le roi Nabuchodonosor, et en explorant, pendant un séjour de deux ans, les ruines de cette ville dont les humbles restes ne rappellent guère l'ancienne maîtresse des nations.

(1) Après Groteferd, Lowenstern, Hincko, Rawlinson et de Saulcy, nous pouvons citer, pour les études assyriennes, MM. Brandis, Coxe, Fox Talbot, Holtzmann, Menant, Mordtmann, Norris, Olshausen et autres.

Digitized by Google

II.

Cette grande cité était, en effet, l'endroit où, avec Ninive, la science des Chaldéens a trouvé son plus grand développement, où l'écriture cunéiforme a eu la plus importante application.

Jamais depuis, une cité ne s'est approchée de ses proportions colossales. Aristote déjà nous dit que Babylone était plutôt un pays qu'une ville. « Pour faire une ville, dit-il, il ne suffit pas d'entourer un terrain de murs, car, avec ce système, l'on n'aurait qu'à ceindre le Péloponnèse d'une circonvallation pour le transformer en cité. » La ville était limitée par un grand mur de 480 stades (90 kilom.) de pourtour ; elle formait un carré assez régulier dont alors chaque côté avait plus de 5 lieues. La superficie occupée par cette grande ville était donc de 513 kilom. carrés, c'est-à-dire plus grande que le département de la Seine, quinze fois plus grande que la ville de Paris de 1859, sept fois plus grande que la capitale agrandie, quatre fois et demie plus que Londres dans sa plus grande dimension. Ce mur était d'une très-grande hauteur, probablement de 200 pieds, et construit d'un noyau en terre garni de revêtements en brique cuite et liés par du bitume. Il était à cheval sur deux fossés, ce qui en explique la disparition presque entière ; car l'Euphrate débordant ruinait l'enceinte, et la main de l'homme qui se servit pendant vingt siècles de Babylone comme d'une carrière à brique fit le reste. Le nom de cette

Digitized by Google

grande enceinte était en assyrien *Imgour-Bel*, ce qui veut dire « Bel protége. » Le grand carré inclus dans cette circonvallation colossale était coupé presque en diagonale de N.-O. vers S.-E. par l'Euphrate, encaissé dans des digues et dans des quais; ceux-ci étaient munis de réservoirs souterrains dans lesquels se jetait le surplus des eaux aussitôt qu'elles arrivaient à un certain niveau. La longueur du parcours du fleuve en deçà de la ville était, du point N.-O. au point S.-E., à peu près 34 kilomètres. Tout cet immense territoire n'était pas habité, mais occupé par des plantations et des champs qui pouvaient alimenter la ville en cas de famine ou de siége; et ainsi Babylone a tenu face aux rois perses pendant vingt mois, en déjouant tous les efforts du grand roi pour l'affamer. Mais cette surface comprenait plusieurs centres d'habitations, qui renfermaient justement les merveilles dont parlent les anciens auteurs, et dont j'ai pu en partie découvrir le site.

Très-près de cette grande enceinte extérieure, se trouvait au S.-O. la ville de Borsippa, où l'on plaçait le théâtre de la dispersion des langues ; au coin N.-E. il y avait une autre ville nommée Cutha. Laissant en dehors de sa ligne ces deux villes ou quartiers, un second grand mur courait parallèle au premier, dans une distance qui variait selon les quatre côtés de 2 à 4 kilomètres. Ce second mur se trouvait encore avoir une circonférence de 360 stades ou 68 kilomètres, et couvrait une surface de 290 kil. carrés, quatre fois l'étendue de la ville de Paris dans son état actuel. L'Euphrate baignait cette partie de la cité, qui devint plus tard, quand les rois de Perse avaient démoli le premier mur d'*Imgour-Bel*, le véritable mur de Baby-

Digitized by Google

lone. Effectivement, les historiens d'Alexandre qui virent la cité un siècle après Hérodote, ne lui donnent plus que 360 stades de circonférence. L'Euphrate, depuis l'entrée dans le territoire ceint par le mur dont le nom était *Nivit-Bel,* « la demeure de Bel, » jusqu'à sa sortie, avait encore 28 kil. à parcourir. Le voyageur qui avait franchi sous le fleuve le mur de Nivit-Bel, se trouvait bientôt, en descendant le fleuve, en présence de la *cité royale*, ou l'acropole de Babylone, où étaient réunies sur la gauche quelques-unes des merveilles de la ville, c'est-à-dire, en allant du nord au sud, la Pyramide ou le tombeau de Belus, le grand château, les jardins suspendus, et à la rive droite l'ancien palais. Toute cette *acropole* ou *cité royale*, qui avait été, comme la cité de Londres et l'île de Lutèce, le berceau de la grande ville, était entourée d'une enceinte de 11 kilomètres et couvrait à peu près 6 kilomètres carrés. Cette enceinte, qui en renfermait encore deux autres, était très-élevée et ornée de sculptures et de représentations exécutées en briques émaillées.

Quand le voyageur descendait le fleuve en quittant le mur de l'acropole (1), il commençait à entrer sur un parcours de 12 kilomètres dans la *ville des Babyloniens.* Des deux côtés du fleuve, il rencontrait les maisons s'élevant à trois et quatre étages, qui ne présentaient pas leur façade ; celle-ci était tournée du côté des rues parallèles au fleuve et bâties en ligne droite. De temps à autre, des portes d'airain arrêtaient

(1) Ce mur ne s'appelait pas *Nivit-Mardouk*, comme je l'ai supposé. *Imgour-Mardouk* et *Nivit-Mardouk* étaient les noms des deux murs de la ville de Nipour (*Niffar* d'aujourd'hui).

Digitized by Google

le regard du spectateur placé sur le fleuve ; c'étaient les issues des rues qui allaient droit vers le fleuve, et qui aboutissaient à des escaliers descendant vers l'Euphrate. Des parties du quai muré ont été retrouvées.

Cette ville des Babyloniens, la ville habitée s'étendait sur une profondeur de plusieurs kilomètres de chaque côté du fleuve. C'est ici qu'a dû se trouver le théâtre de la grande activité babylonienne dont un faible vestige est resté jusqu'à nos jours dans la ville d'Hillah, qui compte encore 12,000 âmes. Cette ville est presque complètement bâtie des briques de l'ancienne Babylone, et il n'y a pas une de ses maisons chétives dont le manque de crépis ne permette de reconnaître des inscriptions contemporaines de Nabuchodonosor.

En sortant de la ville habitée, l'œil du voyageur dut apercevoir, à une distance de 10 kilomètres, la grande tour de Borsippa, cachée jusque-là par les maisons des Babyloniens. Le monument dont parle le père de l'histoire, est élevé sur le terrain où la tradition plaçait dans l'antiquité déjà la fameuse tour de Babel. Cette grande tour, *le temple des sept lumières du ciel et de la terre,* avait été achevée par Nabuchodonosor ; sa ruine, encore élevée de 150 pieds, se nomme *Birs-Nimroud* et s'aperçoit à huit lieues à la ronde. La tour se composait d'un grand massif de 75 pieds de hauteur et de 600 de largeur ; sur cette base s'élevaient les sept tours superposées les unes aux autres et atteignant une hauteur de 250 pieds. En haut se trouvait le temple de Nébo où, selon Hérodote, une femme choisie par le dieu seul devait passer la nuit. En bas, dans le soubassement,

Digitized by Google

il y avait le temple du dieu de la Lune. A côté de ce monument, qui subsistait encore du temps des Romains, s'élevèrent d'autres temples dédiés à Sandon (Hercule) et à Céronos, comme à la déesse protectrice de Babylone.

Mais nous n'avons pu que fugitivement parcourir la ville royale où s'imposaient jadis aux yeux du spectateur tant de merveilles. Au nord se dressait la *Pyramide*, le sépulcre de Bélus, l'endroit où se rendaient les oracles; aujourd'hui, cette ruine imposante perpétue le nom de Babylone dans le nom moderne de *Babil*. Cette pyramide avait 600 pieds (190 m.) de hauteur. Xerxès la détruisit. Alexandre, voulant la rebâtir, employa presque inutilement pendant deux mois dix mille soldats pour déblayer les décombres. Le conquérant macédonien fut interrompu dans l'exécution de ce dessein par sa mort, qui arriva au *château*, dont l'immense ruine, aujourd'hui appelée *Kasr*, montre encore la grande étendue. Ce palais royal est celui dont le roi Nabuchodonosor, dans un passage du livre de Daniel, se glorifie avec tant d'orgueil. Pendant la maladie qui l'emporta, le roi de Macédoine avait recherché la fraîcheur des voûtes des *jardins suspendus*, à l'aval du palais. Ces jardins, dont j'ai pu retrouver la place dans la ruine nommée *Amran ibn Ali*, étaient, comme on sait, comptés parmi les sept merveilles du monde. La ruine d'aujourd'hui couvre 6 hectares ; elle est remplie de tombeaux des Macédoniens. Dans l'origine, ces jardins représentaient une montagne artificielle s'élevant en terrasses plantées d'arbres qui en cachaient les degrés. Ces terrasses étaient établies sur des voûtes, dans lesquelles on pouvait se promener, de

Digitized by Google

sorte qu'on avait, sans les voir, bien entendu, les plantations au-dessus de sa tête. Toute la cité royale, qui comprenait encore le *petit palais*, de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis des jardins suspendus, devait offrir un magnifique spectacle dont on ne peut se rendre compte que lorsqu'on a visité les ruines.

Parlerai-je encore des temples qui ornaient le milieu de la ville, de la cité du Nord-Est, éloignée de 28 kilomètres de la Tour-des-Langues, et du bourg de Borsippa ? Mais j'ai hâte de donner la parole à Nabuchodonosor lui-même, qui expose dans un monument important, antérieur néanmoins à la construction des jardins suspendus, toutes les merveilles qu'il fit rebâtir ou restaurer. Le monument original fut trouvé à Babylone et était conservé dans la collection de la Compagnie des Indes ; il consiste dans un bloc de basalte noir carré de près d'un mètre de hauteur, et de 10 centimètres d'épaisseur. La pierre est couverte d'inscriptions sur toutes ses faces, et le texte est divisé en dix colonnes, et les lettres sont d'une exécution supérieure, divisées sur 619 lignes. Cette inscription n'a jamais été traduite en entier, et j'en offre les prémices à l'Académie.

Inscription de la Compagnie des Indes.

« Nabuchodonosor, roi de Babylone, le seigneur majestueux, l'élu de Mérodach, le maître suprême, l'adorateur de Nébo, et qui exécute les oracles mystérieux, qui a établi le culte de ces divinités et la vénération de leurs êtres supérieurs, le roi-vicaire qui juge sans injustice, qui a pensé jour et nuit à la restauration de la Pyramide et de la Tour et a propagé la gloire de Babylone et de Borsippa ; le mi-

Digitized by Google

nistre des dieux, le sage qui se remet aux dieux ; réédificateur de la Pyramide et de la Tour, fils aîné de Nabopallassar, roi de Babylone, moi.

» Lui-même il m'a créé, le dieu qui m'a engendré, qui a déposé le germe dans le sein de ma mère.

» Je dis; je suis né pour gouverner; j'ai restauré les sanctuaires du dieu, j'ai répandu le culte de Dieu, car Mérodach est le grand dieu qui m'a créé, et j'ai glorifié toutes ses grandes œuvres. Nébo, son fils existant, soutient ma royauté; j'ai aussi toujours exalté le culte de sa haute divinité. Dans le sein de ma famille, j'ai étendu l'adoration de leur divinité, j'ai moi-même pratiqué le service de leur domination.

» Nous disons : Mérodach le grand Dieu a élevé la tête de ma royauté, il m'a confié l'empire sur les légions des hommes. Nébo, le gardien des bataillons du ciel et de la terre, a chargé ma main du sceptre de la justice, pour gouverner les hommes. Car je ne les ai jamais offensés ; mais j'ai respecté leur divinité, j'ai fait exercer le culte, pour entretenir le souvenir de leurs noms augustes, des dieux....

» Je me suis recommandé à Mérodach, j'ai pris le pan de son vêtement ; il a examiné les motifs de mon cœur jusque dans leurs secrets.

» Sois, ô dieu, propice au roi que tu as exalté, dont tu as glorifié la mémoire (que ce te soit agréable), dont tu as répandu le nom, auquel tu as confié la loi de la justice.

» Moi, je te bénis, ô Seigneur, moi qui suis la créature de ta main. Tu m'as créé, tu m'as confié la royauté sur des légions d'hommes, comme c'est ta volonté, ô maître, qui as dompté leurs tribus. Rehausse ton suprême empire, ainsi propage l'adoration

Digitized by Google

de ta divinité et excite-la dans mon cœur (ce qui te soit agréable). C'est ainsi que ma vie soit consacrée.

» Lui, le premier né, le suprême des dieux, a entendu ma prière et l'a acceptée, il a agréé ma requête. Il a inspiré à mon cœur la crainte de lui-même et le respect de sa divinité. Il a dirigé mon attention sur l'observation de ses préceptes, et j'ai propagé le culte de sa souveraineté.

» Dans la dévotion envers lui, les pays lointains, les montagnes élevées, depuis la mer supérieure jusqu'à la mer inférieure, n'ont pas abandonné le chemin de l'obéissance, le sentier de la soumission, n'ont pas méconnu les conditions de la défaite, ni l'obligation de payer des impôts.

» J'ai changé les hauteurs inaccessibles en chemins praticables aux attelages.

» J'ai puni les méchants, j'ai corrigé les plans des ennemis du pays, et je m'en suis emparé en grand nombre. J'ai partagé entre les hommes des objets et du bétail. J'ai accumulé devant le dieu, dans ma ville de Babylone, de l'argent, de l'or, des métaux précieux, de l'émail, du lentisque, des bois de tous noms et de toutes valeurs, une abondance splendide des minéraux des montagnes, des pierres des mers, un trésor énorme, l'aiguillon de la cupidité.

» J'ai entrepris, dans la Pyramide, le grand temple de sa souveraineté, la restauration de la cellule des oracles, où repose le maître des dieux, Mérodach; j'ai fait monter en l'air la coupole comme un lis (?), j'ai revêtu d'or ciselé le fond, de sorte qu'il resplendit comme le jour, et de pierre, cuivre et plomb le haut du temple.

Digitized by Google

» Les portes de la Pyramide, celles de *Hilisut* (1), de Kusb et de la Tour, je les fis faire selon les *namriri* du soleil.

» A la Haute Colline (*Toul-illu*) où se prononçaient les destinées, en dehors de notre ville, se trouvait l'autel des destinées; on l'érigea dans la Pyramide, dans les *zakmuku* du commencement de l'année, le 8 et le 11 du mois consacré au dieu conservateur du ciel et de la terre, le maître dieu; on le dédia avec adoration au dieu El, la gloire du ciel et de la terre; on lui consacra des....., on fixa dans elle la destinée de mes jours prolongés, la destinée de ma vie.

» Cet autel, l'autel de la souveraineté du sublime maître des dieux, Mérodach, avait été construit en argent par un roi antérieur; je l'ai fait revêtir d'or pur d'un poids considérable. J'ai fait recouvrir avec de l'or ciselé les ustensiles sacrés de la Pyramide, et incruster de verre et de pierre le sanctuaire mystique de Mérodach, de sorte qu'il représente les étoiles du firmament. La merveille de Babylone, je l'ai rebâtie et restaurée; c'est le temple des bases du ciel et de la terre, dont j'ai élevé le faîte en briques et en cuivre. Car le dieu a dirigé mon esprit sur la reconstruction de la Pyramide; j'ai incliné la tête devant cette injonction (?). J'ai approprié à la charpente de la cellule des oracles, lieu où repose sa majesté..., les plus grands des arbres que j'ai fait transporter des sommets du mont Liban. J'ai recouvert d'or pur les

(1) L'auteur a dû souvent remplacer la traduction des termes inexpliqués, par la transcription en lettres italiques des mots assyriens.

Digitized by Google

poutres de cyprès énormes employées à la charpente de la cellule des oracles; les traverses inférieures des cyprès de la charpente ont été émaillées d'or, d'argent, d'autres métaux et de pierre. Je me suis efforcé d'achever la Pyramide; j'ai imploré dans ce but le roi des dieux, le maître des maîtres.

» Borsippa est la ville de ceux qui exaltent le Dieu, je l'ai ornée. Au milieu d'elle, j'ai fait construire la Tour, la maison éternelle. J'en ai achevé la magnificence avec de l'or, de l'argent, d'autres métaux, des pierres, des briques vernissées, du lentisque, du cèdre. J'ai recouvert en or la charpente du lieu de repos de Nébo. Les poutres de la porte des oracles ont été plaquées en argent pur.

» J'ai incrusté avec de l'ivoire la colonnade de la porte du lieu de repos, le seuil et les linteaux, les ..... et les ..... J'ai recouvert avec de l'argent les colonnes de la porte du *réduit des filles*. J'ai bâti splendidement l'entrée du lieu de repos, et le pourtour tournant du temple en briques de différentes couleurs, en embellissant par un ouvrage en argent le *du* des autels, et en construisant les portiques et les colonnes des portes en grandes pierres. J'ai cherché à construire le temple solidement. Pour étonner les hommes, j'ai refait et renouvelé la merveille de Borsippa, qui est le *temple des sept sphères du ciel et de la terre*. J'en ai élevé le faîte en briques, que j'ai couvertes de cuivre. J'ai plaqué de rangées alternantes de marbre et d'autres pierres le sanctuaire mystique de Nébo, le char de sa royauté, le sanctuaire qui fait la gloire des *zakmuku* dans les fêtes de Suannaki (Babylone), ses *iskari* et les tentes sacrées qui s'y trouvent.

Digitized by Google

» J'ai fait bâtir semblable à une montagne, en bitume et en briques, aux extrémités de Babylone, le temple des sacrifices, la sainte *akit* du grand maître des dieux, Mérodach, qui préside depuis les premiers jusqu'aux derniers aux ..... et aux ..... (*annunnaki*).

» J'ai bâti à Babylone, en honneur de la souveraine sublime (Mylitta Zarpanit), la mère qui m'a enfanté, le temple de la déesse des cimes des montagnes, le cœur de Babylone.

» J'ai fait construire, dans Babylone, en bitume et en briques, selon les règles de l'art, au dieu Nébo, le régent suprême qui confère le sceptre de la justice pour administrer les légions des hommes, le temple de celui qui confère le sceptre, son temple.

» J'ai bâti, dans Babylone, au dieu Sin (Lunus), qui inspire mon jugement, le temple de la grande lumière, sa maison.

» J'ai bâti, dans Babylone, en bitume et en briques, au dieu Samas (Soleil), qui inspire à mon corps le sentiment de la justice, le temple du juge du monde, son temple.

» J'ai bâti, en forme d'équerre, et en bitume et en briques, à Babylone, au dieu Ao, qui verse l'abondance dans mon pays, le temple du dispensateur des orages, son sanctuaire.

» J'ai construit, à Babylone, en bitume et en briques, comme un massif, à la grande déesse (Nana), qui réjouit et qui soutient mon âme, les temples des profondeurs et des hautes montagnes, ses temples.

» J'ai bâti, en entrant dans le mur de Babylone, en forme d'équerre, à la souveraine de la maison

Digitized by Google

d'Oannes, la reine qui a pitié de moi, le temple de *Kikupan*, son temple.

» J'ai bâti, à Borsippa, un temple au dieu Ninip-Samdan, qui brise l'arme de mes ennemis.

» J'ai bâti, à Borsippa, à la grande déesse (Nana), qui agrée mon cantique, le grand temple, le temple de la vie, le temple de l'âme immortelle, ses trois merveilles.

» J'ai construit, à Borsippa, en massif, le temple du dieu Ao, qui fait éclater dans mon pays la foudre de la vaticination.

» J'ai fait, à Borsippa, dans le massif qui forme la base de la Tour, en honneur de Sin, qui soutient le côté de mon autorité, le temple des assises d'Oannes, son temple, en forme de caverne.

» Imgour-Bel et Nivit-Bel sont les grandes enceintes de Babylone. Nabopallassar, roi de Babylone, le père qui m'a engendré, les commença sans en achever la magnificence. Il en creusa le fossé extérieur ; par deux grand *kar*, en bitume et en briques, il en limita les bords. Il fit les *kar* du fleuve Arakhti, et entoura les rives de l'Euphrate d'un quai en briques. Mais il n'acheva pas le reste. A partir de la Haute Colline ou l'on présage l'avenir sur l'autel des destinées, jusqu'à *Me-bour-sapou* (les eaux de la citerne vide) *sulé* de Babylone, près de la porte supérieure, j'ai construit les conduits en briques et en pierres *tar mina turda*, pour la gloire du grand seigneur Mérodach. Car, puisque je suis son fils aîné, qui honore sa mémoire, j'ai fini Imgour-Bel et Nivit-Bel, les grandes enceintes de Babylone. En dehors des *kar* de son fossé, j'ai bâti deux *kar* puissants, en bitume et en briques, et je les ai joints

Digitized by Google

avec le *kar* que le père avait tracé, et j'y compris la ville dans toutes ses parties séparées. Je fis construire un autre *kar* en briques, le *balar* du soleil couchant de l'enceinte de Babylone.

» Je fis remplir le *Me-bour-sapou* des habitants de Babylone d'un contre-fort en maçonnerie, et je continuai le *Me-bour-sapou* depuis la porte supérieure jusqu'à *Istar-sakipat-tebisa*, à la gloire de sa divinité; puis je le joignis avec ce qu'avait fait mon père. Je bâtis ensuite les conduits de *Istar-sakipat-tebisa* (qui conduisent) à Imgour-Bel et Nivit-Bel.

» De grandes portes s'ouvraient dans ces contreforts *sulé* de Babylone ; dans certains intervalles, je fis un nombre régulier de ces portes. Au-dessous des eaux, j'en jetai les bases en bitume et en briques. Je fis faire avec art en briques couvertes de cuivre le haut des *rim* et les grilles, et ce qui est construit à l'intérieur. J'établis de grandes poutres pour la charpente, et je disposai autour des portes une charpente en poutre, avec des garnitures en airain, (le tout) orné d'écriture et de peinture. Je ménageai dans les seuils des *rim,* des escaliers tournants et des battants qui s'y mouvaient J'ai achevé ces portes pour l'admiration des légions des hommes de la plaine.

» C'est ainsi que je me disposai à la construction d'Imgour-Bel, l'enceinte de Babylone, l'indestructible, qu'aucun des rois mes prédécesseurs n'avait faite avant moi. Quatre mille mesures agraires forment la superficie de Babylone, l'œuvre indestructible. Je fis maçonner la puissante enceinte, le *balar* du soleil levant de Babylone; je fis creuser les fossés et j'en limitai les bords par un ouvrage en

Digitized by Google

bitume et en briques. En dedans, je construisis la puissante enceinte comparable aux montagnes. Je la perçai de grandes portes *satlati*, et je les disposai avec des poutres de charpente et des garnitures d'airain. Pour que jamais l'ennemi ne tourne son visage vers Babylone l'impérissable, je fis ceindre la terre par une masse d'eau comparable aux ondes de la mer. Ses rives étaient comme la rive de la mer *Gallat*, du fleuve *Marrat*, et les tranchées dans ces fossés, garanties contre l'éboulement, étaient bordées par des talus en terre. Je fis construire les *kar* en maçonnerie en briques.

» C'est ainsi que j'ai fortifié la.... et que j'ai protégé entièrement le pays de Babylone; et j'ai aussi fondé et construit *Tabi-subursu* (1) (bonne espérance !) l'enceinte de Borsippa ; j'en ai creusé le fossé et j'ai limité les bords par un ouvrage en bitume et en briques.

» Nabuchodonosor, roi de Babylone, que Mérodach le grand-seigneur a désigné pour la gloire de sa ville de Babylone, moi :

» J'ai fait reluire comme un rayon du soleil la Pyramide et la Tour; j'ai rendu resplendissantes comme la lumière du jour les merveilles du grand Dieu. Auparavant, depuis les temps anciens jusques aux jours victorieux de Nabopallassar, roi de Babylone, le père qui m'a engendré, il y a eu beaucoup de rois, mes prédécesseurs, dont le dieu a prononcé le nom en les destinant à la royauté. Ils ont choisi

(1) Ici Nabuchodonosor n'est pas exact, au moins dans l'expression de *fondation*, car le *Tabi-subursu* figure comme enceinte de Borsippa dans d'autres textes, antérieurs au moins d'un siècle.

Digitized by Google

des endroits parmi les villes, les ont choyés comme les pupilles de leurs yeux, ils y ont fait construire des palais, et y ont choisi leurs demeures. Ils y ont accumulé leurs butins et entassé leurs richesses. Pendant la fête *zakmuku tabe* du maître des dieux, Mérodach, ils sont entrés dans Suannaki (Babylone).

» Et Mérodach m'a créé pour régner. Nébo, son fils vivant, m'a confié sa domination, comme à une âme chérie. J'ai élevé l'édifice de leurs demeures au-dessus de Babylone et de Borsippa. Et je n'ai pas embelli un endroit dans Babylone, la ville pupille de mes yeux, comme j'ai rehaussé le palais, la maison de l'admiration des hommes, le centre du pays, haut et élevé, l'habitation de la royauté dans le pays de Babylone, et qui est dans Babylone, qui s'étend d'Imgour-Bel jusqu'à *Libil-ouboul*, le canal du soleil levant, de l'Euphrate jusqu'à Meboursapou.

» Nabopallassar, roi de Babylone, le père qui m'a engendré, avait commencé à bâtir le palais en briques, et avait élevé un autel au milieu. Il avait plongé dans une eau profonde ses fondations, et a ménagé des portes dans les contre-forts des *sulé* de Babylone qui forment ce palais. J'ai assis la substruction par un ouvrage en briques ; j'y ai déposé la pierre de fondation. Je suis arrivé jusqu'au niveau des eaux et j'y ai mis profondément les bases du palais. Je l'ai construit en bitume et en briques comme des *hursan*. J'ai employé pour sa charpente de grosses poutres, de la boiserie en cèdre avec des garnitures de fer, et des briques vernissées en inscription et en peinture et un ouvrage de briques vernissées autour de ses portes. J'y ai entassé de l'argent, de l'or, des métaux, des pierres de tous noms et de toutes valeurs,

Digitized by Google

une collection d'objets précieux, des trésors immenses. J'y ai enrichi une vaillante cohorte (?), la garnison de la royauté. Je n'ai pas érigé le trône de la justice de ma royauté dans une autre ville dans le pays chaldéen, je n'ai pas choisi ailleurs le siége de ma souveraineté, et je n'ai pas construit des trésorières au milieu d'autres contrées. Mais dans Babylone seul se trouve la tour de ma demeure qui contient les trésors de ma royauté internissable. Dans la crainte de Mérodach, mon seigneur, j'ai humilié mon cœur dans Babylone, la ville qu'il protége ; et pour mettre à l'abri le siége de ma royauté, je n'ai pas dérangé sa tente, ni déplacé son autel, ni bouché son canal.

» J'ai fait bâtir avec régularité six enceintes.

» Pour rendre plus difficile l'attaque ennemie contre Imgour-Bel, le mur indestructible de Babylone, long de 480 stades, qui se trouve autour de Nivit-Bel, le boulevard de Babylone, j'ai fait en dedans des deux *kar*, en bitume et en briques, un (troisième) mur haut comme une montagne. Dans les profondeurs je fis un ouvrage de briques, mais sur le sommet, je fis, en forme d'équerre, en bitume et en briques, une grande tour pour la demeure de ma majesté. Je l'ai agrandi en même temps que le palais du père. En un mois heureux et un jour propice, j'en ai plongé les bases dans une terre profonde, et j'en ai élevé le faîte semblable à des *hursan*. En quinze jours (1), j'en ai achevé la magnificence et j'ai embelli le siége de la royauté. J'ai

(1) L'historien babylonien Bérose, cité par Josèphe, parle des quinze jours dans lesquels le palais fut construit.

Digitized by Google

disposé dans sa charpente de grandes poutres provenant des hautes montagnes, des cèdres femelles sans écorce, et des cyprès, des *nizki* épaisses. J'ai employé des poutres colonnes de lentisque, de cèdre, de cyprès, puis du *ûsa*, des peaux de veaux marins, du *ihis*, de l'argent, de l'or et des garnitures en fer, des frises et des bas-reliefs exécutés en briques vernissées au-dessus des portes. J'en ai entouré le faîte avec des *kilil* en cuivre.

» J'ai fait le mur puissant en maçonnerie, en bitume et en briques, haute comme une montagne. En dedans de ce mur en briques, j'ai fait une enceinte en pierres énormes provenant des carrières des grandes montagnes. J'en ai élevé le sommet à la hauteur d'une montagne.

» J'ai fait construire ce palais pour l'admiration du peuple, et je l'ai rempli de monde *sulé* pour l'administration des légions des hommes. Le respect qu'inspire la force et la crainte immense de la royauté l'environnent. Une chose injuste n'y trouve pas accès. Que jamais l'ennemi n'y tourne sa face ; entouré par le mur de Babylone qui le garantit de toute attaque, il est construit à toute épreuve.

» C'est ainsi que j'ai fortifié le pays de Babylone comme des *hursan*.

» Je me remets à Mérodach, mon Seigneur, et je tends mes mains vers lui.

» Mérodach, chef sublime, maître formidable, tu m'as créé, et tu m'as confié la royauté sur les légions des hommes comme à une âme chérie. J'ai élevé les faîtes de tes tentes sacrées au-dessus de la ville de Babylone dans le pays chaldéen. Mais je n'ai pas embelli la contrée comme j'ai rehaussé l'adoration de ta

Digitized by Google

divinité, comme j'ai propagé ton culte. Bénis l'œuvre de ma main, exauce ma prière, car je suis le monarque réédificateur qui réjouit ton cœur, le roi-vicaire soucieux, qui a restauré tous tes sanctuaires.

» C'est avec ton aide, ô Mérodach sublime, que j'ai fait cette maison. Que le plus haut bonheur y entre! Puissé-je l'habiter sans douleur, et y trouver du repos, et y septupler ma race! Puissé-je dans elle recueillir les tributs immenses des rois des contrées de toute l'humanité, depuis l'étoile de l'Occident jusqu'à l'étoile de Nébo, qui est du côté du soleil levant. Que jamais ne vainquent les révoltés, que jamais je ne pardonne l'impiété, et que ceux qui portent haut la tête dans Babylone, y règnent à cause de moi, jusqu'aux jours les plus reculés! »

Et c'est ainsi, Messieurs, que nous prenons congé de Babylone, où j'ai passé deux ans de ma vie, loin de toute occupation qui distrait, mais loin de toute affection qui soutient, uniquement occupé du passé et du souvenir des splendeurs dont l'entière disparition montre, dans un grand exemple, le néant de toute magnificence humaine.

Digitized by Google

VIOLATION,

INHUMATION, EXHUMATION

Des Reliques de saint Remi

EN 1793

ET

VÉRIFICATION DE CES MÊMES RELIQUES

depuis cette époque jusqu'à nos jours

Lecture de M. l'Abbé CERF,

MEMBRE TITULAIRE.

Le corps de saint Remi fut inhumé aussitôt après sa mort (13 Janvier 533), dans un double caveau, au milieu de la petite église de Saint-Christophe (1).

Sonnace, archevêque de Reims, ayant fait construire une église plus grande, en 633, place les reliques du saint apôtre de la France dans un mausolée somptueux, au lieu même où il repose depuis plus de douze siècles. Cette première translation eut lieu le 1er Octobre.

Hincmar, en 852, agrandit l'église de Saint-Remi, érige un tombeau plus riche en son honneur, et y

(1) FLODOARD., *Hist.*, lib. I, cap. 17.

Digitized by Google

dépose ses reliques dans une châsse d'argent (1). Cette seconde translation se fait devant les évêques de la province, qui constatent, avec l'archevêque Hincmar, l'intégrité des reliques enveloppées dans le même suaire de soie rouge dans lequel elles avaient été ensevelies en 533, et dont Sonnace avait constaté la conservation en 633.

En 1537, le cardinal de Lenoncourt, abbé du monastère de Saint-Remi, substitue au tombeau élevé par Hincmar un monument plus élégant, qui demeure debout jusqu'en 1793 (2).

La châsse ne fut cependant changée qu'en 1646, par les religieux de l'abbaye. Alors l'archevêque Léonor d'Etampes, en présence d'un grand nombre de témoins, fit l'ouverture de la châsse d'Hincmar et constata que les reliques étaient absolument entières.

Le 19 Août 1650, sans toucher au corps de saint Remi et aux sceaux de l'archevêque de Valencay et de l'abbaye, on plaça l'ancienne châsse dans la nouvelle qui venait d'être faite en argent massif, aux frais d'Oudard Bourgeois, grand-prieur de Saint-Remi (3). Ce fut là que le 23 Octobre 1793, des

(1) Flodoard, lib. I, ch. 15, 21. — Marlot. — Dorigny, p. 252. — Cocquault, d'après le manuscrit d'Hincmar, conservé en l'église de Reims.

(2) Ce tombeau a été décrit par le P. Cerisière, de la Compagnie de Jésus, dans son ouvrage : *Les heureux Commencements de la France chrétienne sous l'apôtre de nos rois, S. Remi.* — Reims, Bernard, 1633, p. 360.

(3) Dorigny, p. 320 et 481. — *Relation et procès-verbal de la visite et de la translation des reliques de saint Remi, par Léonor d'Etampes.*

Elle était d'argent massif, sur le modèle du mausolée érigé

Digitized by Google

mains impies et sacriléges osèrent violer ce précieux dépôt honoré des respects et de la vénération de tant de siècles.

Il était huit heures du matin, dit Decroix (1). La foule venait d'envahir l'église de Saint-Remi, mue sans doute par des sentiments divers. Elle était conduite par les citoyens qui, d'après les ordres de la Convention, devaient fouiller les sépultures pour en extraire les matières d'or et d'argent. Fion, serrurier voisin de l'église, fut contraint, au nom de la loi, par les membres du district, de faire l'ouverture du tombeau de saint Remi.

La porte extérieure cède facilement, ainsi que la grille de fer qui protége la porte intérieure donnée par Hincmar. Cette dernière, couverte d'or et de pierreries (2), une fois ouverte, laisse apercevoir la châsse posée sur des roulettes de cuivre.

par le cardinal de Lenoncourt. La face, représentant le ***Baptême de Clovis***, étincelait de pierreries enlevées à la châsse d'Hincmar ou dues à la libéralité des fidèles.

(1) Instituteur, auteur d'une vie inédite de saint Remi.

(2) « Hincmar releva la face du tombeau de saint Remi d'un ouvrage rare et magnifique. C'est une espèce de porte haute de cinq à six pieds, couverte d'une lame d'or, toute semée de perles, de diamans et de pierres précieuses, avec une fenêtre au milieu, en travers de laquelle on peut aisément découvrir la châsse du saint. Cette fenêtre est sur un fond d'or enrichi de diamans, d'émeraudes et de perles, le tout d'un ouvrage exquis. Un fin cristal fort large et admirablement travaillé fait le centre ; enfin la bordure est d'un émail violet avec cette inscription en or :

Hoc tibi, Remigi, fabricavit, magne, sepulcrum
Hincmarus præsul ductus amore tui.
Et requiem Dominus tribuat mihi, sancte, precatus
Et dignis meritis, mi venerande, tuis. »

(Dorigny, p. 254.)

Digitized by Google

Cette châsse est tirée du tombeau. La foule se précipite sur elle en présence des membres du district. Elle est ouverte et brisée en morceaux, pour être envoyée à Paris. On aperçoit alors une boîte carrée, portant les traces d'anciens ornements et de plaques de métal. C'était la châsse d'Hincmar, que Léonor d'Étampes avait fait replacer dans celle d'argent (1) ; les ornements et les pierreries seuls avaient été employés à l'embellissement de celle de Oudard Bourgeois.

Cette boîte est livrée au peuple, qui force Flon à l'ouvrir. Celui-ci, tout tremblant, dit Decroix, cherche à s'esquiver pour ne pas consommer la profanation : le peuple l'entoure et le menace. Le couvercle est brisé : une odeur suave se répand dans l'église, au grand étonnement des profanateurs.

« On voit alors une étoffe de soie tapissant le contour de l'intérieur de la châsse (c'est Decroix qui parle), on remarque à l'endroit de la tête l'image du saint recevant l'huile sainte et sacrant Clovis. Aux pieds, se voit le baptême du prince. Cet ouvrage semble brodé ou même tissé avec l'étoffe. Sur les côtés, sont les attributs de la religion (2).

» Le corps est couché et étendu ; il est couvert en premier lieu d'un drap de soie cramoisi. On lève ce voile et l'on trouve un livre (3) de format in-12, relié et

(1) Doigny, p. 326.

(2) Ces broderies sont sans doute ce que les procès-verbaux appellent des *figures d'hommes*.

(3) Voir le procès-verbal du 5 Octobre 1796. C'était le *Tombeau du grand saint Remi, patron des Français, composé par Dom Guillaume Marlot*, imprimé en 1647.

Digitized by Google

doré sur tranche, dont je n'ai su ni le titre, ni le contenu. Il est posé sur un second suaire de satin rose, qui étant aussi levé, on découvre un troisième de couleur rouge mourant, très-ancien et passé. C'est celui qui, étant encore retiré, laisse voir enfin le corps enveloppé, pour ainsi dire, d'une sorte de mousseline très-claire et formant plusieurs doubles : c'était probablement une aube, car elle était ceinte d'un cordon garni d'une houppe, signe de ressemblance avec le vêtement de dessous que portent les prêtres quand ils célèbrent les saints mystères. On peut conjecturer ici que, dans les visites antérieures, on aura ôté au saint corps les ornements épiscopaux, avec lesquels on a dû l'inhumer, mais qu'on n'a pas cru devoir lui ôter son dernier ornement sacerdotal. A côté du suaire, est un manipule encore entier, et sous la tête, un voile de calice de soie brodée d'or, posé sur un coussin de soie rouge, garni de mousse de bois. Le tout était si bien arrangé que les secousses n'y avaient rien froissé, ni déplacé. »

Les différents voiles étant enlevés de la châsse, le peuple demande à voir la tête de saint Remi. Le citoyen Carengeot la saisit et la montre encore garnie de deux dents. A ce moment, une mèche de cheveux se détache et tombe à terre. Le peuple n'est pas encore satisfait, il désire toucher les autres ossements ; ceux-ci passent de main en main et deviennent la risée des profanateurs, qui veulent les livrer aux flammes au bas des marches du portail.

Carengeot s'y oppose et s'offre de les déposer dans le caveau du monastère. Les assistants insistent et ne cédent qu'à la condition que le corps de saint Remi

Digitized by Google

sera enterré au cimetière, dans une même fosse avec le corps d'un soldat mort la veille à l'ambulance.

Carengeot se hâte de recueillir tout ce que renfermait la châsse ; il en fait un paquet ; mais, avant d'entourer le tout du drap cramoisi de la châsse, il cherche à se procurer une enveloppe plus solide. Une femme du quartier, Louise Bernard, épouse de Le Lorrain, fabricant, court chez elle, prend un drap, le divise en deux parties ; dans l'une, Carengeot renferme le corps du saint apôtre ; l'autre est réservée pour le corps du soldat.

Ce jour-là, il devait y avoir un enterrement dans le clos des religieux de Saint-Remi, devenu le cimetière de la paroisse. Le peuple saisit cette occasion pour y faire porter ces deux dépouilles. Par un surcroît d'impiété, l'abbé Seraine (1) fut contraint de présider à cette triste cérémonie en présence de Pierre Favreau, officier public chargé des inhumations.

Dieu veillait sur les restes du saint apôtre. Pierre Favreau, avant de se retirer, avait eu soin de faire des entailles à un arbre voisin de la fosse, et vingt-et-un mois après, le 5 Juillet, il vint lui-même, entre cinq et six heures du matin, extraire les reliques de saint Remi, aidé par le fossoyeur Gérard ; puis il les transporta chez lui et les garda jusqu'au lendemain.

Cet évènement fut connu et fit bruit dans la ville. L'abbé Ludinart, MM. Martin Povillon, Timothée Marquant, Jean-Nicolas-Robert Besançon, Isidore Thibaut se rendirent chez le sieur Favreau pour visiter les restes du corps de saint Remi. Ils reconnurent les

(1) Curé constitutionnel de la paroisse.

Digitized by Google

différents suaires enlevés autrefois de la châsse et les ossements du saint apôtre ; mais, comme le citoyen Favreau déclara ne pas vouloir se dessaisir de ce précieux trésor jusqu'au moment où l'Eglise aurait retrouvé sa tranquillité, ils dressèrent un procès-verbal de tout ce qu'ils avaient reconnu (V. *Pièces justif.*, not. A).

Le curé de Saint-Remi, M. l'abbé Seraine, ayant eu également connaissance de l'exhumation de ces reliques, les fit transporter le lendemain dans une chapelle qu'il desservait à l'ancien couvent des Minimes, devenu propriété du sieur Favreau. Il convoqua à cet effet, le 6 Juillet 1795, vers onze heures du soir, les marguilliers de la paroisse.

Le 11 du même mois, le citoyen Favreau, de son autorité privée, convoque MM. Navier, Demanche et Husson, médecins, pour reconnaître les ossements exhumés. Ils constatèrent que le corps n'était pas complet. Le citoyen Favreau avoue alors qu'il s'était tellement pressé, de peur d'être découvert, qu'en sortant les reliques de la fosse, le suaire de soie cramoisie se déchira, et les ossements se dispersèrent, le drap fourni par Louise Bernard étant complètement détruit par l'humidité.

Les médecins mirent en ordre tous les ossements. Ils trouvèrent deux humérus gauches, mais sans humérus droit, ce qui les détermina à se rendre, avec les personnes présentes, dans le grand jardin de Saint-Remi, et à faire ouvrir de nouveau la fosse où les os du saint avaient été enterrés. Cette nouvelle fouille fit découvrir l'humérus droit, et il fut reconnu pour appartenir à un sujet très-âgé, mort depuis longtemps et qui avait été embaumé, par conséquent à saint

Digitized by Google

Remi. On rejeta dans la fosse l'humérus gauche, qui n'était autre que celui du soldat. Lors de cette nouvelle fouille, on retrouva dans la fosse un drap de soie carrée, violet d'un côté et vert de l'autre, autour duquel étaient des inscriptions en lettres d'or et des débris d'enveloppe de soie, dont une partie était de la plus grande finesse.

Tous ces voiles et les ossements furent alors réunis dans une petite tombe en bois.

De tout ce qui précède, il paraît évident que les reliques du saint apôtre furent réellement exhumées de la fosse où elles avaient été déposées.

Si l'on pouvait en douter, nous évoquerions un témoignage qui ne sera suspect pour personne, c'est celui de Delloye, comédien. Il écrivait, en effet, dans *la Feuille rémoise*, le Vendredi 24 Juillet 1795 : « Ne fallait-il pas avoir le diable au corps de tirer ces restes indivisibles, imperturbables et impérissables, du riche tombeau où ils reposaient en paix glorieux depuis 1233 ans, et de les transporter comme suspects à l'ambulance, pour les confondre ensuite dans une même fosse avec des volontaires immolés à Vénus et morts sans confession, et sans plus de croix ni de goupillon que sur la main; mais tout le monde ne sait pas encore que, sans le pieux curé dudit saint et le plus dévotieux de tous les municipaux passés, présents et non futurs, ces reliques seraient restées ainsi confondues d'après le système de l'égalité, en attendant la résurrection. »

Les reliques de saint Remi restèrent cachées dans la chapelle des Minimes jusqu'au 1er Octobre de l'année 1795. Elles furent alors reportées dans l'église de Saint-Remi, et reconnues authentiquement en 1796.

Digitized by Google

Le 3 Octobre de la même année, Nicolas Servant, François de Torcy, membres du presbytère de la Marne, se rendent dans la sacristie de l'église de Saint-Remi, où ils avaient convoqué, devant le curé de Saint-Remi, l'abbé Seraine, les administrateurs de la paroisse, les citoyens Genin, J.-Pierre Bernard, Nicolas Carengeot, J.-B. Wiart, François-Xavier Bernard, pour entendre le récit des faits dont ils avaient été les témoins le 23 Octobre 1793, lors de la profanation du tombeau de saint Remi. Le procès-verbal de leur déposition fut aussitôt rédigé et signé (V. *Pièces justif.*, not. B). Cette pièce est très-curieuse ; elle confirme tout ce que nous avons dit de la profanation des reliques de saint Remi, de leur inhumation, de leur exhumation faite par le citoyen Favreau, et plus tard par les médecins Navier, Demanche et Husson.

Le lendemain, 4 Octobre 1796, MM. Servant, Mavmouzet, Gaillot, Malot, curé de Cormontreuil, François de Torcy, Gabriel Marin, Courtin, curé de Saint-André, Armand-Jules Seraine, curé de Saint-Remi, Antoine Bertin, Nicolas Menonville, curé de Sainte-Marie-Madeleine, se rendirent vers quatre heures dans l'église de Saint-Remi, pour verbaliser sur l'authenticité des ossements du saint apôtre (V. *Pièces justif.*, not. C). Là, en présence de plusieurs catholiques de la paroisse, les portes de l'église étant fermées, ils se dirigent vers la châsse placée au milieu du chœur. Elle est ouverte, et les os, étant étendus sur une table, furent examinés avec soin par MM. Navier, médecin, et Robin, chirurgien. Ces Messieurs constatent que ce sont les mêmes os qui leur ont été soumis le 11 Juillet, dans la cha-

Digitized by Google

pelle des Minimes. Ils dressent un procès-verbal descriptif (V. *Pièces justif.*, not. D) de tous les ossements réunis sous leurs yeux, en donnent la nomenclature exacte et les dimensions, attestant que la couleur excessivement rembrunie de tous ces os et l'odeur aromatique qu'ils conservaient encore, les étoupes et les chanvres qui en remplissaient les cavités, prouvaient qu'ils avaient été embaumés, et qu'ils appartenaient à un sujet de la plus grande ancienneté. La mâchoire inférieure seule ne leur semble pas appartenir au même sujet, parce que les condyles ne rentrent pas exactement dans les cavités glénoïdes des tempes. C'était une erreur, et elle fut reconnue plus tard.

La vérification étant terminée, les ossements furent replacés dans la châsse avec les suaires, les voiles et d'autres objets, dans l'ordre suivant : deux morceaux de bois et une cheville provenant de la châsse d'Hincmar; un grand suaire de drap de soie cramoisie, long de sept pieds quatre pouces, large de cinq pieds huit pouces, provenant également d'Hincmar; un coussin formé des morceaux brodés qui tapissaient l'ancienne châsse et de tous les suaires, *brandeum*, coussinets qui s'y trouvaient lors de la profanation. Ce coussin fut enveloppé dans le voile de soie cramoisie donné par Alpaïde, sur la demande d'Hincmar, comme l'attestent les vers latins brodés en or qui s'y lisent encore :

Hoc opus eximium præsul clarissimus Hincmar
Alpaidi jussit condere sic que dare.

Sur le coussin a été placé la tête de saint Remi, encore garnie de cheveux blancs, avec la mâchoire

Digitized by Google

inférieure, à l'extrémité gauche de la châsse ; à la suite, dans la longueur, ont été rangés les ossements dans leur ordre naturel.

Le tout a été recouvert du voile violet et vert d'Hincmar, où étaient encore visibles ces vers latins :

Sancte Remigi, pontifex Domini pretiose,
Cum pietate memento mei Hincmari
Nomine non merito episcopi
Quoque, sed devote servi tui.

Le lendemain 5 Octobre 1796, le peuple fut convoqué dans l'église de Saint-Remi, pour rendre un hommage solennel aux restes précieux de l'apôtre de la France, et pour entendre la lecture des procès-verbaux constatant l'authenticité de ces reliques.

Cette lecture fut suivie du chant du *Miserere*. Après la messe solennelle, la châsse fut ouverte devant le peuple ; on y déposa les procès-verbaux, une gravure de l'ancien mausolée de saint Remi, un exemplaire du livre de D. Marlot, ayant pour titre *le Tombeau du grand saint Remi*, et le récit (V. *Pièces justif.*, not. E) de cette cérémonie. La châsse, une fois scellée, fut portée en triomphe au-dessus de l'autel, au fond du chœur de l'église, où elle demeura jusqu'en 1803. Durant le cours de cette année, M. Ludinart de Vauxelles fit élever, en l'honneur de saint Remi, un monument circulaire plus propre à témoigner de sa piété que digne de l'église elle-même (1). On prépara également une châsse en bois doré, qui se voit encore aujourd'hui à Saint-Remi.

(1) La première pierre de ce tombeau fut posée le dimanche

Digitized by Google

Mais, avant d'y renfermer les reliques du saint apôtre, M. Claude Joyeux, archiprêtre du diocèse de Reims, pour se conformer aux intentions de Monseigneur Louis-Mathias de Barral, évêque de Meaux (1), se rend à l'église de Saint-Remi, le 30 Septembre 1803, et, après avoir ouvert la châsse en présence des curés, desservants, vicaires et anciens chanoines de la ville, des principaux fonctionnaires publics et des administrateurs des paroisses, il rédige un procès-verbal (V. *Pièces justif.*, not. F), concurremment avec MM. Navier, Caqué et Demanche, médecins, Museux, Duquenelle, Lenglet, Pierret, chirurgiens.

Afin de dissiper les craintes que, dans l'exhumation des reliques de saint Remi faite pendant la Ré-

de la Passion, 27 Mars 1803. Sous cette pierre se trouvait une plaque de plomb avec l'inscription suivante :

« Le tombeau de saint Remi, détruit par l'impiété en 1793, a été rétabli en forme de rotonde sur son ancienne fondation, par la munificence de M. Remi-Roland Ludinart de Vauxelles, président honoraire du bureau de la fabrique de Saint-Remi, et de Marie-Jeanne Cautionnart, son épouse, en l'an 1803, an XI de la République, sous le pontificat de Pie VII, et l'épiscopat de M. de Barral ; Bonaparte étant premier consul ; M. Bourgeois-Jessaint, préfet du département de la Marne ; M. Le Roy, sous-préfet de Rheims ; M. Jobert, maire de la ville ; et M. Bertin, curé de Saint-Remi. La première pierre de ce mausolée, dont M. Biémont a donné les huit colonnes de marbre, a été posée par M. Ludinart et bénie avec les cérémonies de l'Eglise, le dimanche de la Passion, 27 Mars (6 Germinal) de la même année.

« La maçonnerie a été faite par les trois frères Goulon, et la menuiserie par Louis Boulanger, sous l'inspection de M. le curé, de M. Binet, administrateur maître des ouvrages, et M. Lalondre, artiste. »

(*Programme de la fête*, Reims, Brigot.)

(1) Le siége de Reims ne fut rétabli qu'en vertu du concordat de 1817.

Digitized by Google

volution, il ne se soit mêlé quelques os d'individus morts depuis que les inhumations eurent lieu dans le nouveau cimetière de Saint-Remi, MM. les médecins et chirurgiens, après l'examen le plus soigneux de tout ce que contient la châsse, déclarent qu'elle ne renferme que des os qui ont manifestement appartenu au même sujet, et qui portent encore des traces d'embaumement, tant à la vue qu'à l'odorat. Ils déclarent en outre que c'est par erreur que le procès-verbal du 4 Octobre 1796 porte que la mâchoire inférieure, ayant les mêmes traces de vétusté et d'embaumement que les autres parties, ne peut appartenir au même sujet; que si cette mâchoire ne peut pas s'adapter très-exactement à la mâchoire supérieure, c'est parce qu'elle s'est élargie en redressant sa courbure, par l'effet de la tendance naturelle qu'ont tous les corps élastiques à se redresser; que ce qui prouve d'une manière évidente que cette mâchoire inférieure appartient au même sujet, c'est que la mâchoire supérieure porte les marques de la pression qu'ont exercée, dans les dernières années de la vie du sujet, les quatre dents qui restaient à la mâchoire inférieure, et dont deux ont été égarées dans l'exhumation.

Le lendemain de cette vérification, les reliques de saint Remi furent placées dans la nouvelle châsse en bois. Elle fut fermée par le serrurier Fion qui, en 1793, ouvrit le tombeau, et scellée du sceau de Monseigneur l'évêque de Meaux. On l'exposa dans le chœur pendant neuf jours, et le 9 Octobre, elle fut portée solennellement dans le nouveau tombeau (1).

(1) Le 23 du mois d'Août 1807, il y eut en l'église de Saint-

Digitized by Google

Ce ne fut pas cependant encore la translation définitive ; car, en 1823, la châsse actuelle, en cuivre argenté, donnée par M. Ludinart, étant terminée, Monseigneur de Latil voulut y déposer lui-même les reliques du saint apôtre, après les avoir examinées.

Le 13 Décembre 1823, nous dit M. Lacatte Joltrois, Son Eminence Monseigneur de Latil, en présence des autorités, assistée de MM. Navier et Duquenelle, docteurs médecins, de plusieurs ecclésiastiques et de quelques personnes de considération, fit l'ouverture de la châsse de saint Remi, pour constater lui-même l'identité des précieux restes du glorieux saint Remi et pour retirer de l'ancienne châsse les procès-verbaux du 5 Juillet 1795, du 3 Octobre 1796 et celui du 30 Septembre 1803, afin de les fondre en un seul.

La translation eut lieu le 16, à une heure précise, en présence des vicaires généraux, des chanoines et prêtres de la ville, du préfet, du sous-préfet, du président du tribunal civil, du procureur du roi, du président du tribunal de commerce, du maire et d'un de ses adjoints, du président du bureau de bienfaisance, des membres de la fabrique de la paroisse de Saint-Remi, de MM. Navier et Duquenelle, et de plusieurs autres personnes notables de la ville.

Après avoir brisé les scellés, Monseigneur fit retirer la châsse, la replaça sur une table disposée à cet effet entre le tombeau et le maître-autel.

Remi une cérémonie, en exécution de la décision de S. M. l'empereur et roi, qui avait autorisé M. Ludinart de Vauxelles à placer l'aigle impériale au-dessus du tombeau de saint Remi,... avec ces mots : *Protegente Napoleone Magno.* (Affiche de l'époque : Reims, Le Batard.)

Digitized by Google

Il étendit sur la table un suaire de taffetas cramoisi brodé en or, retira de l'ancienne châsse les précieux restes de son prédécesseur, qui se trouvaient enveloppés dans un suaire cramoisi, et les posa sur le nouveau suaire. Les médecins ouvrirent alors l'ancienne enveloppe et procédèrent à l'arrangement des os. Monseigneur ayant fait observer que S. M. Charles X désirait en avoir une faible partie, pour l'enchâsser dans le livre des évangiles qu'il avait l'intention de donner à la cathédrale, les médecins en retirèrent la première côte, la remirent à Son Eminence et disposèrent ensuite tous les ossements d'après la forme du corps humain. Dans cette opération, on s'aperçut que de légères parties manquaient ; elles avaient été recueillies par de pieuses personnes lors de la profanation du 23 Octobre 1793 (1).

(1) M. Thibault, élève en chirurgie, ayant été témoin des vérifications différentes faites des reliques de saint Remi depuis 1795 jusqu'en 1824, laissa quelques notes rédigées sans ordre et des procès-verbaux faits par lui-même, et signés par quelques-uns des témoins qui signèrent les procès-verbaux authentiques. De ces notes conservées à l'archevêché, il résulte : 1° qu'il manque beaucoup de petits ossements du corps de saint Remi ; 2° que plusieurs furent rendus au curé de Saint-Remi en 1803, par M. Thibault (une clavicule, 7 à 8 parties lombaires et 3 dorsales) ; 3° que plusieurs de ces reliques soustraites le furent par des personnes différentes à différentes époques (en 1793, une dent, par M. Povillon père ; en 1795, une dent, par M. Pierret, chirurgien ; une côte, en 1795, par M. Varlet, élève en chirurgie ; en 1795, une côte, par M. Geoffroy, curé de Trigny ; en 1795, deux côtes, par M. l'abbé Dombry, qui en donna une, en 1822, au chapitre de Paris ; une côte, en 1824, par Monseigneur de Latil, pour le roi ; une lombaire, en 1793, par la femme Lefèvre, qui la donna depuis à l'Hôtel-Dieu de Reims [elle est actuellement à Charleville] ; en 1795, une dorsale, par M. Langlet-Doriot ; en 1795, une dorsale, prise par le même,

Digitized by Google

Les mesures prises, les médecins relevèrent les deux suaires de tous les côtés, en attachèrent les parties avec des épingles et formèrent trois ligatures avec des rubans blancs qu'ils nouèrent. Monseigneur appliqua ensuite son sceau sur toutes les extrémités des trois ligatures, prit sur ses bras la dépouille mortelle du saint prélat, et la plaça lui-même dans la nouvelle châsse de cuivre argenté, mettant la tête du saint du côté où se trouve l'apôtre saint Paul, et les pieds, du côté de l'apôtre saint Pierre. Monseigneur ordonna à M. Gros, alors secrétaire de l'archevêché, de lire le procès-verbal rédigé en latin et en français, et dans lequel sont rappelés les trois procès-verbaux qui étaient dans l'ancienne châsse. Il invita M. le préfet à suivre lui-même, pour plus d'exactitude. La lecture de l'acte faite, toutes les personnes signèrent. Monseigneur signa le dernier le procès-verbal, le mit dans la châsse ; après l'avoir fermée, il retira la clef pour être déposée à l'archevêché. L'ouverture fut recouverte d'une feuille de cuivre.

En 1847, la ville de Reims, ayant terminé la restauration de l'église de Saint-Remi, voulut compléter l'œuvre si heureusement conduite en édifiant le mausolée actuel, que Monseigneur l'archevêque Thomas Gousset bénit solennellement le 3 Octobre, en présence de plusieurs évêques.

échue à M. Bertin, puis à M. Ruinart, séminariste; en 1795, deux phalanges, par M. Robert Besançon) ; 4° que ces reliques n'ont jamais été authentiquées, excepté une vertèbre lombaire, envoyée par M. l'abbé Maquart aux Mazures, en 1827.

Cependant M. Thibault avait fait tous ses efforts pour les faire reconnaître. Il a réuni le plus d'attestations qu'il a pu des personnes en la possession desquelles étaient ces reliques. Il a consulté les médecins. Ces notes sont toutes conservées à l'archevêché.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Note A.

L'an de grâce 1795, le 5 Juillet, ayant appris que le citoyen Favreau, officier municipal, accompagné seulement de Jean-Nicolas Gérard, fossoyeur, venait d'exhumer les restes précieux du corps de S. Remi, arraché de son tombeau et enterré, le 23 Octobre 1793, dans le ci-devant jardin des religieux, situé en face,

Nous, Claude Ludinart, prêtre catholique romain, Martin Povillon, fabriquant, Antoine-Timothée Marquant, cultivateur, Jean-Nicolas-Robert Bezançon, propriétaire, et J.-B.-Isidore Thibaut, élève en chirurgie,

Nous nous sommes transportés ce jourd'hui 5 Juillet 1795, deux heures après midi, chez le citoyen Favreau, à dessein de connaître la vérité de ce qu'on nous avait confié ; arrivés chez le citoyen Favreau, il nous conduisit dans une chambre haute de sa maison, où nous vîmes étendu sur le plancher ce dont voici le détail :

Un drap de soie cramoisie déchiré en un endroit et tout humide encore, long et large d'environ deux aunes ; un coussin vuide et décousu, aussi de soie cramoisie, autour duquel étaient écrits d'espace en espace des mots latins en lettres d'or, et d'autres pièces aussi d'étoffes de soie cramoisie, portant d'espace en espace l'empreinte d'une croix ; ensuite un crâne ou tête toute entière, où l'on appercevait encore quelque peu de cheveux de la même couleur que ceux qu'en ont conservés plusieurs personnes, la mâchoire inférieure garnie de trois dents à gauche ; douze côtes, deux humerus, un cubitus, deux radius, l'os des hanches droit, les deux fémurs, deux tibias, un peronnée, deux vertèbres du col et quatre du dos, le sternum, l'omoplate gauche ; puis

Digitized by Google

quelques morceaux de bois provenant aussi de la tombe de S. Remi, quelque peu de mousse de bois jaune dont on avait garni le coussin et auquel étaient encore attachés des os des doigts ; plusieurs lambeaux des différents suaires dans lesquels le tout avait été enveloppé ; plus une cheville de bois provenant aussi de la tombe de S. Remi ; quelques parties d'un autre drap de soie de différentes couleurs, que l'on compara à celui que le citoyen Favreau avait conservé de la première soustraction qu'il s'en était permise lors de la profanation ; il nous assura aussi qu'en cette même occasion il en avait laissé quelque partie peut-être dans la terre, parce que la crainte qu'il avait d'être surpris et interrompu le lui avait fait oublier ; il nous protesta, d'ailleurs, ne vouloir s'en dessaisir, mais les garder dans son intégrité actuelle, jusqu'à ce que l'Eglise plus tranquille puisse lui rendre dans son temple les honneurs qui lui sont dus.

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal, jusqu'à plus ample information.

Note B.

L'an de J. C. 1796, le 3 Octobre, nous soussignés, Nicolas Servant, François de Torcy, membres du presbytère du diocèse de la Marne, commissaires nommés par le Révérendissime évêque Nicolas Diot, à l'effet de faire une reconnaissance exacte et assurer d'une manière incontestable l'authenticité des restes précieux du corps du bienheureux S. Remi, apôtre de la France, patron de la ville de Reims,

Nous nous sommes transportés à la sacristie de la paroisse de Saint-Remi : là, en présence d'Armand-Jules Seraine, curé de ladite paroisse, et de plusieurs administrateurs de l'église, ont comparu les citoiens Genin, Jean-Pierre Bernard, Nicolas Carengeot, J.-B. Wiart, François-Xavier Bernard, accompagnés de plusieurs autres habitants de la paroisse, lesquels nous ont déclaré qu'ils avaient été témoins de :

Digitized by Google

L'extraction qui avait été faite le 23 Octobre 1793 de la châsse et du corps de S. Remi, renfermés (antérieurement) dans le superbe mausolée qui avait été érigé (jadis) en l'honneur de ce saint dans l'arrière-chœur de l'église qui porte son nom ; que l'enlèvement ayant été fait d'une première châsse d'argent, il s'en trouva une autre en bois, qui conservait encore quelques lames de cuivre ou d'argent doré, et dans laquelle le corps était renfermé ; qu'on ne put résister à l'empressement du peuple qui désirait voir les restes précieux de son saint patron, depuis si longtemps conservé par l'effet admirable de la divine Providence ; que la tombe ayant été ouverte, elle se trouva garnie d'un drap de satin broché, où étaient représentées des figures d'hommes ; qu'on découvrit d'abord une espèce de suaire ou drap de soie cramoisie très-bien conservé, avec deux voiles de même étoffe et couleur, ayant autour plusieurs lettres en or, et dont l'un d'eux couvrait un coussin sur lequel était posée la tête du saint ; que le corps ayant été découvert, on le vit dans l'attitude d'un corps entier ; que les os parurent desséchés, unis entre eux par leurs ligaments nerveux, lesquels se détachèrent au moment où ils furent touchés ; que le corps était enveloppé de deux suaires, l'un qui parut être de fonds blanc, avec de petites fleurs, l'autre d'une matière très-fine qui paraissait avoir été appliquée sur les os ; qu'on y reconnut encore un cordon avec deux glands et une espèce de manipule ; qu'enfin tous les assistants furent frappés de l'odeur suave qui s'exhalait de toutes les parties de ce corps précieux.

Lesdits témoins ont déclaré en outre que la foule étant immense, chacun s'étant pressé autour des reliques, les uns par respect, d'autres par curiosité, d'autres aussi dans le dessein d'insulter à cet objet respectable de la vénération publique, il ne leur est pas possible de dire s'il n'y a pas eu quelques os enlevés par une partie des assistants ; que tout ce qu'ils peuvent assurer, c'est qu'à l'ouverture de la châsse, le corps parut entier, et qu'ils remarquèrent que la tête avait

Digitized by Google

encore une grosse dent entière et une autre à la mâchoire supérieure ; que la châsse de bois fut mise en pièces et que plusieurs personnes en emportèrent des morceaux ; de plus, lesdits Genin et Carengeot ont ajouté que, sensiblement affectés de voir leur église et leur ville menacées de perdre un dépôt aussi précieux, et désirant, autant qu'il serait en leur pouvoir, conserver les restes sacrés de S. Remi, ils ramassèrent le mieux qu'ils purent les os séparés de leur saint patron, les renfermèrent et les cousirent dans un drap de toile de chanvre, après y avoir joint les voiles à lettres d'or, avec quelques morceaux de la tombe, le tout enveloppé dans le drap de soie cramoisie ; que vers les sept heures du soir, ce tout fut porté avec le corps d'un militaire mort à l'hôpital ambulant au cimetière public établi depuis peu de mois dans l'ancien clos des religieux de S.-Remi, et déposé dans la même fosse que le corps du dit militaire, lequel fut placé sur le paquet qui renfermait les os du saint ; qu'ils remarquèrent avec soin l'endroit où était cette fosse, que quelques personnes mêmes tracèrent des croix sur un arbre voisin, dans l'espoir de pouvoir rendre à leur patrie et à leur paroisse ce précieux trésor, dès que les circonstances plus favorables auraient rendu au culte catholique la liberté à laquelle on portait alors de graves atteintes, et qu'une coalition impie lui enleva quelque temps après.

Nous étant ainsi informés des circonstances de l'extraction et de l'inhumation du saint corps, nous avons demandé aux mêmes témoins de nous déclarer comment ce qui existait jadis dans la châsse avait été retiré de la fosse, et quels sont les différents objets qui ont été retirés ou retrouvés avec le corps de S. Remi. Alors le citoien Favreau nous a dit que voyant avec satisfaction la liberté du culte rendue aux vœux de tous les Français, et n'ayant jamais perdu de vue la fosse dans laquelle était le corps de S. Remi, il s'y rendit le 5 Juillet 1795, entre 5 et 6 heures du matin, avec Jean-Nicolas Gérard, fossoyeur ; qu'ils déterrèrent d'abord le corps du militaire, qui était déjà tout consommé ; que lui, Pierre Fa-

Digitized by Google

vreau, ayant apperçu le paquet où étaient les saintes reliques, lequel avait été déposé en cette fosse, s'empressa de l'en retirer, mais aussi avec tant de précipitation que le drap dans lequel il avait été cousu étant pourri, plusieurs os s'échappèrent du suaire de drap de soie cramoisie qui le couvrait; qu'il les recueillit avec le plus grand soin, mais toujours avec précipitation, voulant éviter les regards des curieux qui auraient pu s'assembler en ce lieu; que de retour chez lui, il avait examiné cette précieuse dépouille, reconnu le suaire de drap de soie cramoisie et les voiles de même étoffe qui couvraient le coussin sur lequel la tête de S. Remi était posée dans la châsse; qu'il avait aussi reconnu les os qui avaient été déposés dans la fosse, et que l'odeur seule avait fait reconnaître.

Que cependant le bruit de cette fouille faite par lui s'étant répandu dans la ville, plusieurs personnes vinrent chez lui reconnaître les restes précieux de leur saint patron échappés comme par miracle, non-seulement à la fureur des impies, mais même à la pourriture, et en dressèrent un procès-verbal (voir plus haut), qui, sur la demande que nous en fit le dit Favreau, sera joint au présent; qu'enfin, pour éviter l'affluence du peuple, il avait renfermé les os et les suaires du saint dans un reliquaire de bois et les avait déposés dans une chapelle provisoirement établie dans la maison des ci-devant Minimes, d'où le 1^er^ Octobre 1795 ils ont été transférés (jour même de la translation des reliques de S. Remi).

Les dits témoins entendus ont signé avec nous le présent procès-verbal, ainsi que les administrateurs de l'Eglise.

Fait triple, à Reims, les jours et an que dessus, pour être déposé, l'un dans la châsse (nouvelle) de S. Remi, l'autre aux archives de l'évêché, et le troisième dans celle de la paroisse de S.-Remi.

Signatures.

Digitized by Google

Note C.

L'an de grâce 1796, le 4 Octobre, nous soussignés, Nicolas Servant, Marmouzet, Gaillot, Malot, curé de Cormontreuil près Reims, François de Torcy, Gabriel-Marin Courtin, curé de S.-André, Armand-Jules Seraine, curé de S.-Remi, Antoine Bertin, Nicolas Ménonville, desservant de la paroisse de Ste-Marie-Madeleine, à ce autorisés,

Nous nous sommes transportés vers quatre heures après midi dans l'église paroissiale de S.-Remi, pour verbaliser des restes, ossements et tombe de son bienheureux patron, lesquels ont échappé aux insultes qui leur ont été faites le 23 Octobre 1793, et à la pourriture dans la fosse où ils avaient été déposés le même jour sous le corps d'un militaire, où ils sont restés pendant plus de vingt mois, n'en ayant été retirés que le 5 Juillet 1795, par les soins des citoyens Favreau et Gérard.

Là, en présence de plusieurs catholiques de cette paroisse, et les portes de l'église ayant été fermées pour éviter une trop grande affluence, nous nous sommes rendus près de la châsse qui était placée au milieu du chœur, et dans laquelle étaient renfermées les reliques de S. Remi.

Les citoyens Navier, docteur en médecine, et Robin, démonstrateur d'anatomie, tous deux résidents en cette ville, étaient présents, invités par nous à faire la vérification des ossements, pour en constater le caractère, de manière que les catholiques puissent être assurés qu'ils possèdent encore une grande partie de ce précieux dépôt, et que les os de leur saint patron n'ont pas été confondus avec d'autres.

Les dits sieurs Navier et Robin ayant fait leur vérification et en ayant dressé procès-verbal annexé au présent, nous avons replacé dans la châsse les os vérifiés, ainsi que les suaires, voiles et autres objets qui ont été conservés, dans l'ordre suivant.

Nous avons d'abord placé dans le fond de la châsse deux

Digitized by Google

morceaux de bois et une cheville provenant de l'ancienne châsse ou tombe de S. Remi; nous avons ensuite étendu le long de la châsse un grand suaire de soie cramoisie long de 7 pieds 4 pouces, large de 5 pieds 8 pouces, lequel nous a paru très-bien conservé; un trou qui se trouve au milieu paraît moins l'effet de la pourriture que de la position de ceux qui l'ont retiré de la fosse; ce suaire ressemble parfaitement à celui désigné par le procès-verbal d'Eleonor d'Etampes, archevêque de Reims en 1646, comme ayant été substitué par l'archevêque Hincmar à l'ancien suaire que ce prélat, plein de dévotion pour S. Remi, avait placé dans une châsse d'yvoire pour en enrichir son église métropolitaine de Reims. Après cela, nous avons formé un coussin des différents morceaux d'étoffe du drap qui doublait l'ancienne tombe, ainsi que suaires ou *brandeum* qui touchaient immédiatement le corps, auxquels nous avons joints différentes étoffes provenant de la même tombe et d'anciens coussinets, et nous avons enveloppé cette espèce de coussin d'un ancien voile de drap de soie cramoisie fait et donné par Alpaïde, à la demande d'Hincmar, comme l'annoncent huit vers latins en lettres d'or sur chacun des quatre bords des deux côtés du dit voile. Quoique quelques lettres n'existent plus, il est aisé de reconnaître que ces vers sont les mêmes qui sont rapportés dans les anciens procès-verbaux, en ayant plusieurs qui sont intacts, tels que sont les deux premiers:

Hoc opus eximium præsul clarissimus Hincmar
Alpaïdi jussit condere sicque dare.

Sur le coussin ainsi formé, nous avons placé la tête de S. Remi avec la mâchoire inférieure à l'extrémité gauche de la châsse ; nous avons observé qu'on voyait encore des cheveux blancs à la sommité et dans les côtés de la tête, et qu'il restait à la mâchoire inférieure deux dents molaires. Au côté gauche, au-dessous de la tête et du coussin, nous avons mis, dans la longueur de la châsse et dans leur ordre naturel, les différents os qui sont spécifiés au procès-verbal par les

Digitized by Google

susnommés Navier et Robin, qui en ont fait la vérification : la tête et lesdits ossements ont été ensuite couverts d'un voile violet d'un côté et vert de l'autre, de la même longueur et largeur que la châsse. Ce voile, déchiré seulement vers le milieu, conserve encore les galons dont il a été bordé, et on y lit très-distinctement ces mots en lettres d'or :

Sancte Remigi, Pontifex Domini pretiose,
Cum pietate memento mei Hincmari
Nomine non merito episcopi
Quoque, sed devoti servi tui.

Enfin nous avons recouvert ce reste précieux avec les bords du grand suaire de drap cramoisi, avec lequel par conséquent tout est enveloppé ;

En foi de quoi nous avons signé, lesdits jour, mois et an que dessus.

Note D.

Ce jourd'hui, 13 Vendémiaire, an 5 de la République française, 4 Octobre 1796, nous soussignés Jean-Claude Navier, médecin en cette commune, ancien professeur de la ci-devant Faculté de médecine, et Pierre Robin, chirurgien en cette même ville, ancien chirurgien des camps et armées, correspondant de la ci-devant Académie de chirurgie, démonstrateur d'anatomie, et chargé par le gouvernement de l'instruction des sages-femmes dans l'art des accouchements,

Sur l'invitation à nous faite par les citoiens Servant et de Torcy, se disant ministres du culte catholique,

Nous nous sommes transportés dans l'église de Saint-Remi, pour y examiner des os déposés dans une châsse, à l'effet de constater si ces os appartenaient au même sujet, et s'ils portent des caractères de vétusté suffisants pour assurer s'ils sont très-anciens.

Arrivés dans l'endroit ci-dessus indiqué, en présence des ci-dessus dénommés et des citoyens Seraine, Marmouzet,

Digitized by Google

Courtin, Malot, Favreau, Gaillot et plusieurs autres témoins réunis dans la même église pour cet effet, et examen, la châsse fut ouverte et les os étendus sur une table. Nous avons reconnu que les os qui nous étaient présentés étaient les mêmes que nous avions déjà visités le 23 Messidor an 3, 11 Juillet 1795, dans une chapelle provisoirement établie à la maison des ci-devant Minimes, sur la réquisition de plusieurs particuliers se disant paroissiens de Saint-Remi ; nous avons observé que dans ce temps, il s'était trouvé deux humerus gauches, dont l'un appartenait évidemment à un sujet nouvellement déterré et qui a été rejetté, ce qui nous a déterminé alors à nous rendre sur les lieux, dans l'endroit où avaient été déterrés tous ces os ; une nouvelle fouille fut faite sous nos yeux, et l'on trouva l'humerus du côté droit, ensemble un drap de soie carré, violet d'un côté, vert de l'autre, autour duquel étaient des inscriptions en lettres d'or très-lisibles et des débris d'enveloppes de soie, dont une en particulier était de la plus grande finesse; le tout fut de suite réuni aux os que nous avons examinés dans la chapelle, dont il est parlé ci-dessus. Ces remarques essentielles faites, nous avons procédé à un nouvel examen de ces os et nous avons reconnu ce qui suit :

1° Une tête de médiocre grosseur et pesante, ce qui annonce qu'elle vient d'un sujet vieux.

2° Une mâchoire inférieure, avec deux dents molaires, et qui annonce la même vétusté, sans appartenir au même sujet, car les condyles ne rentrent pas exactement dans les cavités glénoïdes des tempes.

3° Dix vertèbres, les deux premières dorsales et les deux dernières lombaires ; la troisième et la quatrième défectueuses.

4° Onze côtes et deux morceaux.

5° Le sternum, qui se trouve un peu déjetté à gauche de sa partie inférieure.

6° L'os sacrum et les deux os innomines : ces deux os portent encore quelques parties de chair desséchée, particu-

Digitized by Google

lièrement celui du côté gauche, au-dessus de la cavité colygoïde.

7° Les deux omoplates.

8° Deux humerus : celui du côté droit long de 9 pouces 9 lignes, et l'autre de 11 pouces 5 lignes.

9° Deux cubitus : celui du côté droit long de 9 pouces 1 ligne, l'autre de 9 pouces 4 lignes.

10° Le radius du côté droit long de 9 pouces 1 ligne, l'autre de 9 pouces 4 lignes.

11° Le fémur du côté droit long de 16 pouces, celui du côté gauche de 16 pouces 3 lignes.

12° Le peronnée droit, dont la tête ou partie supérieure manque, celui du côté gauche dans son entier.

La couleur excessivement rembrunie de tous ces os et l'odeur aromatique qu'ils conservent encore, les étouppes et les chanvres qui en remplissent les cavités prouvent qu'ils ont été embaumés, et leur donnent un caractère de vétusté qui démontre qu'ils ont appartenu à un sujet de la plus grande ancienneté.

De tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ce que de raison.

Fait à Reims les jour, mois et an que dessus.

Signé à l'original J.-C. Navier, P. Robin.

Note E.

L'an de grâce 1796, le cinq Octobre, nous soussignés, membres du presbytère de la Marne, à ce autorisés,

Désirant assurer le peuple catholique de la ville de Reims de l'authenticité des restes sacrés du corps de saint Remi et rendre à ce glorieux apôtre de la France de solennels hommages en réparation des outrages qui lui ont été faits dans ces temps déplorables où une coalition impie ne craignait pas de profaner les objets les plus respectables du culte de la nation française, nous nous sommes rendus à neuf heures du matin dans l'église paroissiale de Saint-Remi. Là, en pré-

Digitized by Google

sence d'un peuple nombreux, empressé d'honorer avec nous son illustre patron, nous avons fait publiquement lecture des différents procès-verbaux qui constatent l'extraction, l'inhumation, l'exhumation des restes de saint Remi, ainsi que la vérification qui en a été faite par les médecins et par nous, les deux jours précédents ; cette lecture a été suivie du chant du psaume 5e *Miserere* avec le ℣ *Parce, Domine*, etc., celui *Domine non secundum*, etc., et oraison ordinaire pour exprimer les sentiments de componction qui ont paru animer toute l'assemblée. Nous avons ensuite célébré la messe solennelle de la translation des reliques de saint Remi. Ensuite, en présence du peuple, la châsse a été ouverte pour y déposer les procès-verbaux dont il a été fait trois copies : de plus, nous y avons joint une gravure représentant l'ancien mausolée de saint Remi, un exemplaire du livre intitulé *le Tombeau du grand saint Remi, patron des François*, composé par dom Guillaume Marlot, imprimé en 1647.

Cette reconnaissance faite pour assurer au peuple catholique de Reims la conservation de ce précieux dépôt, nous avons fermé la châsse et en avons scellé l'entrée avec le sceau du diocèse, puis rapporté en triomphe la dite châsse au lieu qui lui a été destiné, au-dessus de l'autel, au fond du chœur de la dite église.

Reims, l'an de grâce 1796, le 5 Octobre, 14 Vendémiaire an 5 de la République française.

Signé : SERVANT, DE TORCY.

NOTE F.

L'an de grâce 1803, 30e jour de Septembre, veille de la célébration annuelle de la fête de saint Remi, au nom du Révérendissime Père en Dieu, Louis-Mathias de Barral, évêque de Meaux, chargé de la conduite spirituelle du diocèse de Reims,

Je soussigné, Claude Joyeux, archiprêtre du dit diocèse,

Digitized by Google

accompagné de MM. les curés, desservants, vicaires des paroisses de la ville, de plusieurs des anciens chanoines de la ci-devant métropole de Reims, avons procédé à une nouvelle reconnaissance des reliques de saint Remi, en présence de MM. Le Roi, sous-préfet, Assy-Villain, faisant les fonctions de maire, Chaix, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel, Petizon et Le Comte, juges au tribunal civil, Dessain de Chévrières, commissaire du gouvernement près le même tribunal, Gouillard, de Saint-Genis, juges de paix, Faciot, commissaire de police, Dinet, Hourelle, Lenglet, Doriot, Verrier, Husson, Marquant, Lelarge, Favreau, tous ces derniers administrateurs de l'église de Saint-Remi, de MM. les administrateurs de Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Maurice, et de plusieurs autres personnes recommandables,

Ai fait et fait faire l'examen des procès-verbaux antérieurement rédigés, après quoi la châsse ouverte et les saintes reliques étant extraites, MM. Navier, Caqué et Demanche, médecins, Museux, Duquenelle, Lenglet et Pierret, chirurgiens présents, à ce appelés, ont dit que les ossements présentés appartenaient au même sujet, qu'ils étaient très-anciens, qu'ils conservaient une odeur balsamique, et qu'ayant été, sans aucune altération de cette odeur, longtemps inhumés dans un cimetière, ils étaient incontestablement ceux qui étaient dans la châsse avant la Révolution.

En conséquence, je déclare, au nom du susdit révérendissime évêque de Meaux, les reliques de saint Remi authentiques, permets de les exposer à la vénération des fidèles et autorise à les porter, du consentement de la municipalité, en procession publique, le dimanche, octave de la fête de saint Remi, 9 Octobre 1803.

Signatures de M. de Joyeux et de tous les assistants ci-dessus désignés.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

POSSESSIONS DE LA COMMANDERIE

DU TEMPLE A REIMS,

Par M. Édouard de Barthélemy,

Membre correspondant.

Je ne dirai que quelques mots aujourd'hui sur l'histoire de la commanderie fondée à Reims par les Templiers, puis possédée par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Je veux seulement publier le relevé de ses biens d'après les documents conservés aux archives départementales de la Marne.

Les Templiers, qui étaient établis dès 1130 à La Neuville, aux portes de Châlons, ne furent appelés à Reims qu'en 1170, par l'archevêque Henry, qui leur donna l'église collégiale de la Trinité, avec toutes ses dépendances, moyennant un surcens annuel de 25 sols, payable au chapitre métropolitain (1).

Les Templiers furent assez maltraités dans le diocèse de Reims, lors de la catastrophe de 1313, et quelques-

(1) «Pro area ædium et ecclesia Templi olim a capitulo concessa.» (Concl. capitulaire, 5 Déc. 1740. —Anquetil, *Hist. de Reims*, tom. I, page 309.)

Digitized by Google

uns condamnés même au dernier supplice par arrêt d'un concile provincial séant dans cette ville.

La commanderie de Reims ayant passé aux Hospitaliers, constituait un bénéfice pour les frères servants et produisait environ 10,000 livres de rente au siècle dernier. L'hôtel était situé rue du Temple, et porte le nº 15 ; l'église est détruite ; le peu qui en reste est le sépulcre qui se voit dans l'église de Saint-Remy.

I. *La commanderie de Reims* comprenait l'église, grand hôtel et manoir seigneurial, avec colombier, jardin, haute, moyenne et basse justice dans ledit enclos, avec bailli, procureur fiscal, greffier, sergent, auditoire et prison. La justice s'étendait, dans la ville de Reims, sur l'île du Temple, les rues du Temple, de Coucy, des Boucheries, la pointe sud de la rue Montginglon et le long des remparts au levant. En Mai 1256, la commanderie acquit une maison à la Couture ; en 1266, nous trouvons une transaction pour une autre maison sise rue des Telliers ; en Octobre 1280, cession à la commanderie de la maison dite *en viesse bos*, près la porte Cérès.

II. *Arcy-le-Ponsart.* — Donation faite au Temple en 1210, par le seigneur de Lagery, d'une rente de douze septiers de blé sur la dîme, réduite à 8 septiers après procès contre le curé, du 21 Avril 1487.

III. *Baconnes.* — Baudoin de Marches donne à l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem moitié de la seigneurie avec four banal, cens et une terre cultivée aux frais des habitants (1190), justice, mairie, échevinage, à la nomination du commandeur, suivant sentence du 1er Mai 1367, contre H. de Châtillon, à

Digitized by Google

qui on reconnaît seulement moitié des amendes. Le commandeur avait 1 sol par chef de famille, le lendemain de Noël ; la marque et la mesure du vin ; 2 gros d'argent de 15 deniers chacun par tavernier, payables à la Saint-Michel ; 12 deniers par bourgeois, à la même date, pour rachat du four banal. Chaque bourgeois payait encore, à ce moment, 2 quartels d'avoine, une poule et 12 deniers à la Mi-Carême.

Vendu 400 livres pour la rançon de François Ier, ce domaine fut racheté par l'ordre le 18 Décembre 1564.

IV. *Bermericourt.* — Par acte de Décembre 1245, Gerard d'Acorny et Harvich, sa femme, vendent moitié et donnent moitié de la vicomté comprenant la justice, quart de lods et ventes et de cens rapportant 20 sols 8 deniers, 3 muids de blé, 5 quartels de seigle, 4 septiers d'avoine et 2 poules. La même année, Jean, chevalier de Courlandon, ratifia cette aliénation et renonça à sa suzeraineté pour une somme de 100 livres. En Avril 1244, Renaud de Guignicourt vend sa maison et surcens qu'il avait en ce lieu pour 190 livres, se réservant la moitié du four banal. Henry de Soisy approuva et renonça à sa suzeraineté pour 20 livres. Quelques difficultés furent alors soulevées entre les nouveaux propriétaires et les habitants ; un premier accord fut conclu en Décembre 1244, par le grand-prieur de France, confirmant les priviléges concédés par Gérard d'Acorny, moyennant que chaque bourgeois paierait, à la Saint-Martin d'hiver, un surcens de un septier d'avoine et deux poules. La charte suivante fut définitivement adoptée en 1247 : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, frère

Digitized by Google

Renaud de Wytheriis, précepteur des maisons des chevaliers du Temple de France, salut en Notre-Seigneur. — De l'avis et conseil de nos chevaliers, nous avons acquis le domaine, héritage, cens et surcens que Messire Gerard de Acærneio et Messire Renaud de Guignicourt, chevaliers, et leurs épouses, avaient au village de Bermericourt et au territoire d'icelui. Pour ce, nous sommes convenus, nous et la communauté de ce village, que nous promettons de tenir ledit village suivant les us et coutumes desdits chevaliers et de leurs prédécesseurs, à cette condition que chaque feu paiera perpétuellement à la maison et aux frères du Temple de Reims, à la fête Saint-Martin d'hiver, un septier d'avoine et 2 poules, avec le cens desdites maisons du village, et blé, seigle et denier, comme les susdits chevaliers les percevaient. Si plusieurs chefs de famille demeuraient dans la même maison, chacun sera tenu de ladite rente audit jour.

» Mais si un bourgeois avait deux maisons, il paiera seulement le surcens susdit pour celle qu'il habitera, et non pour l'autre, qui paiera seulement comme du temps des susdits chevaliers. Mais, s'il la louait, le nouveau droit serait exigible, les deux poules pouvant être remplacées par une somme de 10 deniers. Si quelqu'un avait une ferme à Bermericourt et voulait acquérir audit territoire quelque champ, il serait tenu audit surcens. Aussi, si quelqu'un du lieu ou étranger voulait y construire quelques nouvelles masures, chacun paiera par masure un petit quartel d'avoine par an, à la Saint-Martin d'hiver, tant qu'il demeurera esdite masure, et de plus paiera ledit surcens, qu'il demeure ou non, sans préjudice des

Digitized by Google

redevances ordinaires. De plus, ce surcens sera maintenu, qu'on cesse d'habiter les maisons ou même qu'on aille demeurer dans un autre village. Toutes choses que nous et nos frères avons juré d'observer à toujours de bonne foi, et y avons, pour éviter les erreurs du temps, apposé notre sceau. Fait en l'an du Seigneur 1247, au mois de Juillet. »

IV. *Cauroy.* — Donation par Gervais le Barrois de prés et vignes de la Gésinière, en Mars 1259.

V. *La Chambre-des-Loups.* — Une charte de Novembre 1297, de Hugues, précepteur des maisons du Temple en France, reconnaît que le précepteur de la Chambre-aux-Loups doit une rente de 4 septiers de blé à l'abbaye de Saint-Thierry. — Une autre, de Novembre 1284, constate un échange de terre à Lantilly, entre l'abbé de Saint-Thierry et « *domus Templi quæ dicitur Camera Luporum.* »

VI. *Cernay-les-Reims.* — Les Templiers levaient la dîme d'un canton.

VI bis. *Chenay.* — Terres à la commanderie de Reims (1556).

VII. *Cierges.* — Le tiers des dîmes valant 10 septiers de grains : tous les trois ans, le droit sur les bestes tirant, évalué à la même quantité de grains.

VIII. *Courcelles.* — Lieu dit le Pré-du Temple, resté jusqu'en 1789 aux chevaliers de Malte. Justice, fief et seigneurie, avec mairie, perception de dîmes, lods et ventes, etc. A la Saint-Remy, chaque journel payait 3 sols, chaque quartel 9 deniers, chaque hommée 2 deniers.

IX. *Courtagnon.* — Tiers des dîmes, et deux tiers

Digitized by Google

des offrandes des trois grandes fêtes pour patronage de l'église.

X. *Crilly*. — Commanderie séparée d'abord du Temple, jusqu'au XVIe siècle. Le manoir, en partie détruit en 1560, avec chapelle, colombier, cour, jardin, garenne, étang, était affermé avec le domaine, comprenant 237 arpents de terres, 20 de prés et 85 de bois ; le fermier était tenu de faire célébrer une messe tous les dimanches, dans la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. L'ordre avait la justice, seigneurie, mairie, etc. Les terres étaient situées sur les territoires d'Ambonnay, Condé, Petit-Billy, Trépail, Vaux, Vaudemange, Bouzy et Tours-sur-Marne. Les bois : de la Nave-du-Temple à Louvois, de la Perthe à Crilly, de Champorni à Trépail, furent reconnus par sentence du 23 Octobre 1384. La maison fut brûlée en 1599. La ferme existe encore avec la même étendue de terrain. Elle est située à un kilom. d'Ambonnay, et les derniers vestiges connus ont disparu en 1824. La chapelle était ogivale et éclairée par deux fenêtres, au sud et au nord ; une croix s'élève sur son emplacement.

La commanderie avait également des terres à Ay, Damery, Epernay, Mareuil et Wiry.

XI. *Cunel* (en Barrois). — Moitié des dîmes.

XII. *Epernay*. — Prés, bois et vignes : celles-ci portent encore le nom de « les Tempières. » Il y avait également une maison du Temple au faubourg Saint-Laurent.

XIII. *Effincourt*. — Patronage depuis 1546 que la cure fut érigée, seigneurie, mairie, moitié des

Digitized by Google

dîmes. Canton et rue du Temple. Offrandes des trois grandes fêtes, 27 pièces de terre. En Décembre 1230, Odet d'Alend'huy donne 12 septiers de blé-avoine sur les dîmes. Ponçard de Wargny, chevalier, fait de même en Juillet 1236 ; l'abbé de Clairmarais vend 30 septiers de rente de même, en Janvier 1243.

XIV. *Epoye*. — Seigneurie avec mairie, justice d'un canton ; treizième de dîmes ; droit d'un pot par an sur chaque marchand de boisson.

XV. *Fresne*. — Seigneurie avec mairie, etc., d'un canton.

XVI. *Hermonville*. — Canton dit du Temple, entre Hermonville, Cauroy et Cormicy, avec mairie, etc. Achat de terre et bois de Lymons à Baudoin de Cormicy (Décembre 1224), et à l'abbé de Saint-Thierry (Janvier 1225) ; de la ferme d'Hermonville en 1465. En 1260, il intervint un accord entre l'abbaye de Saint-Thierry et Hugues, précepteur des maisons de Reims et de Mellant, au sujet des vignes et de la maison des Templiers à Hermonville, en présence du bailli de Vermandois.

XVII. *Liry*. — Vente par Viter de Challerange, chevalier, de sa dîme de Liry, pour la somme de 275 livres (Mai 1221). — Patronage de l'église ; deux tiers des offrandes aux trois grandes fêtes.

XVIII. *Ludes*. — Seigneurie de la rue du Temple, au levant, entre le presbytère et la forêt. Audience tenue à la porte du cimetière, où était un banc de pierre avec un saint Jean-Baptiste dans une niche. Patronage avec offrandes des grandes fêtes ; quart des grosses dîmes de tout le village ; les menues des

Digitized by Google

terres de la seigneurie de l'ordre, terres et bois dits du Temple; droits de rouage et de forage, à raison d'un pot par pièce de vin, sur peine de 60 sols d'amende. — Jardin Robert, accensé en 1257, pour 10 sols, à Adam Parmentier et Isabelle, sa femme.

XIX. *Mareuil-sur-Ay.* — Donation par le comte de Champagne aux frères de l'hôpital de Crilly de 2 charretées de foin de rente, sur ses prés de Mareuil.

XX. *Montois.* — Patronage; tiers de dîmes; novalles et rapports de fer à Montois, Corbon, Saingly et Avecques.

XXI. *Mont-Saint-Martin.* — Patronage, quart des dîmes, et dîmes sur trois journels de terre dits dons d'autel.

XXII. *Moronvilliers.*— Patronage; tiers des dîmes; seigneurie partagée avec le seigneur de Thuisy.

XXIII. *Merlant* (près Sainte-Marie-sous-Bourcq). — Accord de Juin 1237 entre l'abbé de Saint-Thierry et le précepteur de la maison du Temple de Merlant, pour bien sis à Telines et à Condé.

XXIV. *Nanteuil-la-Fosse.* — Patronage de l'église et des deux chapelles Notre-Dame sises en l'église à Saint-Pierre-au-Château; tiers des dîmes.

XXV. *Ormont.* — On a mentionné en ce lieu un ancien couvent de moines rouges, et dans le poulailler de la ferme appartenant actuellement aux hospices de Reims, qui est une ancienne chapelle, on a trouvé quelques sculptures et une tombe du XV^e^ siècle portant le nom de Frère Jehan de Villesavoir, chevalier, seigneur de Droisy.

Digitized by Google

XXVI. *Passy-Grigny*. — Ancienne maison séparée. La première donation faite par Pierre et Hodierne sa femme, en date de 1214. — Hue de Bazoches, vidame de Châlons, confirma, en Avril 1341, le don d'un char de bois à prendre par jour dans le bois de Coulonge en Tardenois, fait par son prédécesseur. La commanderie fut réunie à celle de Reims par arrêt du 20 Juin 1470. L'ordre y avait justice, un bois et 188 arpents de terre.

Le fermier devait faire célébrer la messe chaque dimanche à la chapelle. Une charte du comte de Champagne, de l'an 1152, donna aux Templiers de Passy-Grigny le droit de faire moudre à son Moulin-le-Comte, en récompense de services à lui rendus par l'ordre en Palestine.

Pré dit du Temple ; bois à Rollin et à Fouilleux ; terre à Villers-Agron, Vandières.

XXVII. *Prouilly*. — Ferme du Temple avec vignes, enclos ; droits de 2 poinçons de vin et 30 sols de rente sur la seigneurie. — Seize septiers de blé de rente sur le moulin, par don d'Ebalo, chevalier de Prouilly, pour fondation d'une chapelle dans l'église de l'ordre à Reims (Décembre 1231).

XXVIII. *Pouillon*. — Vignes dites du Temple, en 1552.

XXIX. *Pévy*. — Maison appartenant à la commanderie de Reims (1485).

XXIX bis. *Prunay*. — Don par J. de Saint-Dizier, en Juillet 1361, d'une ferme de 30 arpents à Pierre d'Amerville, chevalier de l'ordre, qui la laisse à la commanderie.

Digitized by Google

XXX. *Romain.* — Patronage, quart des dîmes ; justice, lods et ventes, mairie (reconnaissance du 23 Décembre 1333, par P. de Bosches), le tout d'ancienne fondation. — Moitié des revenus de l'autel, suivant accord d'Août 1219, avec l'abbaye d'Epernay.

Par acte de Janvier 1219, Jean, seigneur de Romain, reconnaît devoir à l'ordre pour ses biens un cens de 7 sols. — Vente du quart des dîmes par G. Drouyn, écuyer (1472).

XXXI. *Savigny-sur-Aisne.*— Patronage : tiers des dîmes.

XXXII. *Saint-Morel.* — Patronage : deux neuvièmes de dîmes.

XXXIII. *Saint-Hillier.* — Un quarante-huitième des dîmes.

XXXIV. *Saint-Jean-de-Rametz*, près Dun. — Ancienne commanderie avec toute justice, chasse, etc : les derniers débris de la chapelle disparurent en 1673.

Donation à l'hôpital de Saint-Jean de Reims, par Henri, comte de Grandpré, de sa maison de Raimaez, avec 140 journels de terres, l'usage, le chauffage dans ses bois, pâture, etc. (1202). — Même année, donation de 40 arpents de terre, avec usage de bois, par Geoffroy, chevalier. — Guyard de Montfaucon cède pour dix ans sa coupe de bois pour la construction de la commanderie, avec mouture franche perpétuelle à son moulin de Bonneville (1201).

La commanderie avait quelques terres à Mouza, Saulx-Mory, au Chesne-Populeux, à Villers-devant-Dun et à Petit-Clary sous Châteaudun : 8 septiers

Digitized by Google

de blé-avoine sur le moulin de Donnevoux, suivant accord entre Jean, maître de l'hôpital, et Oger, seigneur de Donnevoux (1228) ; près de Rhodes, à Wiseppe, 4 fauchées données en 1192 par Ponçart, vicomte de Dun, en récompense des bienfaits qu'il a reçus comme frère de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

XXXV. *Sainte-Croix*, près Mazerny. — Village détruit au XV^e^ siècle ; ferme bâtie avec 150 arpents, appartenant à l'ordre de Malte, avec toute justice, chasse, etc. Un accord intervint, au mois d'Avril 1213, entre Salmon de Baaslon et les frères de l'hôpital de Saint-Jean-de-Sainte-Croix, par lequel ceux-ci reçoivent à perpétuité le droit de prendre au bois de Baaslon leur bois pour bâtir, brûler, mais sans pouvoir en vendre, ni donner, et de plus le patronage.

XXXVI. *Sarcy-en-Tardenois*. — Ferme de 27 arpents, démembrée de la maison de Passy-Grigny.

XXXVII *Sugny*. — Patronage ; une moitié et un quart des dîmes.

XXXVIII *Seez*. — *Semide*. — Ces villages formaient primitivement deux censes, l'une à l'ordre, l'autre à l'abbaye de Saint Thierry : elles furent réunies, en Mai 1279, à celle de *Puisieux*, dont le patronage appartint alternativement aux deux établissements. Le commandeur conserva la chapelle de Saint-Michel de Seez. Sixième de la dîme.

XXXIX. *Thuisy*. — Donation, en 1173, par Gervais de Marcheet, seigneur de Thuisy, du tiers de la dîme au profit des frères de l'hôpital de Reims.

Digitized by Google

XL. *Thogny*. — Moulin depuis 1520.

XLI. *Vendy* et *Ballay*. — Patronage, tiers des dîmes.

XLII. *Vaudesaincourt*. — Patronage; moitié des dîmes, plus 10 septiers de blé-avoine par préciput, comme « don d'autel. » Seigneurie d'un canton.

XLIII. *Villers-Franqueux*. — Mairie avec moyenne et basse justice, aubaines, main-morte, bourgeoisie, lods et ventes, maison, jardin, vignes, censives, etc.

XLIV. — Hôpital de Grandchamp, près Mesmont : maison avec enclos de 2 arpents ; ferme bâtie avec 80 arpents de terres.

Décembre 1206. — Donation par Elisabeth de Grandchamp, sœur de Roger de Royat, chevalier, aux frères de l'hôpital, de sa maison dudit lieu, avec labour d'une charrue, deux parts du moulin, à charge d'entretenir deux chapelains dans la chapelle qu'on allait bâtir.

1208.— Approbation, comme suzerain, par Raoul de Château-Porcien, de l'usage et pâture de ses bois concédés par son frère Godefroy.

Novembre 1227. — Ledit Godefroy cède le quart de son droit de terrage audit lieu.

Février 1270. — Amortissement par Anjorrand de Rumigny, seigneur de Signy, des acquets de l'hôpital audit lieu ; il cède moitié de son terrage, gardant ban et justice.

Février 1292.— Quittance de 11 livres 6 sous aux commissaires royaux pour ledit terrage.

4 Janvier 1322. — Sauvegarde royale après que Ponçard de Girondelle eut, avec sa compagnie, saccagé la maison.

Digitized by Google

XLV. *Vouziers.* — Don d'une maison aux Templiers de Reims, près le pont, par Pons d'Alizy, chevalier, du consentement de Baudoin de Saint-Pierre, suzerain (Mai 1212). — Cession par l'abbaye de Saint-Thierry de son moulin (donné en 1209 par Olderic d'Ardeuil), pêche, pré, rivière, avec 30 livres de cens (données par l'archevêque Jean) contre une rente de blé à Thil, et le quart du moulin d'Isle (Mai 1271). Mairie de la Chambre-des-Loups, dépendance de la commanderie de Boult et Merlant.

XLVI. *Verzy.* — Deux pièces de vignes près de l'abbatiale.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE

par M. REIMBEAU, Membre titulaire,

Au nom de la Commission des Beaux-Arts.

MESSIEURS,

M. Marquant, peintre à Reims, a désiré soumettre ses travaux à l'appréciation de l'Académie et recueillir la récompense qu'il vous plairait de lui décerner.

Votre commission des beaux-arts a été saisie de cette demande et m'a chargé de vous faire connaître le résultat de son examen.

A la spécialité du décor, M. Marquant joint celle du portrait, du tableau religieux et des vitraux peints.

La demande de M. Marquant n'est pas sans précédents chez nous. Il suffit de citer les noms de MM. Wendling, Bourgeois, Rève et Ladan, pour vous rappeler que les artistes ont souvent mis un prix à

Digitized by Google

nos suffrages, et que nous avons toujours été heureux de seconder leurs efforts.

Ce qui s'est passé dans ces circonstances caractérise assez nettement le rôle de notre société, et sans doute aussi des académies de province, dans le domaine artistique, rôle prépondérant dans les catégories qui composent l'art décoratif, nul ou à peu près dans le domaine dit de l'art pur, et négatif vis-à-vis des entreprises commerciales, quel que soit, du reste, le mérite des œuvres présentées.

Cependant M. Marquant a un peu étendu le champ où s'étaient jusqu'ici renfermées nos attributions, et n'a pas cru que nous fussions inhabiles à juger du mérite de ses portraits, voire de ses tableaux, après avoir pris connaissance de ses verrières.

La liste de ses ouvrages est longue; elle comprend des portraits, des tableaux d'histoire religieuse, des lithographies, des peintures murales, des décorations de chapelles, d'oratoires, d'appartements, d'autels, de coupoles, des fresques, enfin des vitraux.

Plusieurs de ces ouvrages ont été emportés au loin, quelques-uns même en pays étranger; mais nous connaissons les plus importants pour les avoir vus soit dans l'atelier du peintre, soit à Reims, soit dans les villes voisines.

Les *portraits* dénotent une habileté peu familière à la plupart des décorateurs Ils sont fermement traités, ressemblants et pourraient, s'ils ne l'ont déjà, ce que nous avons omis de vérifier, porter, autant que bien d'autres, l'estampille du salon annuel de Paris.

Les *tableaux d'histoire religieuse*, peints avec la même habileté que les portraits, nous plaisent moins. Cependant, ils ont trouvé dans un certain monde

Digitized by Google

un accueil assez précieux, puisque l'un d'eux, particulièrement, *l'Apparition du Christ à la bienheureuse Marie Alacoque*, s'est vu disputé par les couvents et les chapelles, et que l'auteur en est, je crois, à sa quinzième reproduction.

Nous ne sachons pas que feu Germain, peintre rémois jadis célèbre, mais, à la vérité, trop fidèle observateur des traditions classiques de David, ait jamais tiré tant de profit, et peut-être d'honneur, du plus religieux de ses tableaux.

Les *peintures décoratives et peintures murales* de M. Marquant ne sont pas moins réussies que ses tableaux. Une grande page de sept à huit figures, exécutée au couvent de l'Enfant-Jésus de Reims, en regard et en pendant d'un vitrail de M. Maréchal, nous a paru satisfaisante. Nous n'avons regretté, en l'examinant, que quelques points de détail échappés à la rapidité d'une quasi-improvisation, et le parti-pris général, qui est peu justifié, mais dont le peintre n'est aucunement responsable. C'était vouloir l'impossible que de chercher à accorder cette peinture avec les vitraux qu'elle accompagne; le résultat obtenu par M. Marquant, sans justifier cette prétention, peut lui servir d'excuse.

Nous avons à louer sans restriction, autant que nos souvenirs de trois années nous le permettent, une autre peinture exécutée à Notre-Dame-de-Liesse, et représentant l'*Assemblée de la Vierge et des Apôtres.*

Les vitraux sont la partie la plus nouvelle, et néanmoins la plus nombreuse du bagage de M. Marquant. Nous ferons précéder notre examen sur ce point de quelques considérations relatives à la fabrication des vitraux. Cette spécialité doit aux nécessités de

Digitized by Google

sa fabrication de toucher autant à ce que nous appelons aujourd'hui *le métier*, qu'à l'art lui-même. Elle exige une mise en œuvre assez coûteuse, un outillage important, un atelier, des ouvriers, une patente, tout le cortége des *frais généraux* de l'industrie. Un peintre qui aborde les vitraux se condamne à entretenir son atelier, à accepter toute espèce de commandes, pour ainsi dire, les commandes à tout prix et celles de bon et de mauvais goût. Il aura plusieurs catégories d'ouvrages, depuis ceux dont il se charge lui-même, jusqu'à ceux qu'il livre à ses apprentis. Les conséquences regrettables de ces nécessités commerciales ne disparaissent que très-lentement, même dans les ateliers les mieux dirigés, si toutefois elles disparaissent. Les ayant admises, il nous a été facile d'en faire la part dans notre examen, et de ne porter notre attention que sur l'œuvre réelle et personnelle du peintre pour nous en rendre compte.

Une verrière placée dans l'église des Minimes de Rethel et une autre dans celle de Saint-Charles de Sedan sont bien composées et assez satisfaisantes.

A Reims, l'église Saint-Jacques nous offre trois morceaux. Le premier, qui représente la mort de S. Joseph, à part des défauts qui frappent l'œil le moins exercé, tels que la vulgarité des traits du saint, est une peinture gracieuse, mais dont la valeur est assurément fort rehaussée par son malheureux entourage.

La seconde est une vitre de la Magdeleine, tolérée par la fabrique, malgré l'architecte de l'endroit. Elle n'a rien de la finesse, de l'élégance, de la couleur même qu'exigeait l'architecture du XVI^e^ siècle qui l'encadre.

Digitized by Google

La troisième est une verrière, nouvellement posée, de sainte Elisabeth, verrière due à la libéralité d'une dame de la paroisse.

Bien que cette œuvre présente des qualités d'un certain ordre, elle est si peu en harmonie avec la place qu'elle occupe, sa composition et sa coloration sont si éloignées des types connus que l'artiste devait suivre, que nous doutons que l'architecte déjà cité puisse l'admettre plus que la précédente.

Elle nous donne l'occasion de regretter cet abus des *surprises* dont les personnes pieuses se rendent aujourd'hui si fréquemment coupables dans les églises. Sans blâmer assurément le sentiment qui porte ces bonnes âmes à enrichir nos monuments religieux, nous n'admettrons jamais que, sous prétexte de dévotion, on ait le droit d'accrocher sans rime ni raison des tableaux et des statues souvent détestables aux murs, et des vitraux aux fenêtres, et qu'on puisse ainsi se recommander à ses patrons et préparer son salut dans l'autre monde en faisant, dès celui-ci, le supplice de tous les paroissiens et de tous les visiteurs d'une église.

La nouvelle église de Saint-André présente, si nous ne nous trompons, dix panneaux de M. Marquant. Nous aurions désiré pour l'artiste qu'il pût orner cet édifice d'une série de bonnes verrières ; mais notre espoir a été trompé. L'indécision de plan parfaitement arrêté qui paraît avoir réagi sur plusieurs parties du monument s'est-elle fait sentir jusque dans l'exécution des verrières ? Nous l'ignorons. Mais, outre que les vitres de M. Marquant ne s'harmonisent pas avec celles de ses confrères qu'on voit auprès d'elles dans le même édifice, ce qui se conçoit

Digitized by Google

facilement, elles offrent une pâleur cherchée pour obtenir de la lumière, un *déteint*, si je puis dire, d'autant plus sensible, que celles de M. Maréchal de Metz laissent passer autant de lumière malgré leur riche coloration.

Du reste, si, au point de vue de l'effet, qui peut-être ne lui est pas imputable, M. Marquant n'a pas été très-heureux, il n'a pas non plus réussi complètement sous le rapport du dessin. Plusieurs de ses figures ne sont pas irréprochables sur ce point.

Heureusement pour lui, le peintre avait fait ses preuves à Liesse. L'église du pélerinage lui doit deux grandes pages légendaires où l'archéologie aurait beaucoup à contester à tous les points de vue peut-être, mais qui sont très-harmonieuses, qui ont séduit les nombreux visiteurs et ont valu à l'auteur une clientèle importante.

Elles présentent, réunies à un degré éminent, les qualités spéciales à l'artiste : une coloration ingénieuse, une harmonie satisfaisante et un brillanté qui a beaucoup contribué à sa réputation.

L'examen de ces œuvres très-variées nous a démontré que M. Marquant est un artiste consciencieux et versé dans la connaissance de l'art moderne. Livré à lui-même, à sa propre originalité, à son talent naturel, il réussit généralement à plaire, si ce n'est toujours. Mais, comme beaucoup de ses confrères, il reste assez loin du but dans la ligne suivie par l'art du Moyen-Age, art qui pourtant est à celui des vitraux ce que l'art antique est à la peinture moderne.

Nous lui reprocherons surtout, ainsi qu'aux autres peintres sur verre, d'économiser trop souvent les maquettes, les études préparatoires et de se préoccuper

Digitized by Google

trop peu de l'harmonie préétablie dans les édifices à décorer, particulièrement dans les monuments anciens, et des différences que commande leur âge dans le dessin, la couleur, les ornements accessoires et jusque dans les fonds qui portent les figures.

Son talent, du reste, nous a paru sur la toile ou sur le mur plus à son aise que sur le verre ; et cependant nous ne pouvons qu'approuver le parti qu'il a pris d'obéir au goût du jour, lequel est plutôt aux vitraux qu'aux peintures murales.

Pour ces motifs, et après avoir comparé les résultats acquis avec ceux qui nous ont été déjà soumis par d'autres artistes, nous avons été d'avis que M. Marquant méritait de recevoir la plus haute distinction que nous ayons encore décernée dans la spécialité artistique, c'est-à-dire une médaille d'argent de première classe.

Nous n'achèverons pas sans vous dire que M. Marquant est rémois d'origine, ou peu s'en faut, et que nous devons lui savoir gré d'avoir utilisé son talent au milieu de nous.

Digitized by Google

LES ARTISTES RÉMOIS

Par M. Ch. LORIQUET, Secrétaire général.

INTRODUCTION.

(SUITE).

V

Des conditions actuelles de l'art en province et de son avenir.

Nous avons suivi les arts à Reims dans leurs divers succès jusqu'aux derniers temps de son Ecole, et nous avons déploré pour eux la concentration en un point unique de l'initiative et du mouvement artistiques. Quelques regrets, toutefois, que l'on exprime au sujet des traditions locales détruites, quelques reproches que l'on adresse à l'Académie de peinture et sculpture de Paris et aux écoles qui s'élevèrent en province à son image ou sous son inspiration, on doit reconnaître que la première fut un frein salutaire au milieu de la décadence des mœurs et des

Digitized by Google

esprits, et que si l'art se maintint à une certaine hauteur, ce fut chez elle et par elle. Il faut avouer aussi que l'enseignement artistique propagé pendant le XVIII[e] siècle, à Paris par les expositions et l'ouverture des salles du Louvre, en province par de nombreuses écoles, était éminemment propre à former le goût public, à généraliser l'étude et la pratique du dessin, et que l'industrie en eût recueilli les meilleurs fruits (1), si d'autres causes n'eussent entravé son essor et porté atteinte à sa prospérité. Si frivole d'ailleurs que fût le XVIII[e] siècle, l'amour des voyages et l'étude des monuments finirent par l'amener à comprendre l'antiquité et à en transporter en partie le goût et les lois dans la plus haute des manifestations de l'art, dans l'architecture.

Des influences diverses semblaient, en un mot, favoriser une rénovation du goût, lorsque la Révolution fit invasion dans l'école et l'atelier aussi bien que dans les régions les plus élevées de l'ordre établi, mettant en question avec les conditions d'existence de l'art, celles mêmes de la société, renversant tout, les institutions et les monuments, la fortune et la vie des citoyens. Vainement, si la tourmente révolutionnaire et les guerres qui suivirent l'eussent permis, quelques bons esprits se fussent efforcés de conserver la trace lointaine des traditions : les institutions nouvelles en assurèrent l'oubli et empêchèrent d'en renouer jamais la chaîne interrompue. L'émancipation absolue du travail et la libre concur-

(1) C[te] DE LABORDE, *Rapport sur l'exposition universelle de 1855*, p. 148, 158. — DE POINTEL, *Recherches sur quelques peintres provinciaux de l'anc. France*, t. I, introd.

Digitized by Google

rence ont pour suite nécessaire la suppression des corps de métiers et des jurandes, que de sages lois avaient chargés de veiller aux intérêts, à la prospérité et à l'honneur de chacun d'eux; l'apprentissage, ce «contrat entre le maître et l'élève,» n'assure plus au premier, « en retour de l'éducation donnée, et en échange de la transmission sans réticence d'une expérience lentement acquise, la juste rémunération de ses services (1); » chacun prétend marcher seul, être le fils de ses œuvres, et ne subir aucune impulsion, aucune direction; les parents, moins soucieux de laisser comme premier bien à leurs enfants les instruments de leur travail et les ressources de leur expérience, encouragent chez eux la manie de changer de métier et de se laisser guider dans le choix d'une profession par l'appât de gains plus faciles ou d'espérances plus élevées. Il faudra reléguer désormais dans l'histoire le souvenir de ces familles d'artistes qui s'alliaient entre elles et chez lesquelles l'ébauchoir ou le pinceau se transmettait de père en fils avec des procédés, des modèles qui reliaient le présent au passé.

L'Ecole parisienne, relevée par un chef qui tient de son rôle révolutionnaire une partie de son autorité, exagère à plaisir les aspirations archaïques de la période précédente, un jour sous l'inspiration des idées républicaines qui portent toutes choses à l'imitation exclusive de la Grèce, le lendemain à la remorque de la commission d'Egypte, et renchérit sur les mépris de sa devancière pour l'art ancien de la France, en les étendant aux productions acadé-

(1) De Laborde, *op. cit.*, p. 656.

Digitized by Google

miques de l'âge de Louis XIV et à celles qui suivirent. Enfin, le succès de nos armes, en amenant triomphalement au Louvre et dans quelques-uns de nos musées de province le magnifique butin de l'Italie, achève de détourner l'attention de nos peintres nationaux, et de jeter dans l'oubli jusqu'aux noms de la plupart des maîtres du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle.

Cependant la Révolution, qui avait porté le trouble et le désordre dans les écoles municipales de dessin (1), les supprimait comme des institutions de l'ancien régime. A aucun point de vue, le but que

(1) En 1790, l'école de dessin de Reims comptait encore un certain nombre d'élèves, dont le talent était à la hauteur de leur patriotisme. « Distraits de leur étude et de leur application par le bruit alarmant des malheurs et des besoins de l'Etat, » lisons-nous dans une lettre adressée à la municipalité par ceux d'entre eux qui étaient désignés pour les prix de l'année, ils voulurent, « d'un commun accord et du premier mouvement de leurs cœurs, déposer sur l'autel de la patrie, pour prémices de leur amour, la valeur de ces prix, » exprimant en outre l'espérance « que leur exemple soit imité par toutes les écoles et tous les colléges de France. » La lettre où sont exprimés ces généreux sentiments est signée des noms bien connus d'Armand de Maizière, Pierre Doriot, Claude-Marie-Bernard Verrier, Nicolas Dez, Jean-François Grandremy, Adam-Henri Doriguy, Antoine Guérard, Benoist Aubriot, Charles-Robert Faciot.

En l'an II, ce sont d'autres progrès, un autre esprit que le professeur signalait à l'administration municipale. « Depuis trente-deux ans que je suis dans cette place, disait-il, jamais je n'ai vu la jeunesse si difficile à maintenir que présentement, depuis que l'assemblée nationale a accordé la liberté. » Les futurs conquérants de l'Europe préludaient à leurs victoires en brûlant de la poudre au nez du pauvre Clermont et en lui lançant à la tête des morceaux de pain et même des pierres.

On verra qu'à un autre point de vue, le peu d'artistes que nous avions alors n'étaient pas plus heureux que le professeur de dessin : ils mouraient de faim.

Digitized by Google

leurs fondateurs s'étaient proposé ne fut atteint par les établissements départementaux d'instruction connus sous le nom d'Ecoles centrales (1). L'objet des écoles centrales fut d'ailleurs à peu près uniquement de préparer des officiers à l'armée, et elles n'eurent qu'une existence éphémère. Toutes les institutions de cette époque n'ont, du reste, qu'un même intérêt en vue, celui de l'Etat, cette fiction dans laquelle tous les intérêts particuliers sont censés se résumer, et devant laquelle doivent s'effacer ceux qui paraissent être en opposition avec elle.

L'esprit moderne, héritier des théories centralisatrices de la Révolution, loin de faire quelque chose pour rendre à la province la vie qu'elle a perdue, pousse, pour ainsi dire, à l'extrême limite l'appauvrissement de ses forces au profit d'un centre unique. Les gouvernements que nous voyons se succéder en France et devenir tous, qu'ils le veuillent ou non, la vivante expression de cet esprit, prouvent l'un après l'autre qu'ils ont dans la centralisation un instrument de règne trop précieux pour permettre d'y toucher.

Les choses en sont venues à ce point que l'Etat se considère et qu'on le regarde aussi volontiers comme tenu de faire tout pour les arts ; éducation de l'artiste, encouragements, commandes, honneurs, direction, tout est à Paris et part des bureaux de l'administration centrale. Paris ne se contente plus de nous donner le ton comme aux temps où floris-

(1) Une école centrale supplémentaire fut essayée tardivement à Reims, mais sans succès. Nous verrons plus bas quelle suite eut le rétablissement des cours de mathématiques et de dessin.

Digitized by Google

saient les académies ; il appelle à lui toutes les intelligences, il se charge seul de nous fournir de peintres, de statuaires, de graveurs, d'architectes ; et la province semble n'avoir conservé qu'un seul droit, qui est de recevoir de Paris, comme aliment de ses modestes aspirations, ici la statue que réclame la mémoire de l'un de ses grands hommes ou l'ornement d'une place publique, là un tableau de n'importe qui, représentant n'importe quel sujet, tiré au hasard du fouillis des expositions, pour venir glorifier dans ses musées, bien moins le progrès de l'art et le nom d'un talent ignoré, que la munificence du gouvernement. Je ne parle pas de ce que l'on appelle conseil des bâtiments civils, de cette commission des travaux publics, sans le contrôle et l'approbation de laquelle la province en tutelle ne peut exécuter aucune construction, et qui, sous le prétexte de l'intérêt public à défendre, a trop longtemps prétendu connaître mieux que nous nos besoins et nos convenances, et fait peser sur la France le lourd niveau de données banales sur lesquelles se sont forcément exercés tous les bâtisseurs d'aujourd'hui, administrateurs, architectes ou ingénieurs (1).

Si nous n'attendons rien de l'action gouvernementale pour la renaissance de l'art en province, il s'en faut que nos regards soient beaucoup plus rassurés, quand nous les tournons vers les populations elles-mêmes, et particulièrement du côté de ceux que leur âge et leur position appellent à y occuper

(1) De Laborde, *op. cit.*, passim.

Digitized by Google

la première place. Sous quelles influences s'est faite leur éducation artistique ? Parmi eux, les uns sont demeurés fidèles aux admirations que leur jeunesse avait reçues de maîtres sortis de l'école de David et de Percier. Les autres, à qui le goût des arts est venu avec les moyens de le satisfaire, ont subordonné la ferveur de leur culte ou, si l'on veut, leur estime au succès, à la valeur actuelle et vénale des productions, obéissant en cela à un sentiment qui paraît devoir être la loi des jugements de ce siècle, qu'il s'agisse des choses de l'esprit, ou de celles du commerce et de l'industrie.

Les tableaux, ainsi que les livres, ont leurs destins : *Habent sua fata...*, et s'il est vrai de dire que, depuis quelques années, le sort des ouvrages rares et curieux est aux mains de la finance, qui en raffole, il en va de même des tableaux, qui sont en hausse ou en baisse selon le cours de la bourse. « Jamais, dit à ce propos un éminent critique, les œuvres d'art n'ont été mises à plus haut prix ; mais la prospérité dont jouit l'artiste en possession d'une certaine vogue n'en met que mieux en évidence l'influence fâcheuse que la richesse promptement acquise peut exercer sur l'art. » Pourquoi, en effet, tels genres sont-il cultivés de préférence à d'autres? Pourquoi est-il rare aujourd'hui de rencontrer un peintre à la hauteur de sa mission, quand il s'agit d'aborder la grande peinture ? A quoi l'école doit-elle d'être entraînée dans les déviations du réalisme et de la trivialité, à ce point que des esprits sérieux désespèrent du goût de la France et de son retour aux véritables conditions de l'art ? C'est que « l'art consulte avant tout les convenances des Mécènes qui

Digitized by Google

le font vivre, et que, n'ayant plus pour but de satisfaire des besoins véritables, comme aux temps où l'on peignait pour les palais et les églises, il n'est plus qu'un objet de luxe et prend le caractère flatteur et brillant, mais insignifiant et banal, de ce qui est luxe (1). »

« A cet abaissement du goût par l'esprit mercantile, dit ailleurs M. le comte de Laborde (2), ajoutez l'espèce de fièvre dont se sent travaillée une génération entière qui semble vouloir mettre toutes choses, les arts et la littérature, la science et l'industrie, au pas redoublé de ses chemins de fer et de ses télégraphes électriques. Poésie, romans et histoire, tableaux, statues et architecture, livres de science et produits exceptionnels de l'industrie, œuvres délicates que le recueillement, la réflexion et l'étude couvaient autrefois sous leurs ailes patientes, ne sont applaudis aujourd'hui que suivant le nombre de mois, de jours ou d'heures qu'on a employées à les produire. »

La foule des architectes ne sait résister à aucun entraînement et fait de l'architecture comme on fait de la passementerie, selon la mode du jour et les caprices de chacun. Du reste, pas d'idée de suite, pas de style arrêté, non plus que dans l'ameublement, dans l'orfèvrerie, dans les industries qui tiennent à l'art; des imitations plus ou moins habiles de l'Etrurie, de Pompéi, de Rome, de Byzance, de la Renaissance, du style des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, que sais-je ? ou des amal-

(1) De Laborde, *op. cit.*, p. 203, 419, 427, 429.
(2) *Op. cit.*, p. 207.

Digitized by Google

games de tout cela, dans lesquels on chercherait vainement la pureté de formes. De toutes parts on se demande où nous conduiront les prétentions encyclopédiques des architectes parisiens et la course au clocher de tous les arts industriels à travers toutes les imitations (1). Proclamer que l'éclectisme est la loi des époques, même fécondes, qui succèdent à de grands siècles, et qu'en raison de cette loi, l'art de nos jours ne peut faire autre chose que reproduire, en les choisissant, les formes de tous les pays, de tous les temps (2), c'est avouer sans détours que la voie par laquelle on chemine n'est pas celle qui caractérise une grande époque ; et, en effet, suivant une loi dont le passé démontre également l'invariabilité, l'art que l'érudition seule inspire est, quoi qu'il fasse, un art de décadence, et la fécondité d'une ère de décadence n'a jamais prouvé qu'elle valût mieux que celles qui l'avaient précédée.

Enfin, il est impossible de refuser son admiration aux effets obtenus dans le domaine de l'art à l'aide de la science ; et pourtant il faut avouer aussi qu'à force de perfectionner les procédés, de simplifier les moyens de reproduction, on supprime l'effort de l'artiste, et là où l'effort intellectuel n'est plus nécessaire, l'art disparaît. Déjà l'on en est à s'inquiéter sur le sort de la sculpture et de la gravure, en voyant des agents mécaniques ou chimiques substitués, soit à la main qui devait reproduire les objets plastiques, soit à la pointe et au burin. Bon nombre d'artistes secondaires, qu'avaient rebutés les difficultés du mé-

(1) *Op. cit.*, p. 208, 211, 240.
(2) Beulé, *Etude sur la vie de Meyerbeer.*

Digitized by Google

tier, ont trouvé plus commode et plus lucratif de se faire galvanoplastes ou photographes pour répondre à l'engouement inconsidéré du public, et la foule se jette avec un croissant empressement sur les produits faciles et peu coûteux de l'art nouveau. Par une erreur qu'on ne saurait trop déplorer, des hommes que l'on est habitué à voir juger sainement des choses, en sont venus à faire fi de la gravure en présence des merveilles photographiques ; on ne s'étonnera donc pas de la voir à peu près abandonnée (1) ; dans peu, si le procédé continue de tout envahir, le peintre lui-même n'aura pas besoin de savoir dessiner pour copier son modèle, et il n'y aura plus d'apprentissage possible pour l'art, personne ne voulant, avant d'en faire profession, prendre la peine de passer par des études longues, pénibles et coûteuses.

Il semble que ces considérations dépassent les limites de notre sujet ; et pourtant, si l'on veut bien y faire attention, les idées qui ont cours sur les arts sont autant d'obstacles à leur renaissance en province. Le tableau, du reste, n'est pas de moi ; il appartient

(1) « La nouvelle organisation de l'Ecole des Beaux-Arts a donné place à un cours de gravure qui comble une lacune vraiment inexplicable, création d'autant plus nécessaire que ce bel art, dont la France a tant de droits d'être jalouse, est aujourd'hui trop compromis par la plus merveilleuse et la plus prosaïque de nos modernes inventions. » *Revue des Deux-Mondes*, tome LIV, 1864, p. 94, art. de M. Vitet.

La ville de Paris a proclamé l'imminence du danger, et pour encourager les artistes à ne pas déserter cette voie, elle vient de leur ouvrir un champ nouveau en décidant la publication par la gravure des peintures décoratives des églises de Paris.

Digitized by Google

tout entier à un ami passionné des gloires du moment (1). Je n'ai fait qu'en rétrécir le cadre, ou plutôt en indiquer les points principaux, et il s'en faut que la matière soit épuisée.

Que demanderons-nous, par exemple, en faveur de la cause que nous défendons à une génération d'hommes qui commence à prendre rang dans les conseils publics, à ces esprits jeunes et ardents pour qui les seuls progrès désirables sont ceux de l'industrie, les seules merveilles sont celles de la science, chez qui il n'y a de place que pour la vapeur et l'électricité ?

Enfin, si les nouveaux arrivants de la vie publique et ceux qui y ont déjà vieilli et fait leurs preuves, nous paraissent peu propres à servir efficacement la cause des arts, c'est que la connaissance du passé de la France leur a manqué sur beaucoup de points. Aujourd'hui qu'il n'y a point, hors de Paris, de moyens d'éducation, de développement, d'existence même pour les arts, il est difficile d'admettre qu'il en ait été différemment dans le passé et qu'il en puisse être autrement dans l'avenir. Des hommes habitués à ne voir d'autres manifestations de l'art que les expositions parisiennes, d'autres encouragements de l'art que les distinctions et les médailles officielles, ne peuvent croire que leur ville, leur province, au Moyen-Age et dans les siècles suivants, étaient en possession de véritables richesses artistiques ; bien plus, que l'art y naissait, s'y formait, y trouvait des

(1) M. Vitet (*loco cit.*, p. 74) ne déplore pas en termes moins douloureux l'état de malaise et de crise où se trouvent chez nous depuis quelque temps les arts du dessin.

Digitized by Google

occupations, des encouragements qui suffisaient à le soutenir et à le faire vivre.

Trop de gens ignorent que si la peinture française, de Poussin à David, peut être considérée comme la première école du monde, c'est à la province qu'elle est redevable de cette gloire (1). Trop de gens, quel que soit leur amour pour la contrée qu'ils habitent, la traitent encore à la manière de cet Italien si malmené par Emeric David (2), qui croyait à l'impuissance de notre climat à produire de vrais artistes, ferment les yeux au spectacle que leur offrent, par exemple, les cathédrales de la Champagne et de la Picardie, et perdent de vue que, suivant l'invariable loi qui préside aux développements de l'esprit humain, il en dut être des arts décoratifs comme de l'architecture.

Trop oublient que les libertés dont jouissait la province, alors que la période que l'on est convenu d'appeler l'époque communale était accomplie depuis longtemps, favorisaient l'essor des talents. Chaque province avait sa tête et son gouvernement, et l'autorité, dans celles mêmes qui n'avaient ni parlement ni états, était aux mains du gouverneur et de l'intendant bien plus qu'en celles des ministres et du roi ; et d'ailleurs les influences officielles étaient à peu près superflues dans les villes qui avaient une histoire et à qui il était resté quelque chose de leurs institutions, de leurs traditions anciennes, conservées, autant que possible, intactes et pures de tout mélange, par l'accord intelligent des populations et des magistrats.

(1) De Pointel, *op. cit.*, t. I, introduction.
(2) *Hist. de la sculpt. française*, Paris, 1853, p. 213 et sq.

Digitized by Google

De là vient que les villes plutôt que les provinces avaient leur école : à Reims, les Jacques, les Hélart, De Son, Regnesson et Nanteuil ; à Laon, les Lenain ; à Saint-Quentin, les Dorigny, ces derniers originaires de Reims ; à Nancy, Callot et Deruet. Or, s'il est vrai qu'en France il faut compter autant de tempéraments que de températures, et que l'esprit d'une province à l'autre est distinct ainsi que les races, suivant la remarque de M. de Pointel (1), les modèles des peintres rémois ont dû avoir leur caractère propre, et leurs saints ou leurs vierges différer essentiellement des types appartenant aux contrées voisines. Nous en pourrions juger mieux assurément, et les preuves d'un art purement local ne manqueraient pas, si nos églises avaient conservé leur ancien ameublement et si la plupart d'entre elles n'avaient disparu ; il serait possible même d'y trouver les motifs d'étude sur lesquels nos artistes avaient fixé leurs premiers regards, et que plus tard ils avaient reportés sur la toile, ainsi que le faisait Poussin, dont quelques tableaux ont conservé, dit-on, la trace des vitraux gothiques de l'église des Andelys (2).

Il ne faut pas se le dissimuler, à part un fort petit nombre, notre éducation à tous, à l'égard de l'histoire des différentes branches de l'art, est à faire. C'est à peine si les hommes dont l'instruction peut être regardée comme complète et qui ont suppléé par l'étude à ce que l'éducation ordinaire n'a pu leur donner, connaissent les principales écoles qui s'y sont formées et les différents genres qu'il y faut distinguer ;

(1) *Op. cit.*, t. I, p. vj.
(2) De Pointel, *op. cit.*, t. I^er^, p. 225.

Digitized by Google

à plus forte raison sera-t-il difficile d'intéresser aux modestes écoles provinciales ceux en bien plus grand nombre à qui ont manqué les moyens ou même l'occasion d'en soupçonner l'existence ; et c'est trop leur demander, en vérité, qu'un peu d'égards pour les œuvres noircies des vieux peintres ou vermoulues des tailleurs d'images, comme s'exprime l'auteur des *Recherches sur les peintres provinciaux de l'ancienne France* que nous avons déjà cité.

Nous avons touché quelques-unes des causes de cette trop commune ignorance: on nous permettra d'en signaler une autre qui a certainement aussi son excuse.

Il n'y a pas trente ans, un petit nombre d'hommes, conduits par les admirations de l'école romantique à un sentiment plus profond et plus sérieux, s'éprirent d'amour pour le Moyen-Age. Pendant que les uns tiraient de la poussière les chroniques et les chartes et donnaient de nouvelles bases à l'histoire, d'autres continuaient l'œuvre ébauchée par Sainte-Palaye et Barbazan, et découvraient à la littérature des horizons inconnus; une troisième phalange concentrait son attention sur les monuments, analysait les éléments qui les constituent, recherchait jusque dans leurs plus secrets détails l'histoire de leur construction, les classait suivant les genres et les époques, indiquait leur filiation et groupait par écoles les artistes qui avaient eu part à leur édification.

Nous sommes aujourd'hui plus loin assurément en archéologie des Alex. Lenoir et des Gilbert, que nous ne le sommes en paléographie des Roquefort et des Monteil, en littérature des Crapelet et des Méon. Le Roman de la Rose et les récits de Ville-

Digitized by Google

Hardouin, pour nous en tenir à ces exemples, sont beaucoup moins familiers au commun des intelligences cultivées que les caractères qui distinguent Notre-Dame de Paris et la Sainte-Chapelle, la cathédrale de Reims et Notre-Dame-de-l'Epine. Cela tient à diverses causes. L'étude de la langue et des écrivains de l'ancienne France exige évidemment des connaissances préliminaires et des aptitudes spéciales qui sont le privilége d'un petit nombre. Celle de l'art, et particulièrement des monuments d'architecture, est abordable à la plupart des intelligences, à tous ceux qui savent se servir de leurs yeux pour voir et de leur esprit pour comparer et juger. Ce qu'on appelle le sentiment de l'art n'est même pas absolument nécessaire pour arriver à cette connaissance, mais il l'achève et la porte à sa perfection chez les personnes d'élite qui en sont douées. Aussi la foule s'est-elle ralliée promptement aux archéologues, et ceux mêmes qui avaient traité le mouvement imprimé par eux d'engouement et de mode éphémère, ont fini par y céder de bonne grâce, ou se sont vus réduits à constater par l'opiniâtreté même de leur résistance la faiblesse de leur cause et le succès de leurs adversaires. Bientôt, du cercle sans cesse élargi des hommes d'étude et des gens du monde qui s'intéressaient à ses conquêtes, l'archéologie a passé dans les conseils de l'Etat. Le pouvoir a compris que de nouveaux devoirs lui incombaient; non content de prescrire des mesures de conservation pour assurer l'existence des monuments, et de publier des instructions pour les faire mieux connaître, il a poussé le soin à leur égard jusqu'à en revendiquer la propriété à titre d'œuvres d'art, et charger de leur surveillance

Digitized by Google

des architectes de son choix. Heureux les monuments, si l'absence de contrôle local, inconvénient inséparable des travaux exécutés aux frais de l'Etat, ne les mettait parfois en péril d'être défigurés (1) par des mains non pas inhabiles, mais habituées à des travaux d'un genre différent.

En voyant les chefs du gouvernement si soucieux de nos antiquités monumentales, nos administrateurs à tous les degrés ont fini par se plier à leur exemple; il est même juste de dire que le nombre de ceux qui comprennent cette partie de leur mission s'ac-

(1) Nous voudrions n'avoir pas à parler ici des travaux exécutés à Notre-Dame de Reims par M. Viollet-le-Duc, et à soulever, au sujet d'un homme dont le savoir et le talent ont toute notre admiration, une querelle semblable à celles qu'a motivées assez récemment la restauration des cathédrales de Troyes et de Sens. Nous avons entendu cependant plus d'une personne émettre la crainte que toutes les innovations introduites par l'éminent architecte dans l'abside de cet édifice ne se puissent pas justifier. Si des merlons se sont trouvés sous les combles modernes des clochers détruits, était-ce une raison suffisante de coiffer la galerie du grand comble d'un ornement pareil? La forme de la galerie n'appelait assurément pas ce complément, dont la hauteur diminue d'autant les proportions du comble. Je ne parle pas des aigles modifiés dans leur taille, leur attitude et leur point d'appui, non plus que des pyramides qui couronnent les piliers intermédiaires des arcs-boutants, ni des changements apportés à l'écoulement des eaux; mais il n'y a qu'une voix pour condamner les jours tréflés ouverts dans l'arcature de la galerie, à moitié de sa hauteur. Enfin, à propos de ces travaux qui altèrent la simplicité un peu sèche de l'édifice dans une partie à laquelle on pouvait se dispenser de toucher autrement que pour la consolider, on se demande si d'autres points ne réclamaient pas plus impérieusement l'attention de l'architecte. M. Viollet-le-Duc a émis sur l'abside de la cathédrale de Reims des idées particulières : il eût été sage peut-être de ne pas lui permettre d'y toucher avant qu'on se fût mis d'accord sur les points en discussion.

Digitized by Google

croît de jour en jour. Ici ou là peut-être les aveugles exigences de la ligne droite ou l'intérêt plus ou moins bien entendu des habitants d'un quartier l'emporteront sur la conservation de tel monument, de tel reste antique dont les visiteurs étrangers révèleront la valeur à ceux qui les possèdent : car il en est encore un peu des archéologues en leur pays, comme des prophètes, on est sourd à leur avis ; et quand on appelle dans les conseils publics quelques hommes qui s'intéressent aux arts, ce sont de préférence des architectes imbus de l'amour du neuf. On se croirait en pays d'Utopie, si l'on parlait d'y introduire les hommes qui ont étudié l'histoire de la ville qu'il s'agit d'administrer et de conserver, qui la comprennent, l'aiment et pourraient en inspirer le respect à leurs confrères, s'ils parvenaient à faire comprendre qu'indépendamment des monuments que l'art reconnaît comme ses modèles, il en est aussi qui sont le patrimoine des siècles, à cause des souvenirs qui vivent en eux, et que la plupart du temps une maison historique ou remarquable au point de vue de l'art, telle qu'en possèdent les villes d'une certaine importance, recevrait admirablement bien des services publics pour lesquels on projette de nouvelles et coûteuses constructions.

Du moins, le temps n'est plus où ceux qui ont en mains l'autorité renversaient brutalement et sans examen les monuments qui les gênaient, et si vous leur démontrez qu'un édifice peut se reporter ailleurs pierre à pierre, ou que les ornements qui le distinguent s'abriteront facilement dans un musée, ils donneront les mains à cette espèce de compromis.

Digitized by Google

C'est un acheminement au bien dont il faut quelquefois se contenter.

Empressons-nous de proclamer le progrès qui s'est fait en ce point dans notre ville, particulièrement depuis l'apparition de la mosaïque des Promenades; on n'y tiendrait plus le même langage qu'autrefois au sujet de nos antiquités. L'arc de triomphe de la Porte-Mars en est devenu plus ferme sur sa base, et ce qui a été fait pour lui ouvre la voie à toutes les espérances; c'est un premier pas qui oblige, lors même que les dispositions bienveillantes que nous connaissons ne seraient pas à nos yeux de suffisantes promesses (1).

Pourquoi ne dirais-je pas, à ce propos, qu'il était bien, qu'il était louable à tous les points de vue de dégager un monument de premier ordre comme la cathédrale de Reims? La réalisation d'un dessein arrêté depuis si longtemps dans les plans de la ville compterait assurément au nombre des entreprises qui font le plus d'honneur à une administration, si, semblables à la langue intempérante et maladroite qui gâte un bon mot, les bâtisseurs départementaux n'avaient enlevé une partie de son mérite à cette bonne action, d'une part en créant un vide exagéré dont les dimensions apparentes du monument souffriront, de l'autre en offensant le goût par les constructions dont il leur a plu de border

(1) L'élection de notre ami et confrère A. Reimbeau au conseil municipal témoigne aussi d'une amélioration dans les idées que nous étions loin de soupçonner en écrivant ce qui précède. Malheureusement, la mort est venue nous enlever avant le temps cet homme regrettable à tant de titres et qui pouvait rendre tant de services.

Digitized by Google

un côté de la perspective ouverte, plus qu'il ne souffrait peut-être de l'encombrement précédent.

La cause des monuments a certainement gagné quelque chose ; celle des arts décoratifs est-elle aussi avancée ? L'auteur d'une nouvelle histoire de l'architecture en France (1) soutient que l'étude de notre art monumental est restée l'apanage du petit nombre, tandis qu'une foule d'écrivains ont consacré leur plume à l'histoire de la peinture et de la sculpture. Nous ne partageons pas cet avis, nous croyons même que le contraire est plus près de la vérité. Sans faire le bilan bibliographique des deux branches d'études mises ici en parallèle, et sans reproduire les raisons que nous avons données de l'infériorité de l'une dans la commune estime, il suffira, je crois, de rappeler un fait incontestable, c'est que, avant de porter l'attention sur les auxiliaires de l'architecture, nos maîtres en archéologie ont concentré sur cette dernière leurs premières instructions. Ce n'est pas moins à eux, en définitive, c'est aux hommes qui ont fait de l'histoire de l'art une particulière étude que l'on devra la révolution artistique dont nous recueillons les fruits. La réhabilitation des monuments a été le premier ; elle sera infailliblement suivie de la réhabilitation des autres branches de l'art.

En effet, les hommes qui proclament le respect des anciennes écoles provinciales se multiplient de jour en jour, et, chose remarquable, c'est de Paris que viennent à la province les leçons les plus autorisées, les excitations les plus chaleureuses en ce

(1) Prospectus de M. Léon Château.

Digitized by Google

sens. Le Louvre, dont les grands maîtres de l'Italie faisaient autrefois tout l'orgueil, est ouvert désormais aux gloires moins retentissantes et longtemps méconnues de l'ancienne école française (1). Evidemment, ce retour aux artistes nationaux dont Paris donne l'exemple doit profiter à la province ; il lui révèle une partie de son importance passée, il lui fait toucher du doigt des richesses qui lui sont propres, lui commande d'en prendre soin ; il lui donne en même temps des modèles à suivre, si elle veut renaître à la vie des arts, à la vie intellectuelle, si elle veut être elle-même.

VI.

De l'enseignement du dessin dans les villes manufacturières.

On a remarqué que les villes où l'enseignement des arts a aujourd'hui le plus de succès sont celles qui ont été les plus florissantes de l'ancienne France, et qui sont encore les plus propres aux nobles loisirs, soit par leur indifférence à l'agitation industrielle du monde nouveau, soit par le choix qu'en ont fait les aristocraties paisibles de la province pour y asseoir leurs fortunes et leurs collections (2). Est-ce à dire que cet enseignement soit sans objet, sans résultats utiles dans les villes industrielles ? Ne doit-on pas, au contraire, y faire plus d'efforts qu'ailleurs, d'une part, pour contrebalancer par le sentiment du beau

(1) De Pointel, *op. cit.*, introd.
(2) *Op. cit.*, t. II, p. 73.

Digitized by Google

et les nobles jouissances des choses de l'esprit l'envahissement des aspirations matérielles ; d'autre part, pour en tirer profit dans l'intérêt de l'industrie elle-même et des succès que lui assureraient le goût et la pratique plus développée des arts ?

De ces deux considérations, la première peut être regardée comme une des préoccupations générales du moment. Partout l'on proclame le besoin de développer l'instruction des diverses classes de la société, et particulièrement du peuple, d'exciter chez lui l'amour de l'étude, et, dans cette vue, l'on offre de toutes parts à son intelligence le double aliment de la lecture et des entretiens scientifiques ou littéraires. Les sentiments peuvent différer sur l'efficacité du remède, mais on est d'accord sur la nécessité de faire quelque chose pour relever les cœurs abâtardis par l'amour et la recherche du bien-être, pour aider à triompher d'eux-mêmes ceux que domine le sommeil de l'indifférence, et plus encore ceux que travaillent les mauvaises passions, pour occuper d'une manière profitable à l'esprit les heures que le repos corporel laisse au désœuvrement. Heureux l'homme, si ce qu'on lui enseigne par la parole ou dans les livres peut combler en partie le vide creusé dans son cœur par l'absence des croyances religieuses, et si ce qu'il en a conservé trouve dans les leçons offertes à son âge mûr de quoi le raffermir et l'augmenter plutôt que de le détruire !

Il est un autre besoin sur lequel il n'y a point de divergence d'opinions, c'est celui d'un enseignement plus étendu à donner aux arts. La nécessité de faire face aux dangers qui menacent l'industrie en démontre assez l'urgence. Depuis que la vapeur a ren-

Digitized by Google

versé les barrières et raccourci les distances qui séparaient les peuples, depuis surtout que les expositions universelles ont permis de comparer les produits du travail de chacun d'eux, bien des yeux se sont ouverts, d'une part, pour pénétrer le secret de la supériorité de ceux qui étaient en possession du premier rang dans l'industrie, et leur préparer des combats dignes d'eux ; de l'autre, pour parer aux menaces d'une concurrence de plus en plus redoutable. Autour de nous, tout le monde s'est mis à l'œuvre ; en Autriche, en Prusse, en Angleterre surtout, des écoles de dessin se sont élevées par centaines ; des moulages en plâtre et des modèles de tous genres ont été mis à leur disposition ou même envoyés de ville en ville ; des musées se sont formés, des expositions multipliées ont placé sous les yeux de tous les trésors artistiques des collections publiques et particulières ; on s'applique enfin, par les moyens les plus actifs, par l'éducation artistique la plus large, à conquérir le goût, ce sentiment du beau, cette suprême qualité des œuvres admirées de la France, ce secret envié de sa supériorité.

De son côté, la France n'a pu demeurer spectatrice indifférente de ce mouvement. La lutte véritable, on ne se le dissimule pas, va commencer ; la supériorité ne restera dans ses mains qu'à la condition qu'elle ne cessera pas de se perfectionner, et l'avenir dépendra du degré de science et d'instruction auquel sera portée la pratique manufacturière. Tous les organes de l'art et de l'industrie n'ont qu'une voix à cet égard (1). Les uns demandent donc

(1) De la Borde, *op. cit.*, p. 367 et sq. — *Gazette des Beaux-*

Digitized by Google

avec instance que le gouvernement prodigue les encouragements à toutes les institutions propres à élever, à épurer le goût national ; ils le pressent particulièrement de semer les écoles de dessin et les musées sur toute la surface du territoire ; les autres, reconnaissant que le rôle de l'Etat doit se borner à la direction de l'enseignement supérieur, que d'ailleurs il ne peut pas tout faire, engagent les villes manufacturières à s'imposer, dans l'intérêt de leur prospérité, les sacrifices nécessaires (1).

Des villes, que des produits semblables à ceux de notre fabrique ont faites nos rivales, commencent à employer au succès d'autres armes que le bon marché ; en innovant tous les jours et en variant les dispositions du tissage et les combinaisons des couleurs, elles s'efforcent de devancer des cités en possession d'une plus vieille renommée. Chez nous aussi, les esprits observateurs et réfléchis ne manquent pas ; beaucoup de nos laborieux fabricants ont compris que les tissus rémois ne se maintiendront pas sans effort au premier rang. D'où vient que les tentatives faites pour secouer la routine et la confiance communes demeurent en partie stériles ? Ne serait-ce pas que le goût, le sens artistique n'est pas assez développé chez un grand nombre d'industriels pour leur montrer la voie qu'ils devraient suivre, et que ceux qui d'instinct se sentent portés à devancer les autres, se

Arts, 1er Décembre 1864, art. de M. A. Jacquemart. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er Décembre 1864. — *Revue nouvelle*, art. de M. H. de Triqueti. — *Magasin pittor.*, art. de M. C. Lavollée.

(1) C. Lavollée, art. cité plus haut.

Digitized by Google

trouvent arrêtés ou du moins entravés dans leur marche par la difficulté de donner à leurs conceptions une expression nette et précise qui assurerait le succès ?

Un magistrat éclairé, qui avait étudié avec attention les besoins de notre population, constatait, il y a moins de deux ans (1), sur le rapport même de la chambre de commerce de Reims, que l'un des grands désavantages de notre industrie lainière était la difficulté pour nos manufacturiers et nos fabricants de se procurer des dessinateurs, des contre-maîtres instruits et capables. « Il est constant, disait M. de Saint-Pierre, sous-préfet de l'arrondissement, que les efforts très-louables tentés par l'administration municipale et la Société industrielle de Reims, pour remédier à cette cause d'infériorité notoire de notre fabrique, n'ont pas eu pour résultat de la faire cesser. C'est surtout ce défaut d'auxiliaires exercés au point de vue de l'art, du goût et des exigences de la mode, qui ne permet pas à notre fabrique de supporter, pour la plupart des articles nouveautés, la concurrence avec des fabriques rivales, dont les tissus, malgré leur qualité inférieure, sont préférés à raison de leurs mélanges ingénieux et de leurs dispositions variées.

» La justesse de cette appréciation est pleinement confirmée par ce fait que les tissus unis, tels que mérinos, flanelles de santé, etc., provenant de la fabrique de Reims et dont la bonne qualité est reconnue par tous, ont conservé leur vogue en pré-

(1) Exposé de M. le sous-préfet de Reims au conseil d'arrondissement, session de 1864.

Digitized by Google

sence du délaissement dont les nouveautés de la même fabrique étaient devenues l'objet. Ces observations conduisent à conclure que, pour l'avenir de notre industrie lainière, et spécialement dans l'intérêt des branches de notre fabrication, placées dans un pareil état d'infériorité, il importe à un haut degré que des écoles professionnelles, fortement organisées à Reims et ailleurs, mettent à la portée des travailleurs intelligents les moyens d'acquérir cette instruction spéciale et progressive qui le plus souvent leur a manqué jusqu'à ce jour. »

Le mal a été sincèrement avoué, le danger nettement indiqué, et il serait difficile de motiver plus fortement l'adoption large et libérale des mesures propres à en conjurer les effets. Un remède a été signalé aussi, celui d'écoles où le dessin appliqué aux besoins de la fabrique serait particulièrement enseigné.

Nos pères du XVIII^e^ siècle, convaincus de l'utilité de cet enseignement, sans être exposés aux mêmes périls, l'avaient organisé sur les plus larges bases. On s'en souvint après la Révolution, dès qu'un espoir de stabilité vint à luire ; et les bienfaits d'un généreux citoyen, M. Caqué, en aidant la ville à relever cette institution libérale du passé, semblaient en avoir assuré pour des siècles les heureux effets (1).

(1) La ferme de Sainte-Marie-sous-Bourcq a été léguée par lui à la ville, à la condition que le revenu en serait employé à l'entretien des écoles de mathématiques et de dessin.

L'école de géométrie fut rouverte vers 1827, sous la direction de M. L. Delmas, professeur au collége royal. En 1832, le cours de dessin avait pour professeur M. Gosset, architecte.

Digitized by Google

Il ne nous appartient pas de rechercher quelles préoccupations d'un autre genre ont empêché nos administrateurs d'y apporter la même attention. Nous rappellerons seulement qu'il y a peu d'années (1), suivant l'usage établi par le lieutenant J.-F. Rogier, une distribution de récompenses se faisait encore avec une certaine solennité aux élèves des cours de mathématiques et de dessin que les professeurs avaient distingués : c'est aujourd'hui un usage aboli. Bien plus, le cours de mathématiques a cessé d'exister : il avait fini par manquer d'élèves, ou, pour mieux dire, d'un professeur qui sût attirer près de lui de nombreux jeunes gens et qui sût les y retenir. Aucune mesure n'a été prise pour relever ce cours. Sa chute était un avertissement : qu'a-t-on fait pour garantir le cours de dessin d'un semblable sort ? qui s'occupe de lui ? Autrefois, deux conseillers de ville, investis du titre d'administrateurs des écoles de mathématiques et de dessin, avaient la mission spéciale de les visiter chaque semaine, d'en suivre les progrès, de s'assurer que, dans tous les mois de l'année, les élèves les fréquentaient avec assiduité ; que l'enseignement du professeur conservait la tendance désirable au point de vue des avantages que la fabrique de Reims pouvaient en recueillir ; qu'il ne poussait pas au-delà des limites raisonnables le respect du travail individuel qui appartient naturellement à un cours public, et ne se montrait pas trop sobre de conseils. Rien n'a remplacé auprès du cours de dessin cette salutaire surveillance (2). Les

(1) Sous l'administration provisoire de M. Gobet.

(2) La surveillance des cours municipaux a fait longtemps partie

Digitized by Google

encouragements ont disparu également pour le maître et pour les élèves. Aucun moyen enfin n'est mis en œuvre pour appeler sur le cours l'attention de la population. Le public rémois n'entend pas plus parler de lui que s'il n'existait pas ; de loin en loin il prend fantaisie au journal du lieu d'apprendre à ses lecteurs qu'un jeune artiste vient d'obtenir un succès à Paris, que cet avantage il le doit au bienfait du conseil municipal qui le pensionne et aux leçons du cours de dessin où il a reçu les premiers éléments de l'art ; et l'on apprend ainsi à la fois qu'il existe à Reims une école municipale de dessin et qu'il y a un fonds consacré à encourager les vocations artistiques naissantes : et c'est tout.

En résumé, le cours de dessin de l'hôtel-de-ville n'a rien produit, ou presque rien, dans ces derniers temps, et nous sommes forcé d'en conclure que son plan, son recrutement, son organisation, les moyens de surveillance employés, les récompenses offertes à l'émulation, ont cessé d'être en rapport avec le but que l'on doit envisager. Si l'essai fait depuis quelques années, de concert entre l'administration municipale et la Société industrielle, pour placer à côté de ce cours trop élémentaire et trop général des leçons d'une application plus directe à l'industrie, n'a pas amené non plus les bons effets qu'on en attendait, c'est que les ressources et les

des attributions du comité local d'instruction primaire supprimé en 1851 et dont le zèle intelligent a porté tant de fruits. Une commission prise dans le sein du conseil municipal et héritière des traditions du comité exercerait indubitablement les meilleurs effets sur plusieurs points de la sollicitude municipale.

Digitized by Google

moyens d'instruction mis en œuvre sont insuffisants ou que l'institution manque par la base.

Nul doute cependant que la ville qui déploie le zèle le mieux entendu pour l'instruction des enfants du peuple dans les écoles primaires, ne compte au nombre de ses obligations celle de pousser plus loin l'éducation artistique que tant d'intérêts lui recommandent. Elle ne croit pas certainement s'acquitter des charges imposées par la volonté des fondateurs de nos cours publics en entretenant quelques bourses dans deux établissements libres, le pensionnat des frères et celui qui a succédé sous le nom d'Ecole professionnelle à l'ancienne Ecole supérieure. A côté de ce que peuvent donner les établissements privés, elle sait qu'il faut à notre population quelque chose de plus large, de plus accessible au grand nombre, de plus étendu dans les visées de l'enseignement, un véritable cours municipal, enfin, qui puisse guider et développer le goût de nos ouvriers et de nos contre-maîtres, ainsi que s'exprimait M. Werlé, maire, lors de l'installation du conseil municipal nouvellement élu. L'absence à Reims de ce cours, avec celle de son complément indispensable, le cours de mécanique, doit d'autant plus étonner que tous deux existaient autrefois. C'est pour avoir abandonné l'institution dont nous avaient enrichi des volontés généreuses que nous nous trouvons en arrière aujourd'hui : il faut donc y revenir promptement et suivre en ce point l'exemple de Lyon, de Rouen, de Nîmes, de plusieurs métropoles industrielles qui ont compris ce que l'industrie avait à gagner au rétablissement des anciennes écoles d'art.

Les difficultés éprouvées jusqu'ici n'arrêteront pas

Digitized by Google

certainement les hommes en situation de travailler efficacement dans un but si désirable : car si elles avaient paru s'accroître des craintes que pouvait inspirer un avenir incertain, il n'en saurait plus être ainsi, quand le chef de l'administration municipale nous promet, comme une des choses dont il reconnaît l'urgence et qu'il affectionne, la prochaine réorganisation de nos cours publics.

La réalisation d'un plan si louable ne se fera peut-être pas sans étude, sans tâtonnements ; le genre d'enseignement qui nous convient a besoin d'être bien défini ; les maîtres les plus habiles peuvent être parfaitement impropres à cette mission spéciale ; les plus expérimentés en cette matière ont fait fausse route, comme ceux dont parle un critique des plus compétents, en passant en revue les essais tentés récemment dans quelques villes. « Dans ces écoles, dit M. de Lasteyrie (1), on vous donne d'utiles notions de géométrie et de perspective ; en votre qualité de Français, on vous donne une teinture d'architecture grecque ou romaine ; et sous prétexte d'ornementation, on vous fait copier un certain nombre d'oves ou de feuilles d'acanthe, et tracer les épures de quelques vases antiques. Tout cela est excellent, je n'en disconviens pas ; mais c'est insuffisant. Cela peut réussir à former quelques modestes ornemanistes, quelques sculpteurs en sous-ordre dont les prétentions dépassent trop souvent le talent ; mais cela ne formera jamais un décorateur proprement dit, cela ne développera jamais les qualités inven-

(1) *Causeries artist.*, p. 190.

Digitized by Google

trices et originales de la jeunesse industrielle. » Assurément l'étude de l'art pur est indispensable pour former le goût et la main ; elle doit occuper le premier rang ; les applications viendront ensuite, et elles n'empêcheront pas les vocations artistiques proprement dites, si quelques-unes viennent à lever, de se développer sous l'influence de soins intelligents. Mais, dès le début, le maître doit envisager l'industrie particulière à laquelle sont destinés ses élèves, et il est de toute évidence que son enseignement doit graduellement se spécialiser, si je puis ainsi parler, en se pliant aux besoins particuliers de cette industrie. On cite comme ayant eu d'excellents résultats l'école industrielle de Nîmes qui existe depuis plusieurs années, et qui a pour objet principal le dessin des châles et des étoffes de soie (1) : c'est peut-être un modèle à étudier.

Nous faisons les vœux les plus ardents pour que notre école municipale de dessin réalise aussi complètement que possible les vœux légitimes de notre industrie ; mais ce but ne sera sûrement atteint que le jour où l'on aura mis entièrement de côté le préjugé qui s'oppose encore, il faut bien le dire, à la généralisation de l'enseignement du dessin. Une discussion récente (2) a démontré que beaucoup d'esprits regardent la connaissance et la pratique du dessin comme un luxe réservé aux gens aisés, ou comme une étude particulière, propre à des carrières spéciales.

(1) *Causeries artist.*, p. 190.
(2) Sur la loi relative à l'instruction spéciale.

Digitized by Google

Chez les Egyptiens, remarque M. le comte de Laborde, l'écriture hiératique, et la démotique elle-même, ou l'écriture cursive, n'étaient qu'une dérivation et un diminutif conventionnel d'une écriture pittoresque et figurée, celle des hiéroglyphes. Il est donc vrai de dire que le dessin, comme expression de la pensée, précéda l'écriture ; et, sans être taxé de ramener le monde à la barbarie première, on remettrait à peu près les choses à leur place originelle, si le dessin redevenait, comme l'écriture, une des parties indispensables de l'enseignement public. « Rien autant que l'étude du dessin, continue le même critique, surtout cette étude suivie dans le jeune âge, n'habitue l'esprit à se reposer sur les objets et l'observation à s'y arrêter de manière à fixer dans la mémoire leurs formes générales et leurs particularités (1). » « L'enfant habitué à voir la nature vraie dans ses grandes lignes, dans ses masses, dans son harmonie de proportions et de valeurs, comprend de quelle manière ces grandes qualités sont applicables aux œuvres humaines. Cette étude assure, non pas seulement un bon copiste, mais un intelligent interprète de la nature... » Quelle garantie du succès dans plusieurs carrières honorables, quelle facilité pour la plupart des industries ne procurerait-elle pas à tous, si elle devenait, comme lire, écrire et compter, la condition obligée de tout avenir, de tout établissement ?

Personne ne le conteste ; mais que prétend-on faire pour répondre à un besoin que les circon-

(1) *Op. cit.*, p. 564.

Digitized by Google

stances où nous sommes rendent plus impérieux ? On continuera de faire prendre quelques leçons de dessin aux élèves internes et demi-pensionnaires de nos lycées à partir de la quatrième, et le dessin linéaire demeurera inscrit au nombre des objets dont se compose l'enseignement des écoles primaires dans les villes. Quant à la création dans les lycées d'une division analogue, pour le régime et l'enseignement, aux écoles supérieures instituées en 1833, supposé qu'elle réussisse, et qu'elle n'ait pas le sort de la bifurcation dont elle semble n'être qu'une transformation déguisée, avec la prétention d'en faire oublier les funestes effets, elle ne changera presque rien à ce qui se pratique dans les établissements publics à l'égard du dessin.

Or, l'enseignement du dessin, dans les lycées et dans tous les établissements d'enseignement secondaire, commence trop tard; il occupe trop peu de place dans les occupations ou les distractions de nos jeunes gens pour qu'il en reste, après les études terminées, autre chose qu'un souvenir vague; et, à part les élèves qui se destinent à certaines écoles, il n'en est presque pas qui continuent à se servir du crayon. Le dessin n'étant pas obligatoire dans les examens que la plupart ont à subir, il va de soi qu'on ne le prenne pas beaucoup au sérieux et qu'on le mette de côté dès qu'on le peut. Les regrets qu'éprouvent tous les jours les chefs d'industrie hors d'état de donner à leurs idées l'expression désirable (1) prouvent assez combien a été nul pour eux

(1) De Laborde, *op. cit.*, p. 501

Digitized by Google

sous ce rapport, l'enseignement du collége. Nous avons remarqué, du reste, que les seuls élèves internes ont pris de gré ou de force des leçons (1), et nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'à peu d'exceptions près, l'internat est peuplé d'enfants étrangers à la ville, en sorte que ceux à qui cet enseignement serait particulièrement utile en sont privés.

De plus, on ne dissimule pas qu'en établissant l'enseignement secondaire spécial, on espère ouvrir un débouché facile à ceux qui seront pressés d'engager leurs enfants dans les carrières productives du commerce et de l'industrie, et que cette part faite aux spécialités professionnelles doit engendrer particulièrement des contre-maîtres (2) ; cela posé, les futurs maîtres, toujours parqués dans l'enseignement littéraire, comme il est naturel de le penser, demeureront aussi arriérés du côté du dessin, si l'on ne fait rien pour leur épargner, sous ce rapport, les inconvénients d'une condition relativement plus élevée.

Enfin, il y aurait peut-être aussi quelque modification à apporter à l'enseignement du dessin dans les écoles primaires. Nous ne disons pas que cet enseignement n'y a pas l'importance qu'il doit avoir;

(1) Depuis quelques années, les externes sont admis au cours de dessin moyennant une faible rétribution. Il en est si peu qui profitent de cette mesure, que l'effet peut en être considéré comme absolument nul. Les enfants du dehors qui fréquentent les classes du collége ont, du reste, assez de peine à remplir leurs obligations principales, pour que les parents soient empressés d'y ajouter.

(2) *Revue de l'instruct. publ.*, 7 Septembre 1865.

Digitized by Google

nous reconnaissons d'ailleurs qu'on ne peut tout y enseigner. Mais le dessin linéaire est à peu près le seul que l'on y montre ; et s'il a son utilité, sa valeur, comme écriture figurée de la géométrie, comme étude préparatoire à quelques carrières spéciales, de bons esprits le regardent comme hostile à l'art, perturbateur même des instincts artistiques (1). « N'ayez pas le compas dans la main, disait Michel Ange, ayez-le dans l'œil ; » et, en effet, ajoute M. de Laborde, l'habitude de regarder, le talent de voir valent géométrie et arithmétique; mais, du moment où la règle et le compas entrent dans le dessin, ce n'est plus l'œil qui dirige la main, c'est l'esprit et ses calculs.

L'éminent critique insiste pour que l'on fasse dessiner à l'enfant les objets qu'il a le plus habituellement sous les yeux, et indique les exercices par lesquels son œil et sa main doivent passer pour former l'un et l'autre. On améliorerait, nous n'en doutons pas, l'enseignement artistique de nos écoles, en suivant les vues exposées dans son ouvrage. Nous y renverrons le lecteur.

Cette réforme, plus simple au fond qu'on ne pense et à laquelle des maîtres intelligents et dévoués se prêteront sans difficulté, aura chez nous le particulier avantage de préparer au cours municipal reconstitué les nombreux élèves sur lesquels il a besoin de compter pour obtenir tout le succès désirable. Les parents, heureux de pouvoir faire continuer à leurs enfants l'enseignement artistique com-

(1) De Laborde, *op. cit.*, p. 601.

Digitized by Google

mencé dans l'école primaire, les verront de meilleur œil se porter vers une étude à laquelle l'industrie ouvre des perspectives d'autant plus flatteuses qu'elle-même est appelée à en recueillir les meilleurs fruits (1).

Après avoir déploré les conditions défavorables dans lesquelles se trouve l'art en province et démontré que son sort est entre les mains des administrations municipales, nous avons vu que du soin qu'elles prendront de ses intérêts peut dépendre l'avenir même des villes dont la destinée leur est confiée. Cette considération les oblige à compter l'enseignement artistique au nombre des objets qui réclament leur constante attention. Mais, pour développer le sens artistique latent ou affaibli d'une population et le porter au point que demande le succès de l'industrie, il ne suffit pas de s'en prendre à la jeunesse : il est un enseignement non moins nécessaire, enseignement de tous les jours, de toutes les heures,

(1) Je ne dis rien, bien entendu, de ce qu'on pourrait faire pour stimuler l'ardeur des jeunes dessinateurs de nos écoles, et je laisse à leurs maîtres ce soin qui leur appartient tout entier. Dans une exposition où l'art et l'industrie devaient se donner fraternellement la main, en attendant qu'une alliance plus intime fasse des deux choses une seule, les maîtres d'école ont été invités à exposer les œuvres de leurs jeunes élèves, et la longue suite de ces croquis, dus au crayon d'artistes de 15 ans, tapissant les murs du palais des Champs-Elysées, a été comparée « à un long pavage d'excellentes intentions dans un enfer que Dante n'a pas décrit et où s'accomplirait la destinée des damnés du dessin linéaire. » Ce n'est assurément pas avec des visées aussi ambitieuses qu'on relèvera l'enseignement artistique des écoles, et ce n'est pas en abaissant jusque là les expositions d'art que l'on fera monter plus haut le niveau du goût public, non plus que l'idée que l'on pourrait concevoir de nos arts.

Digitized by Google

qui s'adresse à tous les yeux, à tous les esprits, particulièrement à ceux que l'âge et la réflexion, même avec des lumières ordinaires, rendent capables de juger de ce qu'ils voient. Et ici je n'entends pas parler uniquement du peuple. Il est moins indifférent aux arts qu'on ne le pense; l'insouciance sur ce point n'est pas où on le croit. Qu'on interroge, par exemple, ceux qui visitent nos musées de province aux jours d'ouverture, et l'on sera bientôt convaincu que le désir de voir de belles choses y attire l'homme du peuple, et qu'un certain plaisir l'y retient, tandis que le hasard ou l'ennui y conduit la plupart du temps l'industriel et le commerçant. Combien n'en voyons-nous pas de cette dernière classe, habitant la ville depuis longues années, et qui nous avouent, au sortir de la bibliothèque ou du musée, que leur visite est la première et qu'ils n'avaient pas soupçonné ce qu'ils pouvaient être l'un comme l'autre! Ce n'est pas dans la foule, je le répète, que l'on trouvera de la résistance à l'enseignement des arts; on peut dire même que si l'accès de jouissances réservées autrefois à quelques-uns lui est ouvert, elle est éminemment disposée à en tirer profit.

Ce désir de voir de belles choses, dont nous parlions tout-à-l'heure, est, en fait de goût, ce que la crainte est à la sagesse; c'en est le commencement, puisque cette vue même éveille le sentiment du beau, et que le goût s'acquiert par la fréquentation habituelle d'objets où le beau a mis son empreinte, par l'observation qui en fait discerner les qualités, comme elle fait remarquer les défauts de ceux qui ont le caractère opposé. C'est donc par là que se fera l'édu-

Digitized by Google

cation artistique à laquelle tous sont appelés. Or, ainsi que le disait naguère au corps législatif un homme que des travaux accomplis dans l'intérêt des arts ont signalé entre les premiers (1), les administrations ont à leur disposition deux moyens pour y travailler, les embellissements exécutés dans les villes et la création de musées. Parlons d'abord des premiers, et parlons-en avec le désir d'être utile. Le mot qui sert ne flatte pas toujours; mais la sincérité peut plaire encore, alors qu'elle est exempte de passion et du mesquin amour de censurer.

VII.

Des embellissements dans les villes.

L'exemple du bien est le premier devoir de quiconque est en possession de tracer aux autres la voie, et en fait d'art, l'exemple consiste principalement à ne placer sous leurs yeux que des constructions irréprochables du côté du goût, des conceptions qui se recommandent autant par la parfaite raison du plan et par l'accord des parties que par le choix des formes. Et ici je m'adresse à tous ceux qui exercent une influence quelconque sur le goût public, administrations, chefs d'industrie, hommes à qui leur fortune permet le luxe des constructions, architectes publics et privés ; mais le devoir des administrations est incomparablement plus impérieux et plus élevé, à cause de la responsabilité qui s'attache

(1) M. Ach. Jubinal. Séance du 20 Juin 1865.

Digitized by Google

à tous leurs actes et du caractère public des travaux exécutés sous leur direction.

On disait, au Moyen-Age, « qu'on ne doit pas mettre la main aux ouvrages de la commune, si l'on n'a pas le projet de les faire correspondre à la grande âme que composent les âmes de tous les citoyens unis. » A part l'emphase propre à la langue et au pays, cette phrase, que j'emprunte à une délibération du conseil de Florence en 1294, est l'expression vraie de ce patriotisme profond sans lequel l'esprit municipal est sans vigueur. « Athènes sous Périclès, et Rome sous le premier Scipion, remarque à ce propos M. Taine (1), n'avaient pas des sentiments plus fiers. » Sans être Rome, Athènes ou Florence, la plupart de nos cités françaises n'auraient pas de peine à justifier d'un semblable respect pour la chose publique, et pour peu qu'elles aient une histoire, il ne faudrait pas fouiller bien loin dans leurs archives pour en trouver des exemples. Mais qu'est-il besoin de preuves écrites, là où trois époques caractérisées de l'art ont laissé des monuments tels que la cathédrale de Reims, son hôtel-de-ville et sa place Royale ?

Pourquoi, du reste, serait-ce prendre les choses de trop haut que de proposer à nos cités modernes des exemples empruntés à une époque et à une contrée où l'industrie, dans toute sa prospérité, fournissait de glaces, de papier, d'étoffes de laine et de soie le monde entier ; où des négociants habiles étaient les princes de la finance avant de devenir les grands citoyens que les villes se donnaient pour

(1) *L'Italie et la vie italienne.* Revue des Deux-Mondes, 1866.

Digitized by Google

chefs ? Est-ce que l'essor donné de nos jours à l'industrie ne justifie pas dans une certaine mesure des rapprochements de ce genre ?

Les cités dont la prospérité commerciale a doublé ou même porté plus haut l'importance numérique, ont vu croître leurs ressources dans la même proportion, et il leur a été permis de satisfaire ainsi aux nécessités amenées par de nouveaux besoins, et à l'obligation d'améliorer, en le renouvelant et l'étendant même, l'héritage que le passé leur avait laissé. Ai-je besoin d'ajouter que les beaux - arts étant, ainsi qu'on l'a dit, la gloire d'un grand règne, l'honneur d'attacher son nom à de grands travaux devait tenter plus d'une administration ? Aussi bien, la ville de Paris n'est-elle plus seule à entendre dire que jamais les administrations n'ont autant bâti, planté, aligné. Jamais, en effet, celles-ci n'ont eu plus fréquemment en mains l'occasion de déployer ce désir passionné, cette intelligence du bien et du beau qui est une de leurs obligations et qui peut leur faire un nom dans l'histoire d'un pays.

Mais, qu'on veuille bien le remarquer, la gloire qui s'attache au nombre des travaux dure peu ; elle ne s'étend pas au-delà de la génération qui les a vus s'exécuter ; les œuvres qui se distinguent par un véritable mérite seules attachent à elles l'attention des siècles, et demeurent les irrécusables témoins du génie de ceux qui les ont accomplies. Si vous bâtissez, si vous plantez pour le besoin du moment, sans souci des règles du beau et surtout des convenances, ce que vous aurez fait subsistera peut-être, puisqu'on ne change pas aussi facilement un monument vicieux qu'un mauvais règlement, ainsi que l'a remarqué

Digitized by Google

ingénieusement M. le comte de Laborde, mais l'avenir ne vous en saura nul gré.

En fait d'embellissements, le bon marché apparent des travaux est une source féconde en illusions ; la mode en est une autre. Faites bien et peu, si vos ressources sont restreintes ; il sera sage encore de faire très-bien et en moins grande quantité, si vous êtes en possession de ressources abondantes.

Il est admis généralement que tout est pour le mieux, quand l'édifice, quel qu'en soit le style, s'élève et se termine comme par enchantement, quand les dépenses répondent aux devis (1). Nos pères, moins pressés de jouir pour eux-mêmes et plus désireux de laisser des monuments qui nous servent et dont nous puissions être fiers, ont su concilier les exigences financières avec des conditions d'un autre genre : imitez-les.

Vainement vous m'objecterez que des travaux d'utilité ne sont pas des monuments de luxe, et qu'à ce dernier genre n'appartiennent pas nécessairement toutes les constructions élevées aux frais des villes. Les anciens, vous l'avez vu, ne connaissaient pas ces distinctions parcimonieuses ; et ne savez-vous pas, d'ailleurs, que l'art a des règles communes à tous les genres, comme il en a de particulières pour chacun d'eux, pour le plus simple et pour celui où la magnificence est de mise ?

Ce n'est pas, croyez-le, une sage économie que celle qui vous empêcherait de donner à chaque chose le milieu qui lui convient. Si vous avez à la

(1) De Laborde, *op. cit.*, p. 203.

Digitized by Google

fois un jardin à créer et une statue à élever, donnez à la statue la place qu'elle demande et au jardin la fontaine qui en sera l'ornement naturel.

N'oubliez pas surtout que l'unité est la condition essentielle et fondamentale de toute œuvre sérieuse. De nos jours, il est vrai, l'on prétend quelquefois avoir fait un édifice irréprochable, du moment qu'il plaît par son aspect général, et l'on se rit volontiers des puristes, dont l'œil exercé compte, quand on les peut nombrer, les incorrections qui s'y entassent. Mais les lois du goût subsistent en dépit des injures qu'on leur prodigue. L'assemblage incohérent de tous les styles, de toutes les idées, de toutes les formes, finit par n'être qu'une preuve d'impuissance, et s'il en sort quelque chose qui approche du bien, le hasard a tout le mérite du succès.

Chez nous, dit M. de Lasteyrie (1), lorsqu'on construit un édifice quelconque, ceux qui doivent s'en servir sont toujours les derniers que l'on consulte. Cette remarque est plus vraie qu'on ne pense. Les fabriques paroissiales envahies par l'autorité civile et de plus en plus livrées à l'omnipotence des architectes en savent sur ce point plus long que je ne pourrais dire : de là des dispositions intérieures qui gênent les mouvements ou blessent les convenances, un ameublement mis à la réforme aussitôt qu'essayé, et des conséquences dont les fâcheux effets ne sont atténués qu'à prix d'argent ou restent irréparables.

Autrefois, on croyait qu'il y avait des formes de

(1) *Travaux de Paris*, p. 127.

Digitized by Google

construction propres à telle ou telle destination. Aujourd'hui, l'on vous dira qu'un poste de douane, une porte de ville peuvent recevoir indifféremment la figure d'un châlet, d'un temple grec, d'un kiosque, ou de n'importe quoi, suivant le caprice du moment. Autrefois, dit encore le critique que je citais en dernier lieu, on faisait des boulevards bordés de contre-allées, et non des allées bordées de boulevards ; autrefois aussi, aux avenues de grands arbres on alliait un vieux parterre français (1). Les architectes qui suivent ou qui font la mode ont changé tout cela ; ils raffolent surtout de jardins anglais ou plutôt chinois, et de leurs puérilités bourgeoises : « Ils en ont mis partout. » Avant de vous rendre à leurs conseils, voyez s'ils sont dans le vrai, et en y restant vous-mêmes, vous apprendrez au peuple à se maintenir aussi dans la raison.

Une ville enfin a ses jours de fête et d'apparat qui doivent trancher par une certaine recherche sur le cours ordinaire et monotone de son existence. Nos pères, en intéressant l'art au luxe occasionné par les fêtes officielles, faisaient ainsi l'éducation du peuple et formaient son goût. Ne pourrait-on faire concourir au progrès de l'art l'argent que l'on dépense en lampions et en drapeaux? Ne pourrait-on donner un cours moins uniforme à la joie publique? Si la science du tapissier ne peut arriver à des combinaisons bien variées en multipliant les morceaux d'étoffe aux trois couleurs, pourquoi ne chercherait-on pas ailleurs des inspirations? J'ai parlé de lampions : ils s'en vont eux-

(1) *Ibid.*, p. 187.

Digitized by Google

mêmes, hélas ! pour faire place à des cordons d'une lumière plus vive, plus abondante, celle des becs de gaz multipliés à l'infini ; c'est un mince avantage, si l'art ne tire aucun parti de ces cordons de lumière. Or, comment l'espérer ? les tuyaux sont placés à demeure, et voilà l'illumination pétrifiée pour longtemps ! Qui me rendra donc les lampions fumeux ? Leur lumière tempérée s'accordait mieux avec le calme de la nuit ; ils se prêtaient à toutes les formes et suivaient le caprice du moment, s'accrochant en long et en large aux saillies des édifices, ici en ligne, là en masse compacte, marquant, par la durée de leurs feux successivement éteints, le moment de la retraite et du repos, sans dépendre d'un allumeur qui, d'un tour de main, supprime brutalement la lumière et plonge tout dans les ténèbres.

VIII.

Des musées.
Ce que devrait être celui de Reims.

Dans un discours auquel nous avons fait allusion plus haut, M. Ach. Jubinal, parlant des moyens d'éveiller le sens artistique dans les villes, reconnaissait que le zèle des administrations pour les embellissements n'avait pas besoin d'être excité. Il n'en était pas de même, à ses yeux, d'un moyen non moins efficace de former le goût public, celui d'établir des musées. L'ardeur des municipalités à créer des dépôts d'art, quand elles n'en ont pas, ou à agrandir ceux qu'elles possèdent, avait besoin, selon lui, d'être stimulée, non moins que l'empressement du gouvernement à favoriser la multiplication de

Digitized by Google

ces foyers d'étude par des dons intelligents et par d'autres moyens dont il dispose. Le spirituel député s'applaudissait hautement enfin des résultats dus, sous ce rapport, à ses conseils dans le pays qu'il habite, et nous ne pouvions nous empêcher, en lisant cette chaleureuse harangue, d'estimer heureux l'homme en possession d'une telle influence.

La nécessité d'un musée à Reims n'a peut-être pas besoin d'être démontrée après ce que nous avons dit de l'état des arts dans cette ville et des grands intérêts qui se rattachent à leur avenir. On a dit que les musées sont les bibliothèques de l'art (1); ils tiennent, en effet, une place importante dans son enseignement, les écoles municipales de dessin peuvent les regarder comme leur complément; et, pour qui admet la nécessité des unes, les autres ne peuvent paraître moins indispensables.

Pourquoi ne rappellerais-je pas, à l'égard des musées de Paris, les recommandations adressées aux chefs des établissements universitaires par un ministre à qui rien n'est indifférent de ce qui tend au développement intellectuel de la jeunesse (2)? Les promenades des élèves y seront désormais fréquentes, et leur attention doit y être soutenue par les explications de maîtres intelligents. Il serait inconséquent de faire moins pour la jeunesse de nos villes qu'on ne fait à Paris pour celle qu'on y élève.

Le sculpteur Corot, rapporte M. le comte de Laborde, apprenant à Rome, en 1815, qu'on dépouil-

(1) De Laborde, *op. cit.*
(2) En Décembre 1864.

Digitized by Google

lait nos musées, s'écria : « Où donc irai-je promener le dimanche ? » Dans cette exclamation douloureuse, c'est l'homme du monde, le Parisien qui parlait, plus que l'artiste. Si insignifiant que soit le musée de Reims, la population qui s'y porte par centaines, pendant l'après-midi des dimanches d'hiver, le compte au nombre de ses jouissances et de ses distractions. Il a donc sa raison d'être, même à trois heures des grandes collections de Paris, sinon pour ceux à qui les voyages ne coûtent pas, du moins pour ceux en nombre infiniment plus grand et dont il faut bien tenir compte, qui connaissent à peine par ouï-dire les palais du Louvre et du Luxembourg, et qui, dans les quelques heures qui séparent l'allée et le retour d'un train de plaisir, ne peuvent voir de Paris que ses places et ses rues.

Ayons donc notre Louvre, dirai-je encore avec M. de Laborde, assez voisin pour que nous puissions le visiter à loisir, assez complet pour que cette visite soit pour tous aussi instructive qu'attrayante.

Cela dit sur l'utilité incontestable des musées, nous chercherions vainement à dissimuler que depuis qu'un magistrat (1) franchement désireux de remonter le niveau intellectuel de notre ville et activement secondé par un de nos plus vaillants prédécesseurs, a pris à tâche le rétablissement de celui de Reims, on s'est à peine occupé de lui, et qu'il est tel à peu de chose près qu'on l'a vu au moment de son ouverture en 1840. Si le local étroit qui lui est consacré ne pouvait être agrandi, il était

(1) M. de Saint-Marceaux.

Digitized by Google

possible du moins d'en améliorer le contenu, et le budget municipal aurait pu quelquefois nous venir en aide (1) pour remplacer des toiles sans valeur par des œuvres plus dignes d'être offertes à l'étude des artistes et à la curiosité des visiteurs. Enfin, quoique ce dépôt artistique ait nécessairement la moindre part dans notre sollicitude, nous serions presque honteux d'avoir obtenu si peu pour lui, si une circonstance récente ne nous avait permis d'espérer mieux de l'avenir. M. le maire, en effet, déclarant, à l'ouverture de la session municipale, que l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville permettra dans peu de faire une part plus large aux arts, nous ne pouvons qu'applaudir à ce double dessein. Puisse le budget artistique de la ville prendre aussi d'autres proportions en raison du local agrandi qu'on nous prépare !

Toutefois, que les partisans d'une sage économie se rassurent. L'accroissement du Musée est moins qu'on ne pense de nature à grever les finances municipales.

Mais de quoi, dira-t-on, composer ce Musée que vous voulez agrandir ? Par quoi voulez-vous qu'il attire la curiosité, tant qu'on n'y verra pas d'œuvres en renom, de ces toiles qui font la réputation d'une collection, qui forcent l'étranger à se détourner de sa route et à s'arrêter ? Leur haut prix les rend aujourd'hui inabordables, et les modiques ressources du budget d'une ville qui a tant de charges de toutes

(1) La Ville dépense, bon an, mal an, de 300 à 500 fr. pour le Musée, y compris les frais d'entretien, nettoyage, achats de rideaux, etc.

Digitized by Google

natures ne sauraient y mordre. On ne voit pas souvent, en plusieurs centaines d'années, que la victoire mette à la disposition d'un conquérant tous les musées de l'Europe et lui permette, après avoir enrichi le Louvre des principaux chefs-d'œuvre, d'en avoir encore de reste pour des musées de province tels que ceux de Nantes, Lyon, Dijon, Rouen, Toulouse, etc., à plus forte raison tels que celui de Reims. Il arrive rarement aussi que le gouvernement se fasse acquéreur d'une collection semblable à celle du comte Campana, pour la partager entre tous les musées de France, et plus rarement encore que chacun d'eux ait à se louer de la part qui lui est échue. Quant à la faveur dont le musée d'Amiens vient d'être l'objet, c'est un fait qui peut passer pour unique : à moins d'en croire les indiscrétions de M. Jubinal, le Louvre n'a pas deux fois une vingtaine de tableaux de valeur dont il puisse se défaire pour en enrichir une ville, même à titre de dépôt.

J'en suis d'accord ; aussi n'ai-je aucune ambition de ce genre pour le Musée de Reims. Je n'ose croire non plus, avec le député que je viens de nommer, que la province, qui paie les richesses contenues dans les musées de l'Etat, puisse être appelée à jouir pour elle-même d'une partie de ces richesses : un partage si équitable n'est-il pas une utopie ? Tout ce que je souhaite donc à notre Musée, c'est de redevenir ce qu'il a été, c'est de rentrer en possession des objets d'art qu'il devait à de très-regrettables évènements, il est vrai, et dont la perte fut, à son tour, une spoliation aussi inintelligente qu'injuste. Quelques mots d'explication sont nécessaires pour faire comprendre ma pensée.

Digitized by Google

Quand éclata la Révolution, dit M. de Chenevière-Pointel (1), tout ce qu'il y avait de tableaux ou de sculptures en province, était scellé aux rétables des églises ou aux murs des couvents et des grandes habitations. Elle renversait les autels, transformait les églises en écuries, saccageait les demeures religieuses ou nobles, et en jetait les ornements par les fenêtres. Les ramassa qui osa. Cette rage de destruction passée, ce qui lui avait échappé fut recueilli et trouva un refuge dans les musées, asile heureusement ouvert à ces épaves de l'art qui ne paraissaient plus devoir édifier les chrétiens et ne pouvaient plus servir qu'à instruire le peuple et à former son goût.

La Convention, devenue elle-même moins incendiaire, et éclairée sur les dévastations que le prétexte de patriotisme avait couvertes jusque là, par le rapport que lui fit Grégoire au nom du comité de l'instruction publique, mit un terme au vandalisme par des mesures de conservation. La plus efficace de ces mesures fut la formation officielle de musées aux chefs-lieux de districts, de dépôts d'objets d'art sauvés du sac des édifices religieux ou civils détruits, et dont le gouvernement s'était arrogé la propriété. Reims, signalé dans le rapport à la Convention pour avoir laissé « mutiler un tombeau d'un beau travail et traîner sur les marches d'un escalier un tableau de Thaddée Zucharo, » lui dut peut-être de s'arrêter dans la voie désastreuse où le poussaient la fureur de quelques hommes et l'insouciance de ses adminis-

(1) *Op. cit.*, t. I, p. XIV et *passim*.

Digitized by Google

trateurs. Le conseil général du district, mis particulièrementen cause par le rapporteur, fit une enquête, et bientôt on sut qu'un mausolée provenant du chœur de Saint-Pierre-les-Dames et plusieurs pièces de tapisserie avaient été vendus, que le concierge d'une maison religieuse et l'acquéreur d'une église s'étaient emparés de tableaux qui en provenaient, qu'un citoyen L*** avait poussé la fureur du vandalisme jusqu'à acquérir nombre de tableaux de dévotion, uniquement pour les détruire (1). Cela se passait en l'an III, et il n'existait déjà plus que d'informes débris des magnifiques vitraux de Saint-Pierre-le-Vieil et des bas-reliefs qu'on remarquait dans cette église et dans celle de Saint-Symphorien.

La fermeture des sociétés populaires mit en défaut bientôt après la vigilance à peine éveillée du conseil de district, et ce ne fut pas sans difficultés que le conservateur du Musée parvint à tirer de dessous les décombres amoncelés à cette occasion les plus belles tapisseries de la cathédrale dont les clubs avaient fait litière ; il réclama longtemps sans l'obtenir, pour la nombreuse collection de ce genre que possédait le dépôt, un local plus convenable que l'humide sacristie du Temple et un recoin obscur de l'hôtel-de-ville. Cependant l'étroite chapelle des Magneuses et l'une des salles de l'hôtel-de-ville transformées en musées ne suffisaient pas aux tableaux et aux objets d'art qu'on y avait entassés et dont un petit nombre seulement pouvaient être exposés à la

(1) Rapport de l'abbé Bergeat, conservateur du Musée, cité par M. Paris, *Toiles peintes et Tapisseries*, introduction, p. LXXXI.

Digitized by Google

vue du public. Le décret de Brumaire an IV, qui rendait aux hôpitaux leurs biens, commença à y faire quelques éclaircies. En l'an V, les habitants du quartier Saint-Jacques obtinrent, à titre de prêt, le grand tableau de la Trinité qui provenait de l'archevêché et le grand crucifix de Saint-Pierre-le-Vieil, et ceux du quartier Saint-Maurice quelques tapisseries et tableaux (1). Néanmoins, en l'an X, le Musée communal méritait encore d'être visité, et son zélé conservateur, M. Bergeat, en publiait le livret (2) comprenant seulement 111 numéros exposés à l'hôtel-de-ville.

Ce n'était guère la peine, car le démembrement du Musée allait incessamment commencer. Un chef d'institution justement respecté (3) obtient, d'abord en l'an XI, pour le pensionnat de Saint-Denis, et conserve ensuite pour le collége et Saint-Marcoul, plusieurs tableaux ; puis un vol d'objets précieux, mystérieusement accompli par des personnages dont le nom n'a jamais été prononcé, dégoûte les administrateurs et le conservateur lui-même de continuer leurs soins à un établissement auquel chaque jour enlève de son intérêt ; enfin, sa ruine est consommée par l'arrivée à peu d'intervalle de deux circonstances, la réouverture des églises, d'une part, et de l'autre, la nécessité pour la ville de ménager un local à la

(1) M. Louis Paris (*Toiles peintes et Tapisseries*, introd., p. LXXXIII) a publié les pièces relatives aux deux premiers objets. Voir aux *Pièces justific.* la demande qui concerne Saint-Maurice.

(2) *Indication des tableaux exposés au salon de peinture du Musée de Reims et explication des sujets.* — Reims, Le Batard, an X.

(3) L'abbé Legros.

Digitized by Google

bibliothèque, que l'arrêté ministériel du 10 Brumaire an XIII (1804) déclarait sa propriété.

De toutes les églises qui avaient illustré notre ville, cinq seulement restaient debout. Pas une d'elles qui ne portât la trace des dévastations des premières années de la Révolution, ou des destinations honteuses qui leur avaient été par la suite infligées. On essaya de faire disparaître ces déshonorants stigmates en y accumulant les tableaux du Musée. Ce fut à qui en obtiendrait le plus. « Dans la ferveur de la réaction religieuse, dit, à ce propos, M. L. Paris, il suffisait de se dire catholique et paroissien de telle église pour obtenir de l'agent municipal, ex-patriote en passe de devenir marguillier, les tableaux, les reliquaires, les ornements au choix... Forcé dans ses attributions, le conservateur ne songea plus qu'à systématiser la ruine du Musée, à régulariser le mode du dépouillement du dépôt dont il avait consenti à reprendre la garde,... et l'on soumit à des manières de formalités les restitutions ou dons qu'on était pressé de faire aux solliciteurs catholiques. Puis, sous prétexte que la mairie avait besoin de toutes les salles de l'hôtel-de-ville, chacun se hâta d'offrir son cabinet, son salon pour recueillir les choses dont on semblait embarrassé (1). » C'est ainsi qu'un sous-préfet économe de son bien, et qui a laissé dans nos souvenirs plus d'un trait de ce genre, parvint à meubler ses appartements sans bourse délier ; que le président du tribunal put orner la salle d'audience de tapisseries et de pein-

(1) *Notice sur l'Ecole et le Musée*, p. 35 et sq.

Digitized by Google

tures , et un honorable citoyen emporter deux grands tableaux pour l'église du village où il avait sa campagne (1). Le reste alla se perdre dans les bureaux et les greniers de la mairie, dont les employés (2), et, dit-on, aussi les administrateurs crurent rendre service en réunissant chez eux quelques débris trouvés à leur gré. En quelques jours furent vidées les salles et dépendances du Musée.

« Quand, de nos jours, continue M. Paris, l'administration municipale, songeant à reconstituer le Musée, fit un appel aux fabriciens des églises qui, avec de très-légitimes restitutions, avaient reçu sous la forme *du dépôt et avec promesse de réintégrer, à la première réquisition*, une foule d'objets qui ne leur appartenaient pas, chacun fit la sourde oreille, répondit évasivement ou par des fins de non recevoir. »

Tout ceci, je le répète, est l'exacte vérité. Notre estimable prédécesseur n'a pas chargé le tableau, il a plutôt adouci les couleurs. Qu'on en juge par la réponse que les fabriciens d'une paroisse n'ont pas craint de faire aux réclamations du maire, que « l'ameublement de leur église était un dépôt dont *ils* ne pouvaient disposer. » Le motif est curieux, surtout allégué au déposant, pour garder son bien,

(1) M. Paris (*Tapisseries et Toiles peintes*, introduction) a publié quelques-unes des pièces qui constatent ces faits.

(2) En 1845, M. Paris racheta à la vente de M. Delacombe, receveur municipal, deux beaux paysages d'Hackaert. Beaucoup d'autres tableaux ne sont rentrés au Musée qu'après avoir passé par la boutique des revendeurs. De tous les objets délivrés au sous-préfet et au président du tribunal, on n'a absolument rien pu retrouver.

Digitized by Google

pour se maintenir en possession d'objets que les édifices religieux tiennent de la complaisance de l'administration municipale et à titre de prêt seulement. A ces fabriciens timorés, qui n'osent toucher aux objets dont ils sont les simples conservateurs, on demandera, peut-être, comment ils ont pu recevoir, s'ils n'ont pas qualité pour rendre ; la différence des législations et des temps sera leur excuse bonne ou mauvaise. Du moins, comment s'y prendront-ils, quand l'occasion s'offrira de les vendre, de les troquer, d'en faire commerce, en un mot ; ici, pour satisfaire un curé en quête d'une statue, d'une croix ; là, pour obéir au caprice d'un amateur désireux d'augmenter ses collections de tel ivoire, de telle œuvre de dinanderie ; ailleurs, sous prétexte d'améliorer le mobilier servant au culte et de substituer à des objets vieillis et hors de service d'autres d'un goût plus moderne ? On sait trop bien ce que deviendront alors leurs scrupules. Jetons maintenant un regard sur le sort réservé aux objets d'art laissés aux mains des fabriques, et sur le soin qu'elles en prendront.

En 1830, M. Vitet, rendant compte d'une visite qu'il avait faite à la cathédrale de Reims, se plaignait de ce qu'un fragment de tapisserie de l'histoire de Clovis garnissait la loge occupée par un sonneur de cloches dans l'une des tours, et on lui promettait d'enlever promptement et de conserver avec soin cette précieuse relique. Trois ans après l'impression du rapport de l'éminent archéologue, le fragment de tapisserie était encore cloué aux parois de la logette du sonneur. Qui de nous n'a vu, jusqu'à ces dernières années, une tapisserie de la

Digitized by Google

même suite appliquée comme doublure à la porte principale de l'église, pour défendre les fidèles contre le froid, fixée, à cet effet, à grand renfort de clous, et pliée de droite et de gauche pour se prêter aux dimensions de l'espace qu'elle devait couvrir?

Puisque je parle de tapisseries, il me sera permis de demander comment les paroissiens de Saint-Jacques ont traité l'une des deux pièces que leurs prédécesseurs avaient consacrées à la gloire de leur patron (1) ; ce que ceux de Saint-André ont fait pareillement d'une tapisserie qui leur fut confiée en 1804 (2). Mais, à la cathédrale même, si l'on est aujourd'hui plus soucieux de pareils objets et si l'attention et les soins intelligents ne leur manquent pas, grâce au digne ecclésiastique qui a la garde du trésor et du mobilier de cette église (3), ne semble-t-il pas qu'on voudrait être débarrassé des tapisseries, tant on a de peine à savoir où et comment les placer, les accrochant aux murailles des basses-nefs tantôt à une hauteur, tantôt à une autre ; les décrochant un jour, parce que les voix de MM. les chantres semblent ne pas s'en accommoder ; un autre, parce

(1) Une de ces tapisseries, dont le sujet principal est la vocation de saint Jacques, est conservée dans la sacristie. L'autre représentait le sermon sur la montagne. Nous avons retrouvé, il y a peu de temps, dans le cabinet d'un amateur qui les tenait de la générosité d'un fabricien, des médaillons qui ont fait partie de l'encadrement de cette dernière.

Une troisième tapisserie représentant un fait de l'histoire sainte avait été prêtée à la même paroisse. (V. PARIS, *Toiles peintes*, introduction, p. LXXXV) ; elle a disparu,

(2) Elle représentait six sujets empruntés à l'Ancien-Testament. (*Ibid.*)

(3) Mon confrère à l'Académie, M. l'abbé Cerf.

Digitized by Google

qu'un haut personnage a trouvé que ces tentures sont trop passées de couleur pour qu'on les étale au risque de dissimuler en quelques points les lignes architecturales. Peu après cette décision qui semblait définitive et sans appel, les tapisseries, repliées et remises au rebut, croyaient y dormir toujours, mais voilà qu'un beau matin, comme des oiseaux de passage qu'oblige à se déplacer successivement le froid ou le chaud, elles sont emportées par je ne sais quel souffle à l'étage supérieur; et clouées là, elles défient l'œil le mieux exercé, qui ne sait ce qu'il voit le long des murs de l'étroite et obscure galerie. Cette migration ne sera probablement pas la dernière (1). Si, chemin faisant, elles pouvaient revenir au Musée et s'y arrêter, elles ne s'en porteraient pas plus mal. Leurs fréquents voyages prouvent qu'elles ne se sont encore trouvées nulle part à leur place, et assurément personne ne prétendra qu'elles soient mieux qu'ailleurs là où un dernier caprice les a confinées.

A Saint-Remy, où le goût des vieilles choses a toujours trouvé, nous aimons à le dire, un louable empressement, on a eu le bon esprit d'étaler les magnifiques tentures de la vie de saint Remy sur les murs des sacristies, dont le long développement permettait cette disposition. Non content de cette première galerie, on a fini par s'en faire aussi une de

(1) Depuis que ceci est écrit, les tapisseries ont été confiées à MM. Aug. Marguet et Ad. Dauphinot, qui les ont photographiées. Après cette opération, dont la réussite est digne de tous les éloges, les tapisseries ont été repliées et empilées de nouveau dans une sacristie.

Digitized by Google

peinture, et, en attendant, on a disposé avec tout le soin que les amateurs pouvaient désirer une partie du mobilier que l'on tenait de l'ancien Musée, dans des armoires, ainsi qu'on le fait dans un dépôt d'objets d'art bien organisé. Quelle autre dénomination pourrait-on donner, en effet, je ne dis pas à d'anciens ornements, mais aux émaux aujourd'hui sans emploi, qui revêtaient ci-devant des châsses modernes, il est vrai, et par elles-mêmes insignifiantes? Quelle autre dénomination donner à des objets cédés par erreur aux importunités d'un fabricien ignorant, sous prétexte de servir au culte, et qui ne sauraient lui être d'aucun usage, tels qu'un manuscrit de la bibliothèque, un missel à l'usage de Fontevrault, ni romain, ni rémois par conséquent, dont l'un des plats présente cette particularité que l'émail dont il est revêtu fait partie d'une suite conservée au Musée ?

Je parlais tout-à-l'heure des tapisseries : les toiles peintes de l'Hôtel-Dieu sont-elles plus heureuses ? Il faut savoir d'abord en quelle estime sont ces curieuses tentures auprès des bonnes religieuses qui en ont la garde. Vous essaieriez vainement de leur persuader qu'elles peuvent être bonnes à autre chose qu'à couvrir les murs de leur cloître les jours de procession, et encore... leur préféreraient-elles pour cet emploi des tentures de couleurs vives, voire même des draps blancs pris à la lingerie, s'il n'était que les coins de ces derniers s'accommoderaient moins bien des clous destinés à les fixer à la muraille. N'attendez pas d'elles beaucoup de respect pour de vieilles friperies. Celles-ci ne sont-elles pas trop heureuses qu'on les tire, chaque année, de leur

Digitized by Google

poussière pour leur faire prendre l'air un jour durant ? Et pourquoi vous étonner si, depuis que M. Vitet obtenait de l'autorité qu'on les roulerait sur des stores, de manière à les étaler et les replier à volonté et sans trop les fatiguer, rien n'a été fait pour réaliser cette promesse ? C'est l'administration, c'est le sous-préfet qui prenait cet engagement, et on y joignait celui que les tapisseries et toiles peintes seraient mises en dépôt à l'hôtel-de-ville. « Si ce projet se réalise, ajoutait le rapport, la ville de Reims, qui aujourd'hui n'a pas de musée, se trouvera tout-à-coup en possession d'une des plus riches et des plus précieuses galeries qu'il y ait dans nos départemens. » Cette conclusion du savant inspecteur des monuments contenait une idée excellente : nous ne voyons pas qu'on y ait donné la moindre suite. S'il est permis de douter que les fabriques de Notre-Dame et de Saint-Remy aient jamais été disposées à faire la concession dont parle M. Vitet, nous regardons comme certain que l'administration des hospices s'y fût prêtée de meilleure grâce. Nous avons vu le peu d'usage qu'on fait à l'Hôtel-Dieu des toiles peintes. Leur cession se ferait, du reste, par réciprocité de la générosité avec laquelle le conseil de ville a lui-même abandonné, en 1831, les tableaux placés dans les chapelles des maisons hospitalières dont il pouvait exiger la restitution.

Nous ne faisons pas de doute que l'on n'obtienne pleine satisfaction sur ce point, dès qu'on le voudra. La question des tableaux offrira peut-être plus de difficultés, bien que le droit de la ville, en ce qui les concerne, soit on ne peut plus clair.

Nous avons vu de quelle manière ils sont entrés

Digitized by Google

dans nos églises, soit à l'époque du concordat, soit avant. Ceux de nos concitoyens qui furent les promoteurs ou les instruments de cette mesure s'en applaudirent naturellement, sans beaucoup s'inquiéter du résultat de leur activité à détruire le Musée.

Assurément la restitution eût été des plus justes, s'il se fût agi de replacer ces tableaux aux lieux pour lesquels ils avaient été faits ; il eût été intelligent, je le concède encore, de l'étendre à ceux qui pouvaient utilement concourir à l'édification, fût-ce même à l'ornement des édifices rouverts. Peut-on dire que l'on se soit renfermé dans ces sages limites, lors de la dispersion des tableaux du Musée et de leur distribution aux édifices religieux ou autres ? Non, évidemment ; le caprice y fut la seule règle ; ils entrèrent dans nos églises en foule, pour ainsi dire, sans choix, sans discernement de ce qui convenait à tel ou tel édifice, à telle place ou à telle autre, de ce qui était restitution pour cette église ou spoliation pour cette autre, sans préoccupation de rétablir dans une des paroisses conservées une suite qui avait existé dans une église détruite, de ce qui pouvait être considéré comme objet du culte ou de ce qui n'y avait trait qu'indirectement. C'est ainsi qu'une portion des tableaux peints par Hélart pour le couvent de Saint-Pierre est à la cathédrale, une autre à Saint-Jacques ; c'est ainsi que cette dernière église est en possession du grand tableau de la Trinité qui appartenait à l'archevêché ; que les églises Saint-Remy et Saint-Maurice regorgent, à en être embarrassées et ne savoir où les mettre, des tableaux de toute provenance, parmi lesquels des suites commencées dans l'une des deux églises finissent dans

Digitized by Google

l'autre, parmi lesquels aussi il y a des tableaux purement historiques quant au sujet, d'autres d'un style très-mondain et que Boucher n'eût pas désavoué.

Ces tableaux, auxquels les fidèles sont indifférents, ceux qu'on ne peut accrocher sans couvrir une colonne ou une galerie, sans raccourcir l'archivolte des arcades, briser les lignes et détruire l'harmonie de l'édifice, ceux que l'on peut considérer comme des œuvres magistrales de tel artiste, et que l'on ne saurait placer à leur jour ou à la hauteur convenable dans une église, est-ce qu'ils ne seraient pas mieux dans un musée ?

Vous voulez donc, me dira-t-on, dépouiller les édifices religieux et les rendre nus et froids comme les temples protestants ? Loin de moi cette pensée. Il me sera permis de faire, après M. de Chenevière, une réflexion.

Nos pères du Moyen-Age entendaient sans doute assez bien la décoration des églises ; ils savaient donner à l'intérieur de ces édifices l'intérêt artistique qui leur convenait, et ils n'en faisaient pas pour cela des musées. Alors l'accord le plus complet régnait entre tous les arts : peintres et sculpteurs, associés à l'œuvre de l'architecte, travaillaient de concert à sa décoration, mais n'avaient pas l'idée d'exécuter un tableau sans but, une statue que l'on dût placer n'importe où. La Renaissance elle-même, qui tendait de tapisseries les murs des habitations et ornait leurs plafonds de peintures, demeura fidèle à cette tradition, et il n'est pas jusqu'aux galeries elles-mêmes que renfermaient les grandes habitations qui, par leur décoration, ne témoignent de cette

Digitized by Google

intelligente subordination des arts. L'usage de tableaux de sainteté placés sur les autels est lui-même tout moderne, transporté qu'il fut des oratoires privés dans les églises ; de là à multiplier dans ces dernières les statues sans destination, ainsi qu'on le ferait dans un atelier, à accrocher des tableaux représentant n'importe quels sujets aux appuis des édifices ou à les juxtaposer par rang de taille sur les murs comme dans une pinacothèque, il y avait loin, on en conviendra ; il fallait, pour en venir là, que l'on eût perdu tout souvenir des traditions, tout sentiment des convenances.

Je ne refuserai pas d'avouer qu'au moment de la renaissance du culte, ceux qui montrèrent quelque zèle pour la décoration des églises, eurent, en y accumulant les tableaux, les meilleures intentions. Je l'ai déjà dit, il y avait des blessures à couvrir, des misères à déguiser (1). Qui d'ailleurs, à cette époque, n'eût cru faire une belle chose en garnissant nos temples de tableaux, sur toutes les faces, comme un appartement ? Le statuaire Deseine (2) obéissait à une préoccupation du même genre, quand il écrivait, en l'an XI, deux mémoires pour revendiquer les objets d'art retenus dans les musées comme né-

(1) V. aux *Pièces justificat.* la demande de tableaux et tapisseries faite en l'an V par les paroissiens de Saint-Maurice.

(2) Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique. — Paris, Floréal an XI. In-8°.

Les ecclésiastiques qui ont besoin d'être éclairés sur l'usage des tableaux-meubles dans les églises feront bien de lire ce qu'en dit M. Schmit dans son *Manuel d'architecture religieuse*, et M. Raym. Bordeaux dans son traité de la restauration des églises.

Digitized by Google

cessaires à l'ornementation des églises. L'artiste ou l'homme de goût qui tiendrait, de nos jours, un semblable langage passerait, sans nul doute, pour un revenant de l'autre monde, tant les idées ont changé sur ce point. Et, en effet, l'intelligence des édifices du Moyen-Age aidant, alors que la peinture sur verre est remise en honneur et que les produits de cet art inondent les édifices modernes aussi bien que les anciens, le goût et la raison ne bannissent-ils pas des églises, comme un ameublement hétéroclite, les toiles encadrées auxquelles on pouvait tenir il y a soixante ans ?

Assurément, à la suite de la restauration de la nef de notre Saint-Remy, personne ne se serait avisé d'y accrocher de nouveau les trente ou quarante toiles dont on l'avait affublée au commencement du siècle ; et si, après les avoir tenues empilées pendant vingt ans dans la poussière des galeries hautes, on a pensé, dans ces derniers temps, à en tapisser les murs de la sacristie et les deux côtés du transept, à 25 ou 30 pieds du sol, on ne dira pas qu'elles y aient été mises pour l'édification ou l'instruction des fidèles, dont l'œil peut à peine en découvrir le sujet. Le seul besoin de les soustraire à une lente destruction a pu motiver cette mesure.

Saint-Jacques eut son tour de restauration : à l'occasion de la reconstruction d'une partie du transept de cette église, il fallut le débarrasser alors d'une douzaine de grandes toiles qui furent successivement déposées dans la maison d'un paroissien, puis dans celle de Saint-Alphonse. Qui parlerait aujourd'hui de les raccrocher aux piliers ou aux murailles de l'église ?

Digitized by Google

même suite appliquée comme doublure à la porte principale de l'église, pour défendre les fidèles contre le froid, fixée, à cet effet, à grand renfort de clous, et pliée de droite et de gauche pour se prêter aux dimensions de l'espace qu'elle devait couvrir?

Puisque je parle de tapisseries, il me sera permis de demander comment les paroissiens de Saint-Jacques ont traité l'une des deux pièces que leurs prédécesseurs avaient consacrées à la gloire de leur patron (1) ; ce que ceux de Saint-André ont fait pareillement d'une tapisserie qui leur fut confiée en 1804 (2). Mais, à la cathédrale même, si l'on est aujourd'hui plus soucieux de pareils objets et si l'attention et les soins intelligents ne leur manquent pas, grâce au digne ecclésiastique qui a la garde du trésor et du mobilier de cette église (3), ne semble-t-il pas qu'on voudrait être débarrassé des tapisseries, tant on a de peine à savoir où et comment les placer, les accrochant aux murailles des basses-nefs tantôt à une hauteur, tantôt à une autre ; les décrochant un jour, parce que les voix de MM. les chantres semblent ne pas s'en accommoder ; un autre, parce

(1) Une de ces tapisseries, dont le sujet principal est la vocation de saint Jacques, est conservée dans la sacristie. L'autre représentait le sermon sur la montagne. Nous avons retrouvé, il y a peu de temps, dans le cabinet d'un amateur qui les tenait de la générosité d'un fabricien, des médaillons qui ont fait partie de l'encadrement de cette dernière.

Une troisième tapisserie représentant un fait de l'histoire sainte avait été prêtée à la même paroisse. (V. Paris, *Toiles peintes*, introduction, p. LXXXV) ; elle a disparu,

(2) Elle représentait six sujets empruntés à l'Ancien-Testament. (*Ibid.*)

(3) Mon confrère à l'Académie, M. l'abbé Cerf.

Digitized by Google

qu'un haut personnage a trouvé que ces tentures sont trop passées de couleur pour qu'on les étale au risque de dissimuler en quelques points les lignes architecturales. Peu après cette décision qui semblait définitive et sans appel, les tapisseries, repliées et remises au rebut, croyaient y dormir toujours, mais voilà qu'un beau matin, comme des oiseaux de passage qu'oblige à se déplacer successivement le froid ou le chaud, elles sont emportées par je ne sais quel souffle à l'étage supérieur; et clouées là, elles défient l'œil le mieux exercé, qui ne sait ce qu'il voit le long des murs de l'étroite et obscure galerie. Cette migration ne sera probablement pas la dernière (1). Si, chemin faisant, elles pouvaient revenir au Musée et s'y arrêter, elles ne s'en porteraient pas plus mal. Leurs fréquents voyages prouvent qu'elles ne se sont encore trouvées nulle part à leur place, et assurément personne ne prétendra qu'elles soient mieux qu'ailleurs là où un dernier caprice les a confinées.

A Saint-Remy, où le goût des vieilles choses a toujours trouvé, nous aimons à le dire, un louable empressement, on a eu le bon esprit d'étaler les magnifiques tentures de la vie de saint Remy sur les murs des sacristies, dont le long développement permettait cette disposition. Non content de cette première galerie, on a fini par s'en faire aussi une de

(1) Depuis que ceci est écrit, les tapisseries ont été confiées à MM. Aug. Marguet et Ad. Dauphinot, qui les ont photographiées. Après cette opération, dont la réussite est digne de tous les éloges, les tapisseries ont été repliées et empilées de nouveau dans une sacristie.

Digitized by Google

peinture, et, en attendant, on a disposé avec tout le soin que les amateurs pouvaient désirer une partie du mobilier que l'on tenait de l'ancien Musée, dans des armoires, ainsi qu'on le fait dans un dépôt d'objets d'art bien organisé. Quelle autre dénomination pourrait-on donner, en effet, je ne dis pas à d'anciens ornements, mais aux émaux aujourd'hui sans emploi, qui revêtaient ci-devant des châsses modernes, il est vrai, et par elles-mêmes insignifiantes? Quelle autre dénomination donner à des objets cédés par erreur aux importunités d'un fabricien ignorant, sous prétexte de servir au culte, et qui ne sauraient lui être d'aucun usage, tels qu'un manuscrit de la bibliothèque, un missel à l'usage de Fontevrault, ni romain, ni rémois par conséquent, dont l'un des plats présente cette particularité que l'émail dont il est revêtu fait partie d'une suite conservée au Musée ?

Je parlais tout-à-l'heure des tapisseries : les toiles peintes de l'Hôtel-Dieu sont-elles plus heureuses ? Il faut savoir d'abord en quelle estime sont ces curieuses tentures auprès des bonnes religieuses qui en ont la garde. Vous essaieriez vainement de leur persuader qu'elles peuvent être bonnes à autre chose qu'à couvrir les murs de leur cloître les jours de procession, et encore... leur préféreraient-elles pour cet emploi des tentures de couleurs vives, voire même des draps blancs pris à la lingerie, s'il n'était que les coins de ces derniers s'accommoderaient moins bien des clous destinés à les fixer à la muraille. N'attendez pas d'elles beaucoup de respect pour de vieilles friperies. Celles-ci ne sont-elles pas trop heureuses qu'on les tire, chaque année, de leur

Digitized by Google

poussière pour leur faire prendre l'air un jour durant ? Et pourquoi vous étonner si, depuis que M. Vitet obtenait de l'autorité qu'on les roulerait sur des stores, de manière à les étaler et les replier à volonté et sans trop les fatiguer, rien n'a été fait pour réaliser cette promesse ? C'est l'administration, c'est le sous-préfet qui prenait cet engagement, et on y joignait celui que les tapisseries et toiles peintes seraient mises en dépôt à l'hôtel-de-ville. « Si ce projet se réalise, ajoutait le rapport, la ville de Reims, qui aujourd'hui n'a pas de musée, se trouvera tout-à-coup en possession d'une des plus riches et des plus précieuses galeries qu'il y ait dans nos départemens. » Cette conclusion du savant inspecteur des monuments contenait une idée excellente : nous ne voyons pas qu'on y ait donné la moindre suite. S'il est permis de douter que les fabriques de Notre-Dame et de Saint-Remy aient jamais été disposées à faire la concession dont parle M. Vitet, nous regardons comme certain que l'administration des hospices s'y fût prêtée de meilleure grâce. Nous avons vu le peu d'usage qu'on fait à l'Hôtel-Dieu des toiles peintes. Leur cession se ferait, du reste, par réciprocité de la générosité avec laquelle le conseil de ville a lui-même abandonné, en 1831, les tableaux placés dans les chapelles des maisons hospitalières dont il pouvait exiger la restitution.

Nous ne faisons pas de doute que l'on n'obtienne pleine satisfaction sur ce point, dès qu'on le voudra. La question des tableaux offrira peut-être plus de difficultés, bien que le droit de la ville, en ce qui les concerne, soit on ne peut plus clair.

Nous avons vu de quelle manière ils sont entrés

Digitized by Google

dans nos églises, soit à l'époque du concordat, soit avant. Ceux de nos concitoyens qui furent les promoteurs ou les instruments de cette mesure s'en applaudirent naturellement, sans beaucoup s'inquiéter du résultat de leur activité à détruire le Musée.

Assurément la restitution eût été des plus justes, s'il se fût agi de replacer ces tableaux aux lieux pour lesquels ils avaient été faits ; il eût été intelligent, je le concède encore, de l'étendre à ceux qui pouvaient utilement concourir à l'édification, fût-ce même à l'ornement des édifices rouverts. Peut-on dire que l'on se soit renfermé dans ces sages limites, lors de la dispersion des tableaux du Musée et de leur distribution aux édifices religieux ou autres ? Non, évidemment ; le caprice y fut la seule règle ; ils entrèrent dans nos églises en foule, pour ainsi dire, sans choix, sans discernement de ce qui convenait à tel ou tel édifice, à telle place ou à telle autre, de ce qui était restitution pour cette église ou spoliation pour cette autre, sans préoccupation de rétablir dans une des paroisses conservées une suite qui avait existé dans une église détruite, de ce qui pouvait être considéré comme objet du culte ou de ce qui n'y avait trait qu'indirectement. C'est ainsi qu'une portion des tableaux peints par Hélart pour le couvent de Saint-Pierre est à la cathédrale, une autre à Saint-Jacques ; c'est ainsi que cette dernière église est en possession du grand tableau de la Trinité qui appartenait à l'archevêché ; que les églises Saint-Remy et Saint-Maurice regorgent, à en être embarrassées et ne savoir où les mettre, des tableaux de toute provenance, parmi lesquels des suites commencées dans l'une des deux églises finissent dans

Digitized by Google

l'autre, parmi lesquels aussi il y a des tableaux purement historiques quant au sujet, d'autres d'un style très-mondain et que Boucher n'eût pas désavoué.

Ces tableaux, auxquels les fidèles sont indifférents, ceux qu'on ne peut accrocher sans couvrir une colonne ou une galerie, sans raccourcir l'archivolte des arcades, briser les lignes et détruire l'harmonie de l'édifice, ceux que l'on peut considérer comme des œuvres magistrales de tel artiste, et que l'on ne saurait placer à leur jour ou à la hauteur convenable dans une église, est-ce qu'ils ne seraient pas mieux dans un musée ?

Vous voulez donc, me dira-t-on, dépouiller les édifices religieux et les rendre nus et froids comme les temples protestants ? Loin de moi cette pensée. Il me sera permis de faire, après M. de Chenevière, une réflexion.

Nos pères du Moyen-Age entendaient sans doute assez bien la décoration des églises ; ils savaient donner à l'intérieur de ces édifices l'intérêt artistique qui leur convenait, et ils n'en faisaient pas pour cela des musées. Alors l'accord le plus complet régnait entre tous les arts : peintres et sculpteurs, associés à l'œuvre de l'architecte, travaillaient de concert à sa décoration, mais n'avaient pas l'idée d'exécuter un tableau sans but, une statue que l'on dût placer n'importe où. La Renaissance elle-même, qui tendait de tapisseries les murs des habitations et ornait leurs plafonds de peintures, demeura fidèle à cette tradition, et il n'est pas jusqu'aux galeries elles-mêmes que renfermaient les grandes habitations qui, par leur décoration, ne témoignent de cette

Digitized by Google

intelligente subordination des arts. L'usage de tableaux de sainteté placés sur les autels est lui-même tout moderne, transporté qu'il fut des oratoires privés dans les églises ; de là à multiplier dans ces dernières les statues sans destination, ainsi qu'on le ferait dans un atelier, à accrocher des tableaux représentant n'importe quels sujets aux appuis des édifices ou à les juxtaposer par rang de taille sur les murs comme dans une pinacothèque, il y avait loin, on en conviendra ; il fallait, pour en venir là, que l'on eût perdu tout souvenir des traditions, tout sentiment des convenances.

Je ne refuserai pas d'avouer qu'au moment de la renaissance du culte, ceux qui montrèrent quelque zèle pour la décoration des églises, eurent, en y accumulant les tableaux, les meilleures intentions. Je l'ai déjà dit, il y avait des blessures à couvrir, des misères à déguiser (1). Qui d'ailleurs, à cette époque, n'eût cru faire une belle chose en garnissant nos temples de tableaux, sur toutes les faces, comme un appartement ? Le statuaire Deseine (2) obéissait à une préoccupation du même genre, quand il écrivait, en l'an XI, deux mémoires pour revendiquer les objets d'art retenus dans les musées comme né-

(1) V. aux *Pièces justificat.* la demande de tableaux et tapisseries faite en l'an V par les paroissiens de Saint-Maurice.

(2) Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique. — Paris, Floréal an XI. In-8°.

Les ecclésiastiques qui ont besoin d'être éclairés sur l'usage des tableaux-meubles dans les églises feront bien de lire ce qu'en dit M. Schmit dans son *Manuel d'architecture religieuse*, et M. Raym. Bordeaux dans son traité de la restauration des églises.

Digitized by Google

cessaires à l'ornementation des églises. L'artiste ou l'homme de goût qui tiendrait, de nos jours, un semblable langage passerait, sans nul doute, pour un revenant de l'autre monde, tant les idées ont changé sur ce point. Et, en effet, l'intelligence des édifices du Moyen-Age aidant, alors que la peinture sur verre est remise en honneur et que les produits de cet art inondent les édifices modernes aussi bien que les anciens, le goût et la raison ne bannissent-ils pas des églises, comme un ameublement hétéroclite, les toiles encadrées auxquelles on pouvait tenir il y a soixante ans ?

Assurément, à la suite de la restauration de la nef de notre Saint-Remy, personne ne se serait avisé d'y accrocher de nouveau les trente ou quarante toiles dont on l'avait affublée au commencement du siècle ; et si, après les avoir tenues empilées pendant vingt ans dans la poussière des galeries hautes, on a pensé, dans ces derniers temps, à en tapisser les murs de la sacristie et les deux côtés du transept, à 25 ou 30 pieds du sol, on ne dira pas qu'elles y aient été mises pour l'édification ou l'instruction des fidèles, dont l'œil peut à peine en découvrir le sujet. Le seul besoin de les soustraire à une lente destruction a pu motiver cette mesure.

Saint-Jacques eut son tour de restauration : à l'occasion de la reconstruction d'une partie du transept de cette église, il fallut le débarrasser alors d'une douzaine de grandes toiles qui furent successivement déposées dans la maison d'un paroissien, puis dans celle de Saint-Alphonse. Qui parlerait aujourd'hui de les raccrocher aux piliers ou aux murailles de l'église ?

Digitized by Google

Les essais tentés, il y a quelques années, pour procurer aux tableaux que possède la cathédrale un jour plus favorable, ont démontré aux plus incrédules l'inutilité de pareils efforts ; et dans peu, si la restauration des chapelles se poursuit, il faudra finir par les enlever tout-à-fait.

Saint-Maurice, enfin, regorge de tableaux ; ils s'étalent sur deux lignes continues de chaque côté de sa nef, sans compter ceux des bas-côtés, et on le pardonne volontiers à une église dont l'architecture est pauvre. Mais le moment ne peut tarder où elle sera reconstruite, soit en partie et sur le plan du chœur dans le même emplacement, soit en entier sur un autre terrain (1).

Que deviendront tous ces tableaux, si le Musée ne les revendique pas (2) ? Le droit que lui donne la loi et contre lequel la possession ne prescrit pas, est constaté surabondamment par les reconnaissances de dépôt. Le moment semble venu de s'en servir, je ne dis pas d'une manière violente et brutale, mais avec intelligence, avec un bienveillant souci de tous les intérêts. Il serait sage en même temps de proposer aux fabriques et administrations des établissements qui les possèdent l'échange des

(1) Ici nos prévisions ont été dépassées : la partie ancienne de Saint-Maurice est en démolition.

(2) Déjà la fabrique de Saint-André a cherché à vendre les quelques tableaux qui provenaient de l'ancienne église et auxquels il était difficile de donner place dans la nouvelle. Ces toiles, œuvre d'un bénédictin rémois, n'étaient pas d'une grande valeur ; cependant leur provenance était peut-être un motif suffisant pour en empêcher la vente.

Digitized by Google

tableaux et objets d'art sur lesquels la ville ne pourrait invoquer les mêmes motifs de retour, et qui offriraient de l'intérêt soit au point de vue de l'histoire du pays, soit comme œuvres d'artistes rémois, en leur offrant à la place ceux des tableaux repris dont la conservation importerait moins au Musée.

En même temps, comme la vue seule de tableaux ne peut suffire à faire l'éducation artistique du peuple, qu'il faut surtout autre chose pour éveiller et nourrir l'imagination de fabricants de tissus ou d'ouvriers qui exercent une profession mécanique, une collection choisie d'objets mobiliers et même usuels, appartenant aux bonnes époques de l'art, viendra utilement compléter cet enseignement par les yeux. Meubles, bronzes, émaux, échantillons de céramique, fragments d'architecture, etc., tout cela peut contribuer à faire entrer dans les esprits la notion du beau, et ce sentiment plus intime et plus avancé qui constitue le goût, inspirer d'heureuses combinaisons, mettre sur la voie de procédés autres que ceux qui sont usités. Les résultats obtenus à Paris, depuis l'ouverture du musée de Cluny et à la suite de l'exposition de la collection Campana, et l'incessante curiosité qui porte de préférence les ouvriers parisiens sur ces importantes collections et sur celle que l'administration du Louvre vient d'organiser dans la galerie Médicis, montrent assez la place que cette classe d'objets doit occuper dans le musée d'une ville manufacturière.

Un commencement de satisfaction a été donné à ce besoin par la création d'un musée d'antiquités ; ce sera la première section, pour ainsi dire, du Musée local dont nous demandons la formation, et nous

Digitized by Google

appelons de tous nos vœux le moment où, enrichi des dons des particuliers et aussi des fragments que possède la ville, ce dépôt sera devenu digne d'être ouvert au public et de contribuer pour sa petite part à son instruction. A côté de nos antiquités locales, pourquoi ne verrait-on pas, quelque jour, une suite de moulages choisis parmi ceux des plus beaux modèles de l'art antique? Pourquoi, ainsi que l'a fait la chambre de commerce de Lyon, sous l'inspiration d'un de nos confrères, M. Nat. Rondot, la principale industrie de notre ville n'aurait-elle pas au Musée sa section spéciale, une suite d'échantillons d'étoffes de différents genres et de matières premières, comme en d'autres villes on étale, classés et étiquetés, des échantillons de marbres, de pierres, de bois servant à la construction, à l'ornement et à l'ameublement des édifices ?

Ainsi se reformera sur ses bases naturelles le Musée dont le rétablissement est si désirable pour notre ville. En effet, un musée qui n'aurait d'autre objet que de recevoir les fantaisies de nos peintres modernes ne servirait en rien à l'éducation artistique du peuple, et je comprends qu'on le regarde comme un luxe inutile. Sans exclure absolument ces richesses modernes que des esprits impitoyables traitent de pauvretés, le Musée rémois servira surtout d'asile aux œuvres d'origine locale, et il répondra ainsi à sa véritable destination. Ce que la surintendance des beaux-arts fait aujourd'hui, au Louvre, pour les différentes branches de l'art national, il est temps de le faire aussi pour les œuvres des maîtres de notre pays, de notre ville. Peintres, sculpteurs, graveurs, tous, quel que soit leur mérite, font partie

Digitized by Google

du patrimoine local trop longtemps dissipé ou perdu dans des mains particulières; tous ont droit à notre attention et doivent être donnés en exemple aux générations nouvelles.

Si pauvre qu'elle paraisse être actuellement en œuvres d'art, notre ville peut compter néanmoins parmi celles qui ont le plus produit, après les capitales de nos grandes provinces, et il en est peu où l'on ait détruit davantage. Ce seul motif doit nous rendre plus soucieux du peu qui nous reste, nous porter à veiller davantage à sa conservation. Il ne faut pas que la prospérité présente nous fasse dédaigner un passé dont, après tout, le présent et l'avenir ne sont que la suite et la conséquence.

Mais combien l'exemple des vieux artistes et de leurs œuvres deviendrait profitable aux populations, si ce que chaque ville renferme d'hommes instruits s'intéressait à leur gloire, à la conservation de ce qu'ils nous ont laissé, à l'accroissement des collections publiques! L'Anjou tout entier réclamant contre le projet d'arracher au lieu de leur sépulture les statues des Plantagenets nous a montré dernièrement ce que peut, en pareille occurrence, le patriotisme associé à l'amour de l'art. La résistance que ce dernier sentiment seul aurait inspirée est peut-être plus rare, sinon plus méritoire ou d'un meilleur exemple. Il y a quelques années, à Venise, un particulier avait vendu à un Anglais un tableau de maître; l'autorité s'en émut, un procès s'ensuivit, et le vendeur fut puni d'une amende double du prix qu'il avait tiré de la vente de son tableau. Peu après, la ville de Gènes donnait le même exemple. Le bruit s'était répandu qu'un étranger avait acquis un bas-

Digitized by Google

relief admiré depuis des siècles dans l'une de ses rues ; la population génoise dénonce le fait, et défense est intimée au propriétaire, non-seulement de vendre le morceau de sculpture en question, mais même de le changer de place. Ce sens artistique, qui a fait la gloire de l'Italie et qui est encore si vif chez elle, peut faire sa sauvegarde. Que n'avons-nous une étincelle de ce feu divin !

Puissent nos efforts contribuer à l'allumer ! et puissent les documents que nous allons parcourir exciter chez nos lecteurs un intérêt plus vif que celui d'une vaine curiosité historique !

Digitized by Google

TABLEAU

des

MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE

au 1er Juillet 1865.

Bureau pour l'année ***1864-1865.***

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻)
Président annuel, MM. H. PARIS.
Vice-Président, TH. JULLIEN.
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire-archiviste, MARIDORT.
Trésorier, A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration, ROBILLARD. LESEUR. GIVELET.

Bureau pour l'année ***1865-1866.***

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻).
Président annuel, MM. TH. JULLIEN.
Vice-Président, D. MALDAN.
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire-archiviste, MARIDORT.
Trésorier, A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration, PIÉTON. H. PARIS. DUQUENELLE.

Digitized by Google

Membres titulaires (par rang d'ancienneté.)

MM. Robillard (*), vice-président du tribunal civil.
Fanart (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome.
Tarbé (P.), ancien magistrat, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).
Duquenelle, ancien pharmacien, associé de la Société impériale des antiquaires de France.
Gonel (E), avocat.
Clicquot (F.-L.), propriétaire.
Gosset père, architecte, membre du Conseil municipal.
Paris (H.), avocat, membre du Conseil général et du Conseil municipal.
Midoc (L.-H.), greffier du Tribunal de commerce, membre du Conseil municipal.
Loriquet (Ch.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société impériale des antiquaires de France.
Goda, notaire, secrétaire du Comice agricole.
Baudesson, fabricant de produits chimiques.
Lefebvre (*), officier supérieur du génie, en retraite.
Reimbeau, architecte, membre du conseil municipal.
Mennesson (A.), ancien notaire.
Galliet, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
Leseur, avoué, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Digitized by Google

MM. Villeminot (✻), ingénieur-mécanicien, président de la Société industrielle.

Maridort, professeur de physique au Lycée, et du cours municipal de physique et chimie.

Piéton, avocat, membre du Conseil municipal.

Martin (Ch.), rédacteur en chef du *Courrier de la Champagne*.

Givelet (Ch.), propriétaire, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Varennes, vice-président du Tribunal civil.

Thomas, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

Jullien (Th.), ancien magistrat, membre hon. de la Société d'agriculture de Joigny, et de la Société impériale d'acclimatation.

Luton, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.

Doyen, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.

Jacquenet (l'abbé), protonotaire apostolique, curé de Saint-Jacques.

Coze, directeur de l'usine à gaz.

Postansque, professeur d'histoire au Lycée.

Deglaire (l'abbé), vicaire de Notre-Dame.

Lantiome, avocat.

Mesnard, juge au Tribunal civil.

De Brimont (A. ✠), propriétaire.

Stouff, professeur de mathématiques au Lycée.

Mennesson (F.), pharmacien.

Bonnet (✻), médecin de la Conciergerie, en retraite.

D. Maldan, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.

Digitized by Google

MM. Séguier (le baron) (✲), procureur impérial.
Cerf (l'abbé), chanoine honoraire, trésorier de la Cathédrale.
Duchataux, avocat, président du Comice agricole, membre du Conseil général.
Fialon, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au Lycée.
Joret des Closières (✲), Sous-Préfet.

Membres correspondants élus dans l'année 1864-1865.

MM. Peigné de la Cour, président de la Commission archéol. de Noyon.
Sennemaud, archiviste du département, à Mézières.
H. Berge, homme de lettres, à Bordeaux.
Jules Roth, chimiste à Mulhouse.
Rossat, docteur ès sciences, chef d'institution à Charleville.
Paul Fassy, homme de lettres, à Paris.
Petit, docteur médecin, à Château-Thierry.
Jeantin, anc. président du tribunal de Montmédy.
Albert d'Otreppe de Bouvette, à Bruxelles.

Membres décédés.

MM. Chevillon, docteur médecin, correspondant à Vitry-le-François.
Eug. Géruzez, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lépine, ancien avoué, à Reims.
Nitot, membre du Conseil général, à Ay.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

à l'Académie Impériale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1864-1865.

I.

HOMMAGES FAITS A L'ACADÉMIE.

Biographie et chronique populaire des Ardennes, par M. Hubert Colin.

Rapport sur les concours en 1863, par M. l'abbé Corblet.

Introduction au Breviari d'amor *de Maistre Ermengaud*, par M. Azaïs.

Ysopet, par M. Alfred de Maisons.

Les Olympiades, par M. Robert Victor.

Sur un passage du testament de saint Remi, par M. Jules Tilley.

Les Banquets chez les Grecs, par M. Goguel.

De la Conversation, Promenades en Belgique, par M. Albert d'Otreppe de Bouvette.

Les Roses de Noël, par M. J. Tardieu de Saint-Germain.

L'Art du verre chez les Poitevins.

Histoire de deux roses, nouvelle, par M. Hector Berge.

Lettre critique adressée à M. Michel Chevalier, par

Digitized by Google

M. C.-H. Carey ; traduite de l'anglais par M. Auguste Humbert.

Le Passage de l'Aisne par Jules César, par M. Melleville.

L'Année géographique, par M. Vivien de Saint-Martin.

Mémoire sur la destruction de la pyrale, par un vigneron d'Ay.

Fragments historiques sur le démembrement et la suppression du diocèse de Toul.

Pétition au Sénat : l'Agriculture régularisée par l'Etat, par M. Emm. Pendaries.

De la Décentralisation intellectuelle, par M. Arthur Thevenot.

Les Dessins de J. Natalis, par M. Corblet.

Notes sur les possessions de la commanderie du Temple à Reims, par M. E. de Barthélemy.

Notice sur divers monuments de l'époque celtique dans les départements, par M. Peigné-Delacour.

Culte et iconographie de saint Jean-Baptiste, dans le diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet.

Rapport sur la viticulture du Nord de la France, par M. le docteur J. Guyot.

L'Œuf du Kneph, ou Histoire secrète du Zéro.

Turin, Florence ou Rome. Etude sur la capitale de l'Italie et sur la question romaine, par M. Rodolphe Rey.

Journal de la santé du roi Louis XIV de 1647 à 1711, par M. S.-A. Leroy.

Contes rémois, traduction latine.

Comment peut-on fonder un musée? par M. d'Otreppe de Bouvette.

Promenades et causeries, par le même.

Digitized by Google

Hommage à la Société archéologique de Namur, par le même.

L'Oracle de Delphes, son importance nationale, par M. Goguel.

Archéologie, note par M. Victor Châtel.

Mémoire sur les pastilles à sulfate de fer, par M. Alph. Schardelin.

Question des banques, par M. Victor Rogelet.

Théorie du langage, par M. Jeantin.

Lettres sur l'origine de quelques noms propres, par M. Bourdonné.

La Mort de Socrate, par M. Goguel.

Les Manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, par M. l'abbé Corblet.

Variétés historiques et archéologiques de Châlons-sur-Marne et son diocèse, par M. E. de Barthélemy.

De l'Amélioration de la loi criminelle, par M. Bonneville de Marsangy.

De la Qualification d'écuyer, par M. E. de Barthélemy.

Rome et la civilisation, par M. Mahon de Monaghan.

Heures d'étude, par le même.

Etudes critiques sur l'Angleterre, par le même.

L'Eglise, la Réforme, la philosophie et le socialisme, par le même.

Les Jurassiennes, par M. Ad. Chevassus.

Monographie du vin de Champagne, par M. V. Fiévet.

Châlons ancien et nouveau, par M. Alex. Aubert.

Histoire du séminaire de Besançon, t. Ier, par M. l'abbé Jacquenet.

Catalogue de la bibliothèque de l'archevêché de Reims, Ire partie.

Digitized by Google

Entretiens avec des amis sur la nature, les arts et l'instruction, par M. d'Otreppe de Bouvette.

Des Moyens d'élever au sein des classes rurales le niveau des connaissances agricoles, par M. Danaud.

Penser et croire; poésies choisies, par M. Jules Carouge.

Rapport sur les fouilles de Bouvraignes, par M. J. Corblet.

A propos des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine, par M. Léon Fallue.

Greffes morales sur La Fontaine, par M. l'abbé Barthélemy de Beauregard.

De la Mélancolie, par le docteur E. Duvivier.

Notice sur les écoles impériales d'arts et métiers, par M. Le Brun.

Qu'est-ce encore? Des Idées nouvelles sur des choses anciennes, par M. d'Otreppe de Bouvette.

Manuel d'archéologie pratique, par M. l'abbé Pierret.

Les grands Naturalistes français au commencement du XIX^e^ siècle, par M. L.-A. Bourgain.

Extrait du nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique, par M. le docteur Luton.

Cartulaire de l'église d'Autun, par M. de Charmasse.

Passion, mort et résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ, par M. Coze.

De la Réforme de la législation sur la mise en liberté provisoire, par M Paringault.

Histoire du siége de Mézières en 1815, par M. Hubert Collin.

Des divers Modes de l'assistance publique applicables aux aliénés, par le docteur Fovelle

Digitized by Google

Exposition des insectes utiles et de leurs productions, des insectes nuisibles et de leurs dégâts.

Le Vaincu de Zama, par M. Goguel.

Exposition des lois qui ont présidé aux changements subis par les voyelles et les consonnes des mots latins en passant dans notre langue, par le même.

La Turbotière, par M. J. Tardieu de Saint-Germain.

Etudes sur Le Sage, par M. le docteur Lecœur.

Du Danger des eaux malsaines, par le même.

Discours prononcé le 15 Novembre 1856, à la rentrée solennelle des Facultés de Caen, par le même.

Cicatrisation et désinfection des plaies et blessures par les pansements à l'aide de l'alcool et des teintures alcooliques, par le même.

Digitized by Google

II.

JOURNAUX & PUBLICATIONS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
— de la Société archéologique de Namur.
— de l'Académie de La Rochelle.
— de la Société d'émulation du département des Vosges.
— de la Société libre des beaux-arts.
Annuaire de l'Institut des provinces.
Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.
— de la Société d'agriculture du département de la Lozère.
— de la Société archéologique de Béziers.
— de la Société académique de Laon.
— de la Société d'agriculture de la Sarthe.
— de la Société industrielle d'Elbeuf.
— de la Société des antiquaires de la Morinie.
— de la Société de géographie.
— de la Société des antiquaires de France.
— de la Société des antiquaires de l'Ouest.
— de la Société d'histoire naturelle de Colmar.
— de la Société d'agriculture de l'Eure.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'agriculture du Puy.
— de la Société Nivernaise.
— de l'Académie Delphinale.
— de la Société académique de Saint-Pol.
— de la Société des antiquaires de Picardie.
— de la Société protectrice des animaux.
Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes.
Mémoires de l'Académie d'Arras.
— de la Société impériale d'agriculture d'Angers.
— de la Société d'émulation de Montbelliard.
— de l'Académie impériale de Toulouse.
— de la Société d'agriculture de la Marne.
— de la Société académique de Maine et-Loire.
— de la Société des antiquaires de Normandie.
— de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand.
— de l'Académie impériale de Caen.
— de l'Académie du Gard.
— de la Société philomatique de Verdun.
— de la Société archéologique de la Touraine.
Recueil de la Société Havraise d'études diverses.
— des travaux de la Société archéologique de Cónstantine.
Revue de la Société agricole de Valenciennes.
— des Sociétés savantes des départements.
Travaux de la Société académique de Saint-Quentin.
— de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
Bulletin monumental, publié par M. de Caumont.
Cercle pharmaceutique de la Marne.
Revue de l'art ancien et moderne, publiée par M. Corblet.

Digitized by Google

Courrier des sciences et de l'industrie.
Le Cultivateur de la Champagne.
Le Cabinet historique, publié par M, L. Paris.
Le Sud-est.
L'Etincelle, publ. par M. E. de Rattier.
L'Union médicale de la Gironde.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES STATUTS DE L'ACADÉMIE.

ARTICLE XIV.

Le membre nouvellement élu présentera, dans les six premiers mois de sa nomination, un travail sur une question à son choix.

ART. XXI.

Les membres titulaires sont tenus de donner, tous les ans, un travail écrit sur un sujet à leur choix.

ART. XXII.

Les membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches; si l'un d'eux a laissé écouler trois années sans remplir cette obligation, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

EXTRAIT

DU RÉGLEMENT D'ORGANISATION INTÉRIEURE.

ART. I.

L'Académie se réunit le deuxième et le quatrième Vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, sauf le cas de convocation extraordinaire. Elle clôt ses séances le deuxième Vendredi du mois d'Août, et fait sa rentrée le deuxième Vendredi de Novembre.

Digitized by Google

ART. IV.

Les membres de l'Académie et les personnes étrangères à la Compagnie, qui ont à faire des lectures ou des communications, doivent s'inscrire à l'avance au Secrétariat.

ART. V.

A l'exception des travaux des membres de l'Académie, aucune lecture ne peut être faite à la Compagnie, sans que le manuscrit en ait été préalablement soumis à l'examen du bureau.

ART. XV.

Quoique les séances ordinaires ne soient pas publiques, les étrangers peuvent y assister, pourvu qu'ils soient présentés par deux membres.

ART. XXXVI.

Les droits de diplôme sont de dix francs pour les membres titulaires et pour les correspondants (1).

(1) Par décision en date du 8 Janvier 1858, les membres correspondants sont tenus de s'abonner au Recueil des *Travaux de l'Académie*.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES DEUX VOLUMES

de l'année 1864-1865

Tomes XLI^e & XLII^e

ED. DE BARTHÉLEMY.

Notes sur les possessions de la commanderie du Temple à Reims, t. II, p. 125.

G.-H. BLACK.

Mémoire sur un ancien rouleau du livre *d'Esther* conservé dans la bibliothèque publique de la ville de Reims, et son rapport à la chronologie sacrée et profane, t. II, p. 1.

CERF.

Violation, inhumation, exhumation des reliques de saint Remi en 1793, et vérification de ces mêmes reliques depuis cette époque jusqu'à nos jours, t. II, p. 96.

COZE.

Conférence sur le gaz, t. I, p. 94.
Communication complémentaire, t. I, p. 135.

DEGLAIRE.

Rapport sur le concours de poésie, t. I, p. 46.

Digitized by Google

DOYEN.

Conférence sur l'air atmosphérique, t. I, p. 338.

GODA.

Rapport sur les concours, t. I, p. 68.

GOGUEL.

De la Politique d'Athènes pendant les trente années qui suivirent la bataille de Platée, t. II, p. 5.

GONEL.

Lettre adressée à M. Coze, t. I, p. 137.

CH. LORIQUET.

Compte-Rendu des travaux de l'année 1864-1865, t. I, p. 16.

Communication sur un insecte phosphorescent, t. I, p. 85.

Les Artistes rémois (suite et fin de l'introduction), t. II, p. 145.

MALDAN.

Lettre sur l'éclairage public par les lanternes, à Reims, t. I, p. 139.

Conférence sur la vaccine, t. I, p. 232.

F. MENNESSON.

Rapport sur un mémoire de M. Bidard, intitulé: *De la Marne considérée comme engrais*, t. I, p. 221.

MESNARD.

Du Luxe. — Examen d'une *Petite Causerie sur une grande question*, t. I, p. 354.

Digitized by Google

J. Oppert.

Inscription de Nabuchodonosor à Babylone, t. II, p. 73.

H. Paris.

Discours d'ouverture de la séance publique, t. I, p. 1.

Reimbeau.

Rapport fait à l'Académie au nom de la Commission des Beaux-Arts, t. II, p. 138.

FIN DU TOME XLI^e.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Pages

Mémoire sur un ancien rouleau du livre d'Esther *conservé dans la bibliothèque publique de la ville de Reims, et son rapport à la chronologie sacrée et profane*, lu à l'Académie par M. Guillaume-Henri BLACK, président de l'Institut chronologique de Londres, membre de la Société des antiquaires de Londres et de leur conseil, et ancien conservateur assistant des archives publiques de la Grande-Bretagne, 1

De la Politique d'Athènes pendant les trente années qui suivirent la bataille de Platée, par M. GOGUEL, membre correspondant, 5

Inscription de Nabuchodonosor à Babylone. Communication de M. J. OPPERT, membre correspondant, 73

Violation, inhumation, exhumation des reliques de saint Remi en 1793, *et vérification de ces mêmes reliques depuis cette époque jusqu'à nos jours.* Lecture de M. l'abbé CERF, membre titulaire, 96

Notes sur les possessions de la Commanderie du Temple à Reims, par M. Edouard de BARTHÉLEMY, membre correspondant, 125

Rapport fait à l'Académie, par M. REIMBEAU, membre titulaire, *au nom de la Commission des Beaux-Arts*, 138

Les Artistes rémois, par M. Ch. LORIQUET, secrétaire général. Introduction (suite et fin), 145

Tableau des membres composant l'Académie au 1er Juillet 1865, 211

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1864-1865, 215

Extrait des statuts de l'Académie, 223

Extrait du règlement d'organisation intérieure, 223

Table des auteurs pour les tomes XLIe et XLIIe 225

Reims, Imprimerie de P. DUBOIS et Cie, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1392

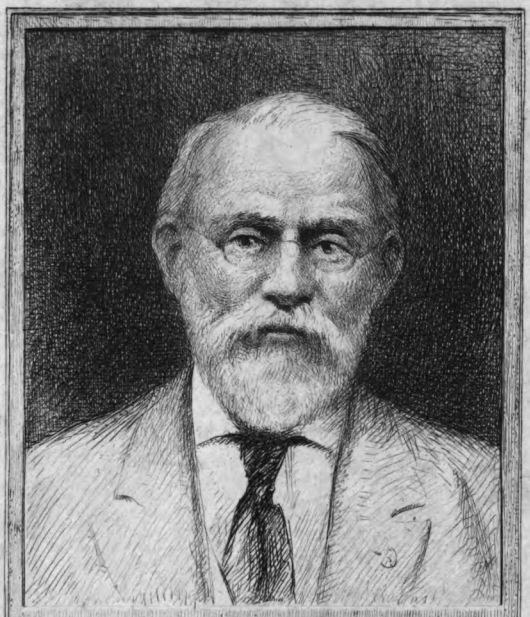

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY